This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

FROM THE LIBRARY OF

Professor Karl Heinrich Rau

OF THE UNIVERSITY OF HEIDELBERG

PRESENTED TO THE

UNIVERSITY OF MICHIGAN

BY

Mr. Philo Parsons

OF DETROIT

1871

HC
275
.H26

3,12,4,7,
336,44
H

RÉFLEXIONS
SUR LA RICHESSE
FUTURE
DE LA FRANCE.

IMPRIMERIE DE C. J. TROUVÉ,
rue des Filles-Saint-Thomas, n. 12.

1439

RÉFLEXIONS SUR LA RICHESSE FUTURE DE LA FRANCE,

ET SUR LA DIRECTION

QU'IL CONVIENT DE [illegible]NER A LA PROSPÉRITÉ DU ROYAUME;

PAR M. LE VICOMTE D'HARCOURT,

DÉPUTÉ DE SEINE-ET-MARNE.

LIBRARY University of MICHIGAN

PARIS,

CHEZ C. J. TROUVÉ, IMPRIMEUR-LIBRAIRE,

RUE DES FILLES-S.-THOMAS, N° 12;

ET CHEZ MADAME HUZARD, LIBRAIRE,

RUE DE L'ÉPERON, N° 7.

1826.

RÉFLEXIONS
SUR LA RICHESSE
FUTURE
DE LA FRANCE,
ET SUR LA DIRECTION

QU'EL CONVIENT DE DONNER A LA PROSPÉRITÉ DU ROYAUME;

PAR M. LE VICOMTE D'HARCOURT,

DÉPUTÉ DE SEINE-ET-MARNE.

PARIS,

CHEZ C. J. TROUVÉ, IMPRIMEUR-LIBRAIRE,

RUE DES FILLES-SAINT-THOMAS, N° 13;

ET CHEZ MADAME HUZARD, LIBRAIRE,

RUE DE L'ÉPERON, N° 7.

1826.

tion manifeste entre l'état de ces deux pays et les assertions des partisans du commerce extérieur et des possessions coloniales? Qu'est-ce donc qui produit l'opulence dans la Suisse? Qu'est-ce qui lui fait braver son climat et ses longs hivers? Qu'est-ce qui la rend supérieure à des pays plus avantagés qu'elle par la nature? Est-ce un vain hasard? Non, c'est que la Suisse jouit d'autres avantages moins ostensibles, mais bien plus réels; c'est qu'elle fait un judicieux emploi de ses moyens; c'est qu'elle n'a pas inconsidérément exporté ses capitaux et son industrie, pour courir après des biens imaginaires, après de l'or qui ne vaut pas le travail, qui peut faire des millionnaires, mais qui ne produit pas l'aisance de toute une population, et une consommation imposante, cause finale de tout commerce étendu.

Si cette réflexion attirait l'attention des lecteurs, je les prierais, non d'écouter les auteurs, et de croire d'après eux, mais d'examiner les peuples anciens et modernes dont la fortune a éprouvé le plus de consistance et de durée. Parmi les anciens, les Egyptiens et les Romains, peuples essentiellement cultivateurs, nous ont laissé les traces les moins équivoques de la haute destinée à laquelle ils ont atteint. La Chine est probablement le plus ancien royaume de la terre, et ses richesses concentrées, ainsi que sa navigation,

n'ont pas été chercher dans d'autres hémisphères de nouveaux germes de prospérité. Nous voyons un pays naître et s'agrandir avec rapidité. Des progrès incontestables signalent le commencement de sa carrière; nous voyons son commerce s'accroître concurremment avec sa fortune territoriale; et ce n'est pas à des colonies lointaines qu'il doit cet accroissement de sa naissante prépondérance. Les États-Unis s'enrichissent en se créant des points de consommation. Ce sont des villes fondées par une volonté souveraine; ce sont des villages peuplés par des lois sages et paternelles qui préjugent des nécessités premières d'une population qui doit être heureuse, et qui, par une prévoyance digne d'avoir des imitateurs, assurent à la population qu'elle encourage les ressources d'une instruction suffisante et les consolations de la religion. Lorsqu'il se forme un village aux États-Unis, le Gouvernement fait bâtir préalablement une église et une école, fait creuser des puits, et fait tracer les rues que l'on doit élever. Ces ressources de prévoyance sont nécessaires pour encourager une réunion d'hommes, et essentielles pour bien fonder la société qui doit bientôt concourir au bien-être général de l'Etat. Ne voit-on pas que cette société nouvelle va féconder sa plaine, et que l'agglomération d'individus réunis sur un point désigné par la sagesse du

Gouvernement sera tout à la fois la cause du défrichement, et, par la consommation, le but de l'agricut ure.

C'est ainsi qu'un pays trouve en lui-même le développement de sa force et de sa richesse; et ce n'est pas parce que les Etats-Unis forment une république, que le succès répond à leur activité. Frédéric-le-Grand a prouvé, par son exemple, que ce sont les bons gouvernemens, de quelque nature qu'ils soient, qui produisent de grands résultats, et par des moyens simples que les hommes d'Etat ordinaires n'aperçoivent souvent pas, parce qu'ils contemplent les astres, et ne croient pas de leur dignité de regarder si près d'eux. Mais Frédéric, qui voulait une armée, et qui manquait de soldats, sentit que l'agriculture, même sur des terrains peu fertiles, était l'unique cause d'une nombreuse population : il ne rêva pas de vaisseaux de guerre et de colonies, et la situation de ses Etats le détournait de cette fantaisie dangereuse; mais il encouragea l'agriculture; il bâtit des villages et les peupla; il voulut que les sables de son royaume fussent productifs, et ils cessèrent d'être stériles. Il colonisa les campagnes; il embellit les villes de son royaume; il établit des écoles, et fit, par les judicieux calculs d'une grande administration, ce que les Etats-Unis ont fait depuis, d'après de semblables calculs, mais sous un gouvernement diffé-

rent. Enfin, Frédéric-le-Grand voulut fonder une monarchie, et ses Etats devinrent une des quatre principales puissances militaires du Continent.

Je parlais un jour à M. le comte de Gotz, alors ministre de Prusse à Paris, de la pauvreté des provinces centrales de France, et lui témoignais le desir qu'on fît, à leur égard, ce que Frédéric II avait fait dans la plupart de ses Etats; qu'on les recréât, qu'on les repeuplât, et qu'on les embellît; enfin, qu'une administration sage et vigilante protégeât toutes les améliorations qui, sous ce grand prince, avaient fait sortir ses Etats du rang des puissances secondaires et européennes. Le comte de Gotz, flatté de l'éloge que je faisais du gouvernement prussien, approuvait avec complaisance toutes les améliorations que je prévoyais; puis, s'arrêtant tout à coup, il s'écria, en fronçant diplomatiquement le sourcil : « Ah! Mon» sieur, si l'on faisait ce que vous dites, la France » serait trop puissante. »

J'avoue que cette exclamation involontaire d'un homme tout dévoué aux intérêts diplomatiques, m'a frappé. Ayant depuis réfléchi sur le même sujet, je me suis permis d'émettre ces idées d'amélioration dans un petit ouvrage purement agricole, où j'ai traité de la pauvreté des provinces centrales du royaume, et les approbations que j'ai

reçues; je ne dirai pas des journaux, dont les éloges ne sont pas toujours très-désintéressés, mais d'hommes instruits, et qui se sont toute leur vie occupés de sciences qui tiennent à l'économie politique, m'ont donné la hardiesse de traiter plus généralement de la prospérité de la France, et de donner plus d'extension à mes idées premières.

Examinons d'abord quelle peut être la prospérité future de la France, en suivant son ancien système; en conservant, non l'espoir de la suprématie des mers, ou de la conquête de colonies nouvelles et productives, mais la même direction d'affaires commerciales, et en appuyant sa fortune à venir sur les débouchés extérieurs de ses productions.

Nos colonies ne peuvent plus être appelées un débouché. Nous devons les considérer comme provinces françaises, parce qu'elles sont peuplées de Français; mais elles ne peuvent pas elles-mêmes suffire à la consommation des denrées productives de notre sol et de notre industrie; car sur 2 ou 300 mille habitans qui peuplent les colonies françaises, il existe à peine 30,000 blancs qui consomment des denrées d'Europe; et quoique ces 30,000 blancs dépensent plus qu'une population ordinaire, puisque la plupart d'en-

tr'eux sont propriétaires, cependant ils ne peuvent agir d'une manière très-efficace sur l'immensité des produits français.

La consommation qu'elles produisent à la France ne peut donc être que très-secondaire; il lui faut donc d'autres débouchés à son commerce extérieur. Mais, dira-t-on, la France ne peut-elle pas aussi commercer avec les puissances qui le veulent bien, et leur vendre des productions françaises, et à des prix raisonnables; et soit par ses colonies, soit par cette autre ressource, ne peut-elle se recréer un commerce respectable en proportion avec ses besoins?

Il est facile d'objecter à ces propositions, qui résultent de l'ancien système, de chercher excentriquement la richesse d'un grand État, que les puissances entraveraient bientôt notre commerce, s'il leur paraissait trop avantageux pour nous, et que l'Angleterre a, sur la plupart de nos produits manufacturiers, et sur nos fabriques, une supériorité si décisive, qu'il nous serait impossible de soutenir avec elle la concurrence de quelques mois.

Ainsi, les deux grandes ressources dont on nous parle sans cesse, et pour lesquelles on nous entraîne dans de grands sacrifices, ne sont en résultat que de très-faibles moyens de pourvoir à l'essor de notre industrie. Je dirai même qu'elles

nous nuisent, au lieu de nous servir, non par elles-mêmes, mais parce qu'elles détournent notre application constante de la direction d'idées qui rendrait le royaume florissant.

L'ancienne diplomatie a de la peine à se détourner de ses vieux calculs, et les mots de balance de commerce sont encore, selon eux, destinés à fixer la fortune des empires. S'il entre par an en France une vingtaine de millions de plus qu'il n'en sort, tout est au mieux. Qu'en France le sol dépérisse, que le travail soit peu recherché, que les chemins soient rares et mauvais, les villes sales, et les villages sans aisance, rien n'altérera l'équilibre de leur balance, que les millions, produits d'un commerce lointain. Louis XIV est leur appui. Louis XIV a fait de belles choses; c'était un grand Roi : donc il faut faire ce qu'il a fait.

Mais ce grand monarque vivait dans son siècle, et le commerce du monde était alors au premier occupant. L'espoir des bénéfices commerciaux devait être immense. Il voulait conquérir, il voulait quelque chose de possible. Mais aujourd'hui notre diplomatie routinière, que veut-elle? Elle n'en sait rien : peut-elle le dire? Il nous faut des débouchés, dira-t-on : j'en conviens; mais où les trouver? Les colonies n'ont plus assez d'importance; notre commerce extérieur en ri-

valité ne peut se soutenir. Faisons des conquêtes : où ? N'importe, pourvu que le climat soit brûlant, et que les épices puissent y végéter. Qui les cultivera ? Des nègres! Vous n'avez plus d'esclaves ! les nègres libres travailleront par intérêt ; mais ils vendront le sucre plus cher : n'importe, nous aurons un commerce peu lucratif, il est vrai; mais il nous faut avant tout un commerce extérieur, des colonies sous l'équateur, qui ne nous seront pas d'un grand profit, sans doute, et qui seraient loin d'être profitables, si elles n'étaient pas de toute convenance à l'éclat de la couronne et à la dignité du pays. Voilà le résumé des motifs imaginaires qui jettent la France dans le système d'avoir à tout prix, et par d'immenses sacrifices pécuniaires et permanens, un commerce extérieur, dont les avantages sont plus que douteux.

Mais les choses, dira-t-on encore, peuvent changer à notre avantage, et si nous négligeons de continuer à faire les sacrifices indispensables à notre état présent, nous ne serons plus à même de saisir les occasions favorables pour nous assurer plus tard un commerce extérieur avantageux, des colonies florissantes et une marine formidable.

Je crois que les événemens susceptibles d'amener ce changement dans notre position, sont plus

que problématiques. Le temps a classé les puissances européennes; elles se sont disputé le commerce du monde avec une sorte de rivalité; mais la révolution française a détruit la balance de prépondérance que l'Europe conservait encore avec l'Angleterre. Non-seulement elle a détruit nos ressources commerciales dans l'ouest, mais encore elle a livré la Hollande à la Grande-Bretagne, qui possède la plus importante de ses colonies. La perte, pour l'Europe, de l'Ile-de-France et du cap de Bonne-Espérance, laissent les Grandes-Indes entièrement sous la domination anglaise, et le commerce que l'Europe y conserve est un commerce sans avantage pour elle. Elle y porte son or par les vaisseaux anglais, ou par leur permission, et voilà tout; et toutes ses transactions avec les nations antipodes de l'Asie, seront désormais tout à son désavantage.

Existe-t-il un moyen de ressaisir une portion du commerce de ce vaste pays, et de l'exercer librement? Personne, je pense, n'imaginera que les Anglais, possesseurs de l'île Sainte-Hélène, de l'Ile-de-France et du cap de Bonne-Espérance, à la tête de l'immense population asiatique qu'ils dominent, en la rendant heureuse, consentent jamais, ou du moins de nos jours (ce qui signifie jamais pour nous), à laisser l'Europe reprendre une attitude indépendante en Asie. Non, celle

que nous donne Pondichéri n'est pas assez lucrative pour couvrir les graves inconvéniens de sa possession.

L'Asie ne peut rien pour l'Europe; au contraire, elle est, depuis long-temps, le gouffre annuel où la monnaie du monde va s'engloutir.

Le commerce nous est donc à peu près fermé dans l'Asie : il n'est plus une ressource puissante sur laquelle nous puissions élever de grandes prétentions. Nos colonies occidentales sont insuffisantes pour la masse de notre population et l'étendue de nos côtes; l'Europe ne navigue plus que sous les fourches caudines. Voyons si nous pouvons remédier au mal, et nous créer un avenir plus indépendant.

Calculs sur les Colonies.

L'esprit de colonisation n'est point détruit en France, quoiqu'il ne soit plus à la mode; et s'il n'est plus à la mode, c'est qu'il n'offre plus de bénéfices comme autrefois. On ne se rend pas compte en général des entreprises coloniales. On suppose aujourd'hui qu'on faisait jadis de grandes fortunes en se transportant aux îles occidentales, qu'on y débarquait presque en état de nudité,

qu'on s'enrichissait sans rien faire, et qu'on en revenait les poches pleines, et avec de grosses fortunes faites. Je crois, au contraire, que les entreprises coloniales se faisaient par des emplois de capitaux fort avantageux, et que les heureux résultats de quelques expéditions outre-mer encourageaient de nouveaux placemens de capitaux, parce qu'il n'en existait pas alors d'aussi lucratifs en Europe. La fabrication du sucre, principal objet de spéculation, nécessite de grandes avances. La culture de la canne entraîne la manipulation du sucre, et l'industrie manufacturière, se joignant à l'agriculture, doit rendre des bénéfices plus considérables que ceux des cultures simples ou des autres épices, qui ne résultent pas de procédés industriels. Or, l'économie de toute manufacture dépend des premières mises de fonds. Il faut travailler en grand; il faut pouvoir subdiviser le travail, pour obtenir des résultats importans, au plus bas prix possible. Quelques individus heureux, habiles et persévérans, ont peut-être obtenu des résultats inespérés; mais je suis convaincu que la force du capital, que la première mise de fonds, ont particulièrement influé sur la prospérité de nos premières entreprises coloniales.

Si ces faits sont plausibles, examinons aujourd'hui si nos placemens de capitaux aux

îles ou autres colonies, seraient profitables comme autrefois, et si c'est là que les spéculations modernes doivent obtenir les résultats les plus lucratifs. Je ne le pense pas, par plusieurs raisons : la première, parce que les colonies de toutes les nations, ou les colonies nouvellement nationalisées, produisent des épiceries, et les fournissent à la consommation de l'Europe, à des prix plus modérés qu'anciennement ; secondement, parce que le sol de nos colonies, la Martinique et la Guadeloupe, n'a plus sa fertilité première, et que ses produits sont moins naturels ;

3° Parce que la culture ne peut être faite que par des hommes de couleur, et que l'abolition de la traite des nègres nous privera très-incessamment de cette ressource indispensable ;

Enfin, parce que les capitaux ne s'y placent plus avec le même avantage, et que la concurrence des étrangers est une rivalité trop dangereuse, pour nous permettre d'entrevoir des succès très-décisifs dans de nouvelles entreprises lointaines et particulières.

Nos colonies sont donc devenues de fait des provinces maritimes françaises. Elles ne sont plus destinées à produire exclusivement la fortune de notre commerce ; elles ne peuvent qu'y contribuer : mais, quoiqu'elles puissent agir utile-

ment encore sur des fortunes particulières, loin de favoriser la masse de la nation française, elles lui sont, je crois, très-onéreuses, et je vais en déduire plusieurs raisons.

La France a le droit d'approvisionner exclusivement ses colonies, et cela leur cause un tort considérable. Mais, de notre côté, voyons à quel prix nous payons ce privilége. D'abord, notre budget est grevé de 5 millions payés annuellement pour suffire aux excédans de dépenses sur les recettes que peut en obtenir le Gouvernement. Ensuite, la France est obligée de maintenir le prix du sucre pour favoriser la vente des denrées de ses colonies; ce que je ne puis calculer, mais ce qui ne me semble pas devoir être d'un intérêt réel pour nous, puisque, si nous recevions du sucre au prix où les étrangers pourraient nous le livrer (1), non-seulement nous pourrions avoir les denrées exotiques à meilleur marché, mais encore le Gouvernement obtiendrait, par l'accroissement de consommation, et la taxe plus élevée qu'il imposerait à l'introduction des sucres, une branche d'impôt bien raisonnable, puisqu'il

(1) Le sucre valait à Soleure, en Suisse, cette année, 16 sous de France, tandis qu'il valait en France 25 sous. Les paysans de ce pays font un usage habituel et général de sucre et de café.

ne porterait que sur des consommateurs dans l'aisance.

Mais nos échanges se trouveraient-ils diminués, parce que nous n'aurions plus la consommation privilégiée de 30,000 Européens qui forment la population consommatrice de nos colonies? Je crois, au contraire, que les échanges de nos produits avec les épiceries de tous les pays du monde, favoriseraient tout autant notre commerce lucratif, celui d'exportation, et que nos exportations, en vins surtout, bien loin de diminuer, s'accroîtraient considérablement; et en ne permettant l'entrée des sucres que sur nos vaisseaux (s'il est possible), nous donnerions encore à notre marine marchande un développement plus considérable que celui qu'elle obtient du commerce exclusif de nos îles, qui nous empêche d'échanger nos vins et sucreries contre les épiceries du monde.

Une autre considération est que nous dépensons 56 millions pour notre marine, outre les 5 millions spécialement destinés à nos colonies, et cette somme est bien loin de suffire aux prétentions maritimes que nous élevons. Et quelles sont ces prétentions? Celles de protéger, sans autre but supposable, nos colonies et notre commerce avec elles. Il y a donc à défalquer de la somme de 56 millions celles que l'on peut évaluer comme

dépenses supplémentaires en faveur de nos colonies; et je crois juste d'attribuer une partie quelconque du budget de la marine à nos dépenses purement coloniales. Mais les colonies sont des provinces françaises; il faut les conserver, il faut les protéger; les moyens que nous employons, les sacrifices que fait la France en leur faveur, sont encore insuffisans à leur prospérité. La proportion exacte de ces calculs de dépenses, dans l'intérêt de la métropole et de ses colonies, est d'autant plus difficile à déterminer, que les colons se plaignent encore, et avec raison, de leur situation. Ils veulent quelque chose; mais ils ne sont pas eux-mêmes d'accord sur le genre de protection qu'ils ont à réclamer : les uns demandent l'affranchissement de leur commerce; les autres veulent, sous le protectorat de la France, que le gouvernement les soulage d'une manière plus efficace, en élevant encore la taxe sur les sucres étrangers. Mais le Gouvernement français ne doit-il pas, avant d'obtempérer à leurs vœux, calculer pour quelque chose les intérêts généraux de la masse de la population française?

Ces observations feront sentir que la prospérité de nos colonies ne nous présente pas un bénéfice national, pareil à celui que nous en espérons encore, d'après de vieux calculs qui peuvent avoir eu jadis de la réalité, mais que la vicissitude

des temps modernes a totalement dénaturés. C'est le moment, en sortant de la crise révolutionnaire qui nous a bouleversés, et qui vient de faire table nette, de nous régénérer, suivant les circonstances où nous sommes, et de calculer avec sang froid, et de nouveau, les principes de la richesse publique, qui varient selon les siècles, comme les mœurs, le commerce et la politique des Etats.

Au milieu, je veux encore le supposer, de cette incertitude entre les intérêts des colonies et de la métropole, il semblerait que l'Angleterre nous a désigné, par sa conduite envers ses possessions occidentales, la marche possible à tenir envers les nôtres. Ce serait de les émanciper autant que possible, sans nuire à leur sécurité; ce serait de leur conserver la protection armée de la mère-patrie, et les 5 millions de dépenses militaires que nous leur attribuons journellement, et qui mettraient les colons blancs à l'abri de toute entreprise de la population noire; ce serait de leur ouvrir le commerce du monde, et de ne pas les restreindre à fournir uniquement la France, et à tout recevoir d'elle; de les considérer comme entrepôt, comme point d'appui de nos relations commerciales avec les Américains; enfin, de les faire jouir de la plus grande liberté de commerce possible, sans cependant les protéger par un éta-

blissement maritime hors de proportion avec les avantages que la France peut se promettre de leur possession.

D'après ce système, on pourrait peut-être parvenir en quelques années à considérer nos colonies comme des provinces françaises éloignées, qui participeraient à la prospérité générale de l'Etat, sans une protection plus particulière et plus onéreuse que celle que le Gouvernement accorde aux autres départemens du royaume. De son côté, la France chercherait le débouché de ses produits par des échanges au plus bas prix possible, sur les marchés du monde, et la métropole, comme ses dépendances lointaines, pourrait trouver dans ce calcul moderne des ressources plus probables que celle que nous offre la pernicieuse routine dans laquelle nous sommes engagés.

Il serait encore un moyen d'alléger pour la France le fardeau de la possession de ses colonies : ce serait de réduire notre état maritime, aujourd'hui très-incomplet, et d'adopter un système moins onéreux, plus en proportion avec notre commerce extérieur, et plus conforme à la politique nouvelle, sans rien ôter à notre puissance effective. C'est cette question que je traiterai dans le chapitre suivant.

De la Marine.

Quand on demande à de fortes têtes en diplomatie à quoi nous servent nos colonies, elles répondent avec profondeur : à avoir une marine militaire ; et quand on les interroge sur l'utilité d'une marine militaire, elles répondent avec sentiment qu'elle nous sert à protéger nos colonies. On m'a fait cent fois cette réponse : cependant nous voyons un peuple qui ne possède pas de colonies, qui pourrait en avoir, et qui n'en veut pas, et dont la navigation et le commerce disputent à l'Angleterre une partie de ses bénéfices. Les Etats-Unis ont de nombreux matelots ; c'est là leur marine. En France, nous avons des vaisseaux, et peu de matelots. Ce sont deux principes différens qui dirigent les deux puissances ; quel est le meilleur ?

Je pense qu'on fait des vaisseaux tant qu'on veut en quelques années ; mais je ne vois pas comment on peut former de bons matelots, si ce n'est par une longue et continuelle navigation, que notre organisation de marine militaire interdit à nos marins ; en voici la preuve.

Nous avons quarante-trois vaisseaux de ligne et treize en construction ; ce qui signifie une marine de quarante vaisseaux de ligne prêts à mettre en

mer en cas de guerre; mais en temps de paix ils restent immobiles dans nos ports; ils y pourrissent paisiblement à l'abri des coups de canon qui devaient illustrer leur carrière d'une vingtaine d'années, et sans rendre aucun service à l'Etat, parce qu'ils ne forment ni marins ni matelots.

Cependant, comme il faut être précis dans des assertions sérieuses, je conviendrai que sur les 56 vaisseaux de ligne qui figurent dans le budget de 1825, trois sont mis en commission; les autres resteront dans le port, jusqu'à ce qu'il plaise au temps, aux mousses et aux vers de les anéantir radicalement.

Voilà donc, au temps de paix, un capital de quarante vaisseaux, à peu près, qui ne servent à rien produire qu'un entretien annuel, qui devient de plus en plus onéreux jusqu'à leur anéantissement; et ce capital peut sans doute être évalué, sans exagération, à 60 millions, absolument sans objet, et dont il ne restera pas vestige dans vingt ans : car il est notoire que ces bâtimens ne servent pas à la navigation, qu'ils ne forment pas de marins, peu de matelots, et qu'en temps de guerre ils nous seraient très-difficilement avantageux. — Me trouvant, il y a peu d'années, daus un port de mer, je crus devoir parler avec enthousiasme de l'état prochain de notre marine, et des projets successivement ministériels de por-

ter à quarante vaisseaux de ligne nos armemens de guerre. Mais on me prit pour un Parisien ; et comme je n'étais pas un ministre de la marine, faisant sa tournée, on leva les épaules, et on m'expliqua comment il serait impossible, avec le petit nombre de matelots employés par le commerce, et dont les lois du royaume ne disposent pas, d'équiper et d'armer à la fois quarante vaisseaux de ligne ; on ajouta que, pour y parvenir, il faudrait démonter tous les bâtimens de commerce, et toute notre marine légère, et qu'alors même on trouverait à peine assez d'hommes de mer pour un semblable armement.

L'élan de mon enthousiasme s'affaiblit considérablement, et je m'étonnai davantage d'une proposition que j'avais entendu soutenir antérieurement par un ministre de cette époque. « Il faut à » la France, disait-il un jour en ma présence, » une marine respectable, et lorsqu'elle aura » quarante vaisseaux de ligne, elle pourra con- » tracter en Europe l'alliance qui lui conviendra ; » mais, pour y parvenir, ajouta-t-il, il faut porter » le budget de notre marine à 70 millions, et nous » n'en sommes pas encore là. »

Cette proposition me parut si bizarre ; l'assertion qu'il fallait à la France une flotte de quarante vaisseaux de ligne pour conserver en Europe l'alliance qui lui conviendrait, me parut si fri-

vole ; et cette idée, provenant d'une des têtes les plus spéciales de toutes, celle de nos ci-devant ministres depuis trente ans, me frappa tellement, que, depuis ce moment, j'ai plus particulièrement dirigé mes observations sur l'état de notre politique, si sigulièrement comprise par le génie de nos ministres antécédens, et surtout sur l'organisation de notre marine; présumant que, si je ne comprenais pas cette grande pensée diplomatique, cela provenait sans doute de mon peu d'expérience des affaires publiques.

La réflexion n'a pas mitigé l'espèce d'impatience que m'avait causée cette pensée diplomatique d'un ministre du Roi. Je ne conçois pas qu'aucun de nos armemens maritimes puisse faire la moindre sensation sur aucune des grandes puissances continentales. L'Angleterre est la seule puissance insulaire qui puisse y prendre intérêt, et rien, à mon sens, ne peut lui sourire plus que de nous voir accroître sans raisonnement, sans calculs, sans aucune espérance de succès, une flotte purement de luxe, onéreuse sous tous les rapports, et qui ne peut, organisée comme elle l'est, que servir d'aiguillon à l'ardeur martiale de sa marine, et à la véhémence populaire de la nation anglaise, en cas de guerre avec la France.

Je nie absolument que nous puissions équiper

une flotte de quarante vaisseaux de ligne : mais je veux bien le supposer un instant; et nous avons quarante vaisseaux de ligne prêts à mettre à la voile, et sortant de nos ports avec l'ardeur toute belliqueuse de la nation, et aux cris de *vive le Roi!*

Suivrons-nous le système de guerre de Buonaparte? Il avait deux flottes, l'une à Brest, et l'autre à Toulon. Les Anglais, sans se gêner, faisaient croiser deux flottes de forces pareilles devant ces deux grands ports. Nous suivrions le même système : notre flotte sortirait des ports pour se battre avec énergie; elle obtiendrait, j'aime à le croire, des avantages sur l'ennemi; mais celui-ci ne prendrait pas le large, sans beaucoup de coups de canon, sans beaucoup d'avaries dans le corps de nos bâtimens et de notre voilure; et le combat fini, resterions-nous maîtres de la mer, but de la bataille navale? Non : il faudrait se réparer, se ravitailler pendant plusieurs mois, et quelques frégates fraîches sortant des ports anglais, de Malte et de Gibraltar, viendraient croiser devant Toulon ou Brest, et nous ravir tout le fruit de nos exploits. Buonaparte, qui comprenait si bien la guerre de terre, a très-mal combiné la guerre maritime. Ceci prouve qu'il faut que chacun fasse son métier, et qu'il n'est pas nécessaire que ce soit un officier de cavalerie qui soit chargé du portefeuille de la marine.

Mais, objectera-t-on, ne peut-on pas faire une guerre maritime mieux entendue? Nos vaisseaux ne peuvent-ils pas être employés d'une manière plus utile? Pourquoi, par exemple, ne pas conquérir des colonies dont nous manquons à peu près, et nous créer des débouchés comme les Anglais? Ils ont plus de vaisseaux que nous; nous avons plus de soldats qu'eux; et lorsque nous aurons mis à terre, n'importe où, plusieurs milliers de bons soldats français, il sera très-difficile aux Anglais de les débusquer de leur position, et nous aurons des colonies; car il faut bien qu'un grand royaume ait des colonies, quand ce ne serait que comme joyaux de la couronne.

Il est facile de prouver l'impossibilité d'exécution de ce plan de campagne. En temps de guerre, les ports français se trouvent tellement surveillés par des bâtimens légers anglais, qu'une flotte ne peut en sortir sans être aperçue. Si cette flotte met à la voile sans troupes de débarquement, elle peut éviter, surtout après un gros temps, les croiseurs anglais; mais elle est signalée, aperçue dans tous les parages, soit par les vaisseaux de commerce, soit par les bâtimens de guerre, qui suivent de loin ses mouvemens (1): la flotte, n'oc-

(1) La marine anglaise se composait, en 1815, de deux

cupant qu'un espace donné, ne peut attaquer le commerce que sur son passage seulement, et n'ayant pas de troupes de terre, elle ne peut penser à conquérir une terre ferme : son but est manqué naturellement, et son seul espoir est de rentrer saine et sauve dans quelques-uns de nos ports, après une promenade en pleine mer plus ou moins heureuse.

Si on ajoutait à la flotte des troupes de débarquement en nombre suffisant pour obtenir des succès de quelque durée, nécessairement il faudrait les convoyer. La sortie du port serait plus lente; la marche de l'armée navale serait essentiellement retardée; les vaisseaux de ligne, sans cesse occupés à protéger ses transports, perdraient un temps qui laisserait à tous les bâtimens non-armés celui de se réunir. Ils abonderaient vers la flotte qui serait continuellement signalée, et jamais l'expédition n'arriverait à sa destination lointaine, sans la perte d'une partie de ses transports. Je ne crois pas qu'un seul officier de la marine française puisse avoir en tête l'idée de convoyer une flotte portant des troupes et le matériel d'une armée, malgré la volonté de l'Angleterre, et la disponibilité de ses forces navales.

---

cents vaisseaux de ligne, trois cents frégates et sept cents bâtimens légers de toutes dimensions.

Des vaisseaux de ligne, sans une flotte de transport, ne pourraient conduire à sa destination une masse de troupes suffisante pour produire un effort durable sur aucune des parties du monde, toutes aujourd'hui soumises à l'influence anglaise.

Ainsi, sous aucun rapport, le nombre de nos gros vaisseaux ne peut influer sur notre prospérité maritime vis-à-vis de l'Angleterre; et quant aux autres puissances, nous n'avons nul besoin d'une armée navale si formidable en temps de paix.

Mais, dira-t-on encore, le respect de notre pavillon, la sûreté de notre commerce exigent que nous ayons de gros vaisseaux : ils ne servent pas; mais ils sont là. Les pirates et les forbans le savent, et n'osent s'attaquer au commerce français.... Les forbans et les pirates respecteraient bien autrement encore une marine active qui les surveillerait dans tous nos parages commerciaux, que des masses inertes qui ne remuent jamais, et que l'on ne destine à pourrir dans nos ports que par une ostentation routinière dont on ne consent pas à se départir. L'organisation de notre marine n'atteint en aucune manière le but que nous devons nous proposer. Elle est au moins inutile en temps de guerre, et elle est absurde en temps de paix; car, au lieu de nous préparer des matelots,

elle absorbe les sommes accordées à notre puissance navale, et prévient l'activité que de plus nombreuses croisières donneraient à nos armemens légers.

J'ai dit qu'un ancien ministre avait avancé devant moi qu'il fallait 70 millions par an pour subvenir à toutes les dépenses qu'exigerait notre marine établie sur le pied de quarante vaisseaux. Les budgets successifs de la marine, présentés depuis cette époque, m'ont successivement convaincu davantage que le système de l'ancien ministère n'était pas abandonné. En effet, les ministres ont, dans tous leurs budgets, demandé 65 millions, en déclarant, dans leurs rapports au Roi, que cette somme ne serait pas suffisante encore pour parvenir à mettre nos ports, nos armemens, et tout le matériel de notre armée navale, au niveau des besoins de la marine. Il est donc clair que c'est à 70 millions qu'ils veulent atteindre; et cependant les Chambres n'ont jamais voulu, jusqu'à ce jour, accorder plus de 60 millions pour les dépenses annuelles de notre marine et de nos colonies.

Cependant nous avons persisté dans le même système. Il nous faut quarante vaisseaux de ligne. Nous n'avons pas de quoi les armer, les équiper, les entretenir; mais n'importe. Louis XIV avait une grande flotte; Buonaparte avait quarante vaisseaux

de ligne qui n'ont pas ajouté sans doute à sa puissance météorologique; mais il les avait : donc nous ne pouvons pas, sans déroger, nous départir du système de nos anciens ministres de toutes époques. Il nous faut une flotte de luxe : la dignité de la France l'exige, coûte qui coûte, et l'éclat de la couronne le réclame impérieusement.

Cependant quelle grande splendeur peut-elle en recevoir, puisque nul succès réel ne peut en résulter pour elle? Sans doute nos marins, à la sortie de Brest et de Toulon, combattraient à la française; j'aime à croire qu'ils obtiendraient l'honneur de la journée : mais finalement, il faudrait se refaire des avaries du combat, et abandonner encore la mer à la domination des croiseurs ennemis.

On ne peut jamais obtenir un résultat heureux d'une entreprise insuffisante; et si l'on ne reçoit pour les marins qu'une somme de 55 millions, il ne faut pas avoir un état de 65 millions, parce qu'alors tout est en souffrance par des économies écrasantes. Parce qu'on a des vaisseaux inutiles, on a des ports de mer en décadence. Les dépenses de la paix préviennent les précautions nécessaires pour une guerre future; les arsenaux seront vides; les chantiers, dégarnis de bois de construction, n'offriront, au moment utile, que des matériaux sans durée, et l'imprévoyance dans la dé-

pense dépassera les inconvéniens de la prodigalité.

Le moyen de rester dans des bornes utiles de dépenses et de recettes, est de s'accommoder au temps, d'agir, non pas d'après ce que tout cœur français doit desirer, mais selon ce qu'on peut faire; et, d'après l'examen des budgets des années précédentes, une diminution dans le matériel de la marine est manifestement indiquée.

Nous avons en commission, d'après le budget de 1825, trois vaisseaux de ligne et dix-huit frégates. Cependant il est établi, par le même budget, que nous avons réellement quarante-trois vaisseaux de ligne, et treize en construction sur les chantiers; tandis que le nombre des frégates est de quarante-une construites, et de six en construction. Ainsi, nous armons trois vaisseaux et dix-huit frégates: ce qui se trouve dans une proportion tout-à-fait opposée au nombre des deux espèces de bâtimens destinés à l'emploi que le Gouvernement a l'air de vouloir en faire. Nous devrions avoir six fois plus de frégates que de vaisseaux, puisque notre pied de paix emploie six fois plus de frégates, et cependant c'est tout le contraire; nous nous efforçons encore à faire prédominer le nombre des vaisseaux sur celui de nos frégates.

Cette direction d'idées me paraît d'autant plus incompréhensible, que plusieurs ministres ont fait eux-mêmes sentir la nécessité de mettre plus

de bâtimens en commission; et cependant la construction de nos gros vaisseaux de guerre s'accroît dans une proportion plus forte que celle de nos frégates. D'où peut naître cette contradiction? On dit dans les budgets à peu près ce qu'il faudrait faire, et on agit tout différemment.

Cependant M. le président du conseil des ministres a long-temps habité l'Ile-de-Bourbon, et a, par conséquent, trop bien connu l'influence que pouvait donner à la France une marine légère, pour n'avoir pas soumis à ses réflexions une matière d'une telle importance; et je sais, à n'en pouvoir douter, que plusieurs des premiers officiers de la marine française partagent mon opinion, ou, pour mieux dire, que je partage la leur, qu'il ne leur convient pas d'émettre sans doute aussi vivement que je puis le faire, par leur état de subordination.

Quelle est donc l'influence maligne qui nous détourne de la juste direction à donner à cette importante portion de notre état militaire? Je ne vois, en conscience, hors la bureaucratie de la marine, que l'Angleterre qui puisse se féliciter d'une routine et d'un aveuglement tellement onéreux; et je suis bien convaincu, quoique complétement ignorant des relations politiques des deux puissances, que la Grande-Bretagne n'a jamais élevé la moindre représentation sur l'accroisse-

ment possible du nombre de nos vaisseaux de ligne. Elle sait que non-seulement nous détruisons gratuitement nos ressources contre elle, mais que nous lui créons annuellement des auxiliaires dans nos gros vaisseaux, et qu'ils sont un appât pour les 160,000 hommes de mer, dont elle peut, de force, choisir l'élite, lorsqu'il lui faudra maintenir ou défendre sa prépondérance maritime.

J'ai personnellement toute espèce de raison de desirer une longue paix avec l'Angleterre; mais ce desir renforce en moi celui de voir la France se donner une attitude utile et plus imposante qu'elle ne le fait, par une fausse application de sa fortune publique. Sans dépenser plus qu'elle n'accorde à sa marine, mais par une plus judicieuse répartition de ses dépenses, je pense qu'elle serait peut-être plus respectée sur les mers; elle en couvrirait une plus grande étendue, et serait plus en sécurité, parce que rien n'éloigne une attaque comme la certitude d'une résistance quelconque, et parce qu'il est politique de se montrer dans sa force pour s'assurer d'une longue paix.

La manière de ne pas être dominé par l'influence anglaise, est de ne pas élever de rivalité pour la domination des mers, que l'Europe partageait encore, mais que la révolution française a livrée pour long-temps à l'Angleterre. Du moment où nous n'aurons plus ce reste de préten-

tion, qui nous fait conserver l'espoir de revenir à notre ancienne prospérité maritime, nous verrons de sang-froid notre situation présente, et nous réglerons d'après ce que nous sommes, et non d'après notre force imaginaire, le moyen de tirer un utile parti de notre situation moderne.

Nous craignons l'Angleterre, en suivant le système actuel, ou du moins nous nous donnons l'air de la craindre; ce qui, sans contredit, est d'une mauvaise politique. Par un système différent, nous deviendrions indépendans, et nous serions respectés d'autant plus que nous prouverions notre indépendance.

Voici ce que le cabinet français devrait mettre en avant, en s'adressant au cabinet anglais; et très-notoirement, car la France n'a pas besoin d'une politique très-mystérieuse. L'Angleterre a conquis sur l'Europe, par l'effet de la révolution, l'empire des mers, et une supériorité commerciale que la France ne cherche pas à lui disputer, parce qu'elle peut s'en passer. Vingt-cinq années d'un blocus continental presque continuel, sans qu'elle ait périclité, prouvent assez qu'elle peut suffire elle seule à sa prospérité. Ainsi, ce n'est que comme puissance continentale qu'elle veut être considérée, et qu'elle fera valoir tous ses avantages auprès de l'Angleterre, qui ne peut lui faire de mal sur le continent, comme la

France ne peut s'attaquer à sa puissance navale et coloniale. Les deux nations n'ont pas à se redouter; mais il se pourrait que l'Angleterre, inattaquable chez elle, voulût dominer les mers d'une manière impérieuse, que la France ne saurait supporter. Dans ce cas, une marine légère servirait le royaume dans la seule guerre qui lui reste à faire, si les malheurs du temps l'y contraignent, celle d'attaquer exclusivement, non la puissance maritime, non les colonies de son ancienne rivale, mais son commerce; et tout, dans cette guerre de nécessité, ne serait pas au désavantage de la France.

Il est probable que la France, en guerre avec l'Angleterre, aurait moins à perdre qu'elle. D'abord, les 6 ou 700 vaisseaux naviguans que nous possédons, ne font pas une proie comparable aux 5 ou 6000, vaisseaux marchands anglais, et la nation britannique aurait beaucoup moins d'enthousiasme pour une guerre nationale, où elle aurait plus à perdre qu'à gagner. Dans la supposition d'une guerre possible, voici comment je comprendrais notre état naval, et l'espèce de guerre qui, ce me semble, conviendrait à la France. Les flottes royales seraient, en temps de paix, de 15 vaisseaux de ligne, pour en équiper immédiatement 10, en cas d'événement de guerre. Les frégates, au nombre de 40 en temps de paix, fourni-

raient 30 frégates, qui, jointes aux 10 vaisseaux, formeraient instantanément des escadres d'un vaisseau de 80 canons et de 3 frégates. Ces escadres seraient destinées à suivre les flottes marchandes convoyées, à faire sur le commerce toutes les prises possibles, sans s'embarrasser d'elles pour les rentrer dans les ports, et conservant seulement les marchandises précieuses et les équipages capturés. De bons marins, qui recevraient du Gouvernement la permission d'agir d'après leur instinct, et qui ne seraient pas forcés de suivre strictement des ordres cachetés six mois d'avance, qui pourraient agir suivant l'ocurrence, et sans une obéissance servile, à 6,000 lieues du cabinet d'un officier de cavalerie, ou d'un homme de loi, ministres de la marine successivement, depuis 200 ans, ces marins, dis-je, nouveaux Jean-Bart, pourraient encore rendre à leur pays des services importans. Mais si vous leur faites attaquer de front tout le matériel des flottes anglaises; si vous les mettez aux prises avec des armemens infiniment supérieurs, soit en nombre, soit en qualité, vous compromettez la bravoure française, sans aucune chance de succès; et, quoiqu'il soit peut-être glorieux d'avoir une flotte d'immenses vaisseaux de ligne, je ne vois aucune gloire de courir les risques d'être battus, sans espérance d'un résultat utile. D'ailleurs, il faut observer que l'on a vu

parfois de grands effets provenir d'une variation dans la guerre ou dans la nature des armemens. Les guérillas en Espagne, la légèreté des attaques de la cavalerie asiatique, les mistics grecs, ont obtenu de nos jours des succès inespérés contre des forces infiniment plus imposantes et mieux régularisées; et l'histoire justifie, par des faits irrécusables à cet égard, les calculs nouveaux que l'on pourrait concevoir d'après l'expérience des temps anciens. Les flottes romaines, pesantes comme celles des Carthaginois, échouèrent contre la tactique ancienne d'une nation de marins. Les Romains changèrent de système; ils armèrent des vaisseaux légers, évitèrent les colosses carthaginois, se rendirent maîtres de la mer, par la rapidité de leurs mouvemens. Leurs matelots devinrent les premiers matelots du monde ancien, et les flottes carthaginoises furent bientôt anéanties.

D'après ces exemples anciens et modernes, et l'analogie qui se trouve entre eux, on doit conclure que nous n'aurions rien à perdre en abandonnant la partie la plus inerte et la plus coûteuse de notre marine militaire.

Dans le cas où la France réduirait son système de marine, il s'ensuivrait une forte économie, avec laquelle nous nous formerions des ressources. Au moment d'une guerre, nos magasins ne seraient

pas épuisés, et des armemens légers nous mettraient à même de construire à beaucoup meilleur marché, de manière à pouvoir inquiéter activement l'Angleterre sur tous les points de son commerce; et ses forces maritimes, incertaines dans leur mouvement, seraient moins redoutables, parce qu'elles seraient disséminées.

Sans doute les chances de la guerre pourraient encore être défavorables; car la marine anglaise se perfectionne annuellement, et reçoit de la fortune et de l'industrie du pays une amélioration sans cesse progressive; mais, plus à l'aise dans notre économie publique, par la réduction de la portion inerte de notre marine, nous pourrions suivre le progrès des étrangers, ou perfectionner nous-mêmes, par une expérience pratique plus consommée, le matériel de nos armemens.

Mais l'immense avantage que nous retirerions incontestablement de cette volonté de notre indépendance, serait que la guerre cesserait d'être populaire en Angleterre; le commerce seul attaqué pourrait avoir à perdre, sans avoir à gagner. La marine anglaise n'aurait plus à combattre l'objet de sa grande rivalité, tandis que notre commerce n'est plus pour elle une source de fortune subite, lorsqu'au contraire nos marins auraient à s'enrichir des dépouilles du commerce du monde.

Cependant notre commerce maritime, qui

n'aurait pas de bénéfices à retirer des échanges ordinaires en temps de paix, armerait en course, et fonderait ses profits sur des succès partiels que l'ardeur du caractère français rendrait souvent probables. Le Gouvernement encouragerait les armemens par des primes, et trouverait, s'il le voulait, dans son infanterie de ligne, des volontaires exercés, qui se montreraient redoutables dans des coups de main audacieux. Les marins étrangers, qui trouveraient de l'avantage à faire la course contre le commerce anglais, augmenteraient encore nos moyens de défense active; et, tandis que nos dix escadres attaqueraient, sur plusieurs points du globe à la fois, la marchandise anglaise, des centaines de corsaires inquiéteraient partout le commerce et les communications. L'Angleterre ferait des armemens considérables, il est vrai; elle convoierait bientôt tout son commerce; mais sa dette publique s'augmenterait en proportion des efforts du Gouvernement, et la guerre, sans but utile pour le commerce, serait bientôt sans popularité. Que perdrait la France à la guerre maritime? Elle perdrait ses colonies, ou plutôt elle ne les perdrait pas : l'Angleterre, pour nous faire niche, se garderait bien de nous les ravir; car elle sait mieux que nous qu'elles sont une charge à la France. Nous perdrions des vaisseaux; mais nous en détruirions beaucoup d'une valeur, je crois,

plus considérable; et si les chances du hasard nous étaient favorables, nos armemens pourraient obtenir de grands résultats, non suffisans pour rétablir notre marine, mais susceptibles de tourmenter le commerce dominant, de manière à nous faire respecter de notre ancienne rivale. Enfin, je pense que les 55 millions que nous destinons à notre marine en temps de paix, suffiraient aux dépenses qu'exigerait un système mieux raisonné; car il en résulterait une diminution de dépenses que je ne puis pas calculer précisément, mais qui cependant doit être réelle.

Cependant les améliorations à faire à notre marine militaire, et reconnues avantageuses par la conviction d'un grand nombre de personnes capables de les apprécier, resteront sans exécution par diverses résistances, dont je signalerai la plus puissante.

Comment se peut-il faire qu'un chef, étranger à tous les détails de la science de la navigation, puisse avoir un desir de changement, puisse concevoir une volonté? Des hommes de plume peuvent signer tous les états de la marine; mais il faut des gens du métier pour la refondre, et lui rendre préalablement une considération dont son organisation récente la prive plus que jamais. Depuis la création très-utile d'un conseil d'amirauté, la dignité de plusieurs officiers de la marine ne se

trouve-t-elle pas compromise? Comment! on les subordonne, dans leur partie, à l'autorité d'un fonctionnaire civil, incapable de discuter avec aucun d'eux les ordres qu'il leur donne! Que de Paris un écrivain en haute dignité fasse parvenir sous cachet sa volonté militaire à l'officier qui la reçoit sur le pont de son vaisseau, comme l'ordre émané du Roi qu'il révère, cela se conçoit; mais qu'à la même table, au même conseil, les plus notables amiraux de la marine française se trouvent tout à coup les subalternes de l'homme sans antécédens, de l'homme de tout à l'heure, et que sa décision soit supérieure, irrévocable, c'est véritablement exiger par trop des épaulettes navales, et ce n'est pas là ce qui nous produira des Jean-Bart. Je sais que les militaires français, habitués à la subordination de leur état, obéiraient aux ordres du Roi qui leur seraient transmis, même par huissier; mais je ne crois pas que cette manière d'être commandés leur soit agréable. La France, plus que tout autre pays, est sensible à la délicatesse avec laquelle on dirige ses diverses professions; et les hommes dont la destinée est de souffrir pour leur pays, qui n'ont d'espoir que dans une vieillesse honorée, ont des droits, ce me semble, outre les modiques avantages de leur traitement annuel, de recevoir

de leurs longs services d'autres témoignages d'égards et de confiance de l'autorité souveraine. En Angleterre, un secrétaire de l'amirauté, qui dirige de fait toute l'administration de la marine, n'est pas le chef de l'amirauté. La grande réputation que M. de Sartines s'est acquise dans son ministère est réellement devenue un fléau pour sa patrie; et quand un homme qui veut une place n'a pas la plus légère notion de l'emploi qu'il sollicite, lorsqu'il ne se croit pas à même de l'exiger, cet homme, dis-je, oppose toujours l'exemple de M. de Sartines, pour prouver qu'un candidat qui ne manque pas de capacité doit être propre à tout; et cela dans un pays où des exercices sont exigés sur toutes les parties du service, et où les grades subalternes ne s'obtiennent qu'après une étude prolongée et des examens minutieux. Un exemple partiel d'un homme de mérite, qui, par sa justesse d'esprit, surmonte les difficultés de sa place, n'est pas un témoignage dont on puisse s'armer contre le bon sens d'une légitime précaution; et c'est parce que M. le ministre actuel de la marine est plus capable que qui que ce soit, par ses qualités administratives, comme par son caractère affable et conciliant, de pallier et de prolonger l'erreur qui nous a si long-temps dominés, qu'il me semble plus nécessaire d'atta-

quer une habitude désastreuse, sauf des exceptions, et dont l'inconvenance et le danger menacent de se perpétuer indéfiniment.

On me demandera peut-être quelle autorité je suis pour, n'étant pas marin, m'immiscer dans les mystères de l'économie navale? Je répondrai que, dans tout autre pays que le nôtre, je m'en ferais scrupule; mais, comme la plupart des ministres de la marine de France n'en ont pas su plus que moi, que j'ai même sur le plus grand nombre d'entre eux l'avantage d'avoir fait sur mer une campagne très-orageuse, comme officier de cavalerie, je me crois à l'abri du reproche qu'on aurait pu me faire partout ailleurs d'une excessive témérité: j'ai vu la mer, et je crois avoir le pied marin autant que la plupart de nos ministres de la marine.

De la Proportion de nos armées de terre et de mer.

Un calcul fort important à faire pour une grande monarchie est celui de ses dépenses militaires. L'Angleterre a sur nous l'avantage de pouvoir instantanément, à la fin de la guerre, réduire sa force active, par conséquent son im-

pôt, et une portion du capital de sa dette. Quant à nous, forcés de conserver une armée nombreuse, et de maintenir en même temps sur pied presque toute notre force navale, nous n'avons que peu de réformes à faire, et par conséquent notre dette publique reste à peu près la même, et nos impôts ne diminuent que dans une faible proportion. Je sais que plusieurs financiers métaphysiciens se sont mis dans l'esprit, avec une apparence de raison, que l'élévation des impôts n'était pas une calamité publique; et lorsqu'effectivement la population se trouve protégée par la direction utile qu'une bonne administration donne aux dépenses publiques, elle souffre moins, et paie plus facilement les surcharges, qu'elle ne supporterait un faible impôt mal réparti. Cependant je ne puis admettre en réalité que 250 millions dépensés pour l'armée de terre puissent être placés au rang des richesses effectives d'un pays. Ces armées consomment, dira-t-on, et favorisent par-là le commerce et l'industrie du reste de la population ouvrière. Les soldats nombreux sont des consommateurs : les deux cent cinquante mille hommes qui composent notre armée, dépensent, il est vrai; mais j'observerai que ces milliers d'hommes consommeraient également la valeur de leur salaire, s'ils n'appartenaient pas au service militaire; leur dépense personnelle se-

rait à peu près la même : ainsi, le commerce en masse gagne fort peu, par l'excédant des dépenses publiques qui n'ont pas le résultat d'une industrie réelle, laquelle produit toujours un bénéfice quelconque, soit en revenu, soit en capital.

Tous les États se sont trouvés gênés dans leurs finances par suite de trop longues guerres, c'est-à-dire, par excès de dépense; et le nombre des troupes, qui dépasse celui qu'exige la sécurité d'un État, loin de tourner à sa plus grande force, ne produit que sa détérioration, car elle l'affaiblit pour l'avenir. Il existe un ancien proverbe étranger qui se présente à l'appui de ma pensée; en voici le sens : petits états, petits jardins; grands états, places fortes et soldats.

En effet, les places fortes et les nombreuses armées ne produisent pas, dans la généralité d'un grand pays, cette heureuse richesse du sol et ce repos constant qui sont le partage des petites souverainetés, et qui répandent avec plus d'uniformité l'aisance sur les individus. Les classes élevées s'y plaignent; elles déplorent le peu de prépondérance de leur patrie; mais la population tranquille, et moins détournée de ses travaux journaliers, cultive les champs avec plus d'attrait et de sécurité. Les pays à grandes armées se sont presque tous obérés, et les leçons de l'expérience doivent nous instruire qu'il faut conserver une

juste proportion entre les dépenses nécessaires à maintenir notre prépondérance européenne, et nos moyens financiers, qu'il ne faut cependant pas excéder. L'armée de terre est notre première force; force essentielle à notre existence politique, et pour laquelle nous devons sacrifier sans parcimonie. Mais le système de guerre actuel nous indique quelques économies à faire sur des parties du service militaire, qu'on ferait bien de ne pas négliger, afin de répartir sur d'autres services plus essentiels des excédans de dépenses qui, je le pense, ne doivent pas rentrer dans les caisses de l'Etat, mais concourir au perfectionnement de l'instruction de l'armée, à l'accroissement de son matériel, et à la rendre aussi mobile que l'exige le système actuel, pour obtenir en temps de guerre des succès soutenus.

Nos places fortes n'ont plus leur ancien but d'utilité; leur nombre est onéreux. La ligne militaire de nos frontières a vu détruire le prestige qui faisait que les meilleurs généraux s'arrêtaient irrésolus devant elles. C'est aujourd'hui la mobilité d'une armée qui fait la force d'un Etat. Les places formidables sont évitées; les places secondaires ne résistent plus aux progrès de la tactique moderne; et quand on a vu l'artillerie française réduire en deux heures de temps la citadelle de Pampelune, il est impossible de compter beau-

coup sur le secours de la majeure partie de nos places de guerre, qui, d'ailleurs, privent l'armée agissante d'une grande partie de ses renforts; et les détachemens, un jour de bataille, sont, sans contredit, la plus pernicieuse de toutes les fautes militaires.

Immédiatement après la seconde invasion, l'idée d'organiser dans l'intérieur de la France une armée de réserve avoit circulé dans le public; on projetoit d'y créer des établissemens militaires plus à portée de toutes nos frontières, et plus susceptibles de diriger sur tous les points attaquables de la France une masse d'armée bien organisée, et dans le moindre délai possible.

Ce projet, originairement accueilli du Gouvernement, paraît avoir reçu quelques préparations; mais, depuis cette époque, le défaut d'argent, l'esprit de routine, et peut-être la commodité de rester stagnataires, en ont fait abandonner ou du moins ajourner indéfinimeut l'exécution.

Cependant, tout ce qui s'est occupé de l'art militaire moderne, conviendra que la position centrale d'une armée est bien plus formidable pour un ennemi, que la dissémination sur une frontière de plus de huit cents lieues, en comptant nos côtes, d'une force militaire plus ou moins considérable, mais trop éparpillée, et, par consé-

quent, ne pouvant offrir ni la même force, ni la même suite d'action.

On se souvient encore que des pontons envoyés d'Alsace vers les frontières d'Espagne, ont coûté des frais de transport exagérés. Le matériel d'une armée, établi dans le centre du royaume, serait plus mobile, et plus à portée d'être dirigé vers tous les points urgens avec bien plus de rapidité que s'il fallait le faire voyager de Strasbourg à la Bidassoa, pour le faire rétrogader, suivant les circonstances, vers la Belgique ou vers la frontière du Nord. Il n'existe, dans notre système actuel, aujourd'hui, que la tactique a changé de calculs, aucun avantage réel, si ce n'est d'être le même que celui de Louis XIV et de Vauban.

Mais ce n'est pas seulement sous le rapport militaire que je considère notre organisation militaire, quoique je sois convaincu que la plupart de nos meilleurs officiers ne croient pas à l'utilité d'une frontière surchargée de places fortes; c'est encore sous le rapport de notre économie publique que ce plan de centralisation militaire serait le plus avantageux. Une armée de réserve, placée dans le centre de la France, vivifierait la partie la plus abandonnée et la plus infertile de ce vaste royaume, qui retirerait de la dépense de ses armées une double ressource, celle d'une force

protectrice mieux combinée, et celle de réparer, envers des provinces délaissées, les torts d'une administration de deux cents ans. C'est ce que je démontrerai dans des articles subséquens, où je traiterai des causes de la richesse et de la décrépitude des différentes provinces, et des moyens d'y remédier.

Je sais que plusieurs militaires n'approuveront pas le système que beaucoup de leurs camarades proclament hautement, et je dois établir une controverse entre les deux opinions qui trouvent des contradicteurs. Les premiers diront . Il ne faut pas détruire nos places fortes parce qu'elles existent, parce qu'elles forment un noble système de défense qu'il ne faut pas abandonner; il faut même, pour l'honneur de Vauban, réparer les brèches de nos frontières, de crainte qu'un ennemi trop alerte ne parvienne à s'introduire sur le territoire français; et M. le ministre de la guerre nous a fait la proposition, dans son budget de 1826, de créer plus tard quelques petites places fortes de plus pour compléter le système, pour rendre la France impénétrable, et pour la faire respecter, s'il est possible. Dans ce cas alors, non-seulement, avec notre armée de 290 mille hommes, nous pourrons défendre le royaume, mais, en créant 200 mille hommes de milice ou de gardes nationales mobiles pour remplir nos places fortes, et en

fermer les portes en temps de guerre, nous opposerions la plus forte résistance.

Mais peut-on, avec nos 230 mille hommes en temps de paix, et une politique qui ne soit pas déraisonnable, défendre le royaume contre tous les dangers à prévoir, et cela, sans lever des milices ou des gardes nationales qu'il faudroit entretenir chèrement, outre notre état militaire, pour compléter le système de défense d'une double ou triple ligne de places fortes?

Louis XIV avait une manière de faire la guerre appropriée à l'état de sa puissance; il lui fallait de nombreuses armées, et son état financier n'était pas assez bien établi pour, comme nous le pouvons actuellement, les entretenir sur le pied de paix par la ressource de notre propre territoire. Ses premières opérations militaires étaient, à chaque campagne, de porter ses troupes sur le pays ennemi, et de les y faire vivre à ses dépens. La fierté de Louis XIV, au milieu de ses succès, ne lui permettait pas sans doute de croire, en fortifiant toutes ses frontières attaquables, qu'il organisait la défense de son royaume : il voulait se donner un point de départ pour ses armées en cas de guerre, et se couvrir des invasions partielles qu'il pouvait craindre pour les provinces. Mais aujourd'hui, je crois la France à l'abri de toute espèce d'envahissement, et je crois qu'il est tout-

à-fait patriotique de la maintenir dans son état de modération actuelle, qui contribuera bien plus à sa prospérité, que le desir d'une gloire dévastatrice dont elle est aujourd'hui rassasiée.

Le meilleur moyen, pour un pays populeux et belliqueux comme la France, de pouvoir soutenir une guerre vigoureuse, est d'économiser en temps de paix, afin d'être à même, dans une circonstance urgente, de pouvoir agir avec toute l'énergie qui caractérise la nation. Je suis bien loin cependant de prétendre qu'aucunes précautions doivent être négligées, et que l'organisation d'une excellente armée de paix ne doive point être l'objet de notre sollicitude, et de tous les sacrifices que nous devons à notre sûreté politique; mais l'excès de dépenses seroit pernicieux, car la guerre qui succède à l'état d'épuisement est rarement heureuse et profitable. Ainsi, les ministres de la guerre et de la marine ne doivent pas dépasser les limites de leurs allocations, et les Chambres doivent les restreindre chaque année dans des demandes qu'il est dans leur nature et presque dans leur devoir d'accroître presque indéfiniment.

Il est évident, selon le système militaire qui nous convient, que l'importance de l'armée de terre doit passer avant tout, et qu'il faut l'organiser préalablement et complétement, avant de son-

ger à notre marine; car si la France était envahie par terre, ses vaisseaux ne lui seraient d'aucune ressource: mais, quoiqu'il faille faire pour notre armée de terre tous les efforts nécessaires à son perfectionnement, il est essentiel, dans nos intérêts financiers, de calculer nos dépenses utiles, et d'agir avec économie.

Les Etats militaires de l'Europe, qui, quelles que soient leurs richesses, n'ont pas les ressources financières que présentent les Gouvernemens représentatifs, et qui doivent conserver un pied de paix respectable, ont été forcés à des économies dont il est bon de faire sentir les conséquences. On ne se rend pas assez compte du résultat définitif d'un grand établissement militaire, et du développement d'industrie des pays qui peuvent se passer d'une nombreuse armée. 200 mille hommes représentent une dépense de 200 mille francs par jour, et la perte de main d'homme pour l'industrie est aussi de 200 mille francs par jour, c'est-à-dire, 200 mille francs en perte effective, et 200 mille fr. que l'État manque à gagner: cela fait un manque de gain de 400 mille fr. par jour, et par conséquent une différence d'environ 140 millions par an: ce qui nous explique en partie l'opulence des pays qui, par la nature des choses, ne sont pas forcés d'entretenir d'immenses armées; car, au bout de vingt ans, l'économie de cette dépense,

avec les intérêts accumulés, produiraient une bonification de plus de deux milliards au capital de la fortune de cet État. J'essaierai de développer plus tard cette idée, en démontrant les causes de la prospérité naissante des États-Unis d'Amérique.

Les États militaires d'Europe ont senti, par le besoin d'économie, la nécessité de diminuer en temps de paix le nombre de leurs soldats, et d'en rendre une grande partie à l'industrie; en conséquence, l'arme de l'infanterie reçoit de longs congés qui tournent au profit du trésor des différens États. L'infanterie perd peut-être quelque chose de sa rectitude et de sa symétrique immobilité; mais un soldat ne perd pas, en six mois de travail aux champs paternels, la faculté d'être un homme de guerre, bon marcheur et vigoureux soldat; et la portion d'armée qui, par ce moyen, se trouve momentanément rendue à l'industrie, n'en contribue peut-être pas moins utilement à la puissance militaire dont elle fait la force.

Les Romains n'aimaient pas à laisser leurs soldats s'énerver dans une complète inaction; et de grands travaux publics, particulièrement des chemins, ont été construits par les armées romaines. Je dirai même que toutes les troupes qui trouvent l'occasion de travailler, d'accroître leur

faible salaire, et de ne pas rester les bras croisés, comme il arrive souvent aux soldats d'infanterie, recherchent avec ardeur toute occupation qui leur est permise par le service militaire; et, dans les ressources d'amélioration publique que nous voudrions utiliser, le travail d'une certaine masse de troupes ajouterait sans doute à l'influence des emprunts dont les commissions des finances ont déjà plusieurs fois appuyé l'adoption dans l'intérêt des relations commerciales intérieures du royaume.

Il faut, ce me semble, chercher à diminuer le mal que l'inactivité forcée de 200,000 ouvriers les plus robustes d'un grand Etat, fait à l'accroissement de la fortune publique, et l'éloignement des officiers, pour cet emploi de leurs soldats, cesserait sans doute, lorsque le but d'une utilité générale leur serait bien démontré. Le travail sans résultat rebute l'homme. Franklin prétendait avoir voulu soumettre un ouvrier, par un plus haut salaire, à faire de suite un ouvrage inutile : cet homme était employé toute la journée à tirer des seaux d'eau d'un puits, et à les répandre par terre. La bêtise de ce travail rebuta l'homme à tel point, qu'au bout de quelques jours il abandonna son ouvrage, et préféra renoncer à son double salaire, plutôt que de continuer un travail tout-à-fait dénué de résultat. Mais un ou

vrier qui se trouve l'organe d'une entreprise utile, en reçoit une nouvelle activité. Dans les usines considérables, l'action s'accroît en raison de l'importance du travail, et le manœuvre suit l'impression qu'il reçoit de grandes mécaniques, avec une célérité qu'on n'obtiendrait jamais d'un homme laborieux qui ne sentirait pas combien son travail a d'importance. Il en serait de même des troupes qui se plairaient à leur ouvrage manuel, quand on leur en aurait fait connaître l'importance pour le bien-être de leur pays.

En 1733, M. de Colbert, colonel du régiment de Picardie, à la tête de son corps, donna les premiers coups de pioche pour l'ouverture d'un canal si nécessaire à la province de Picardie; et je connais des officiers supérieurs et des généraux qui suivraient volontiers un si noble exemple, parce qu'ils pensent que le travail des troupes pourait être important à la prospérité de leur patrie, et qu'à la guerre, des soldats exercés à des fatigues de corps habituelles, n'en seraient pas moins aptes à bien servir le Roi.

On peut obtenir plusieurs bonifications dans notre système militaire : d'abord, de payer un moins grand nombre de soldats d'infanterie; ensuite, d'obtenir d'eux, avec rapidité, des ouvrages d'une utilité générale, ou des produits de leur industrie pendant leur semestre, qui seraient

encore un léger bénéfice pour la fortune publique.

L'Angleterre dépense peu pour son armée de terre, comparativement à sa richesse colossale, et nous devons observer que les 200 millions que nous devons dépenser pour nos troupes de terre, aujourd'hui que les emprunts ont prévalu dans toute l'Europe, que ces 200 millions, dis-je, annuellement et nécessairement payés, représentent un capital d'environ vingt-cinq fois la dépense indispensable de nos troupes. Ainsi, notre armée de terre nous grève d'une dette permanente de 4 à 5 milliards en capital. Que ces calculs soient plus ou moins exacts, ils suffisent cependant pour prouver la nécessité de l'économie dans une dépense qui ne peut produire aucun accroissement du capital de la fortune publique : car le matériel de la guerre et de la marine est plusieurs fois renouvelé ou complétement anéanti dans l'espace de vingt années.

Aussi voit-on tous les pays qui maintiennent sur pied de grands états militaires, toujours gênés et aux expédiens, et sans puissance de faire, pour leur population, ce que les pays économes ont pu faire dans l'intérêt général mieux entendu. On ne s'est pas rendu jusqu'ici un compte bien exact de ce que la France a dépensé pour sa marine et pour ses colonies extérieures. Je ci-

terai l'abbé Morellet, qui prétend que la Compagnie des Indes, dissoute en 1770, avait coûté 10 millions par an au Gouvernement pendant quarante ans, pour soutenir sa malheureuse existence, et reculer sa banqueroute. Je puis citer encore l'assertion d'un homme digne de toute croyance, qui, chargé par l'archevêque de Sens, alors ministre principal, de compulser tous les comptes relatifs à la guerre de l'Amérique septentrionale, et aux mauvaises affaires financières qu'elle a produites, m'a certifié qu'elle avait, outre la perte du Canada, aujourd'hui la plus profitable des colonies anglaises, coûté plus de 1,500 millions à la France. Cette dépense, si mal calculée, a sans doute eu sa première part à la révolution française; car les Gouvernemens qui sont de bonne foi, comme celui de Louis XVI, sont adorés comme ils le méritent, et ne sont pas renversés lorsqu'ils payent bien. Il faut convenir que nous avons payé cruellement cher la gloriole de vouloir dominer hors de chez nous, et que si l'esprit de notre nouveau Gouvernement, nous épargne pour l'avenir des mesures d'une aussi funeste politique, en n'admettant d'autres prétentions que celles que nous sommes certains de supporter glorieusement, certes, il resterait encore à la France un vaste champ de fortune publique; et c'est ce que j'essaierai de démontrer.

Mais si ces dépenses eussent été faites dans les intérêts de la métropole ; si, loin de nous énorgueillir de nos forces maritimes, et de l'espoir de leur prééminence, nous ne les eussions considérées que comme l'auxiliaire subordonné au bien-être du pays, nous n'aurions pas été si malheureusement entraînés vers tant de désastres financiers, précurseurs de tant de crimes et de bouleversemens. La France, par son industrie intérieure, et puissamment excitée par les millions que nous avons répandus à la poursuite de triomphes imaginaires et d'une fausse prospérité, n'aurait peut-être pas été dépassée de près d'un siècle par sa rivale ; elle aurait profité de ses avantages territoriaux, et la révolution française n'aurait pas ralenti, comme elle l'a fait incontestablement pendant dix ans d'une époque précieuse, son commerce, en anéantissant les grandes maisons de commerce, et en brisant les métiers de notre industrie croissante, au moment du plus grand effort industriel chez nos voisins.

Examinons mieux nos ressources ; faisons ce qu'il faut, pour l'honneur, pour la sécurité du pays, mais calculons nos dépenses ; ne faisons rien d'irréfléchi ; ne soyons pas détournés des intérêts généraux de la mère-patrie, et c'est alors que les avantages du crédit, qui dérive manifestement du pouvoir représentatif, puisqu'il dis-

pose, en garantie de ses engagemens, de la fortune publique, développeront pour la France, et sans aucun danger pour elle, toutes les ressources que nous devons nous promettre de tous ses avantages naturels.

Des Impôts.

Aujourd'hui, l'opinion sur les impôts paraît être fixée parmi les hommes d'Etat. Ce n'est plus un impôt unique, une grande simplicité dans la recette, une grande économie dans les frais de perception, que l'on considère comme un soulagement aux contribuables, et l'expérience a prouvé l'utilité du système nouveau. Les impôts qui se perçoivent lors de la consommation, et non à l'époque de la production; les impôts qui se répartissent sur un plus grand nombre d'individus, en les attaquant tous plus légèrement, sont moins accablans pour la masse des contribuables, et c'est là la perfection de l'impôt: car de sa nature il ne peut être agréable à qui que ce soit. Vaudrait-il mieux en payer moins? Vaudrait-il mieux n'en pas payer du tout? Dans ce second cas, la société n'existerait pas; l'ordre public ne serait pas établi. Dans le premier cas, il serait à souhaiter, sans doute, que l'impôt ne fût pas élevé; mais il ne faudrait pas que cela

fût au détriment du bien général; et l'impôt, utilement employé dans des intérêts généraux, ne doit pas être considéré comme une calamité publique. Sans doute, la perception d'une variété de taxes est beaucoup plus onéreuse; il faut une plus grande quantité d'employés et de receveurs: mais néanmoins, l'impôt, grevé de ses frais de recette, est encore plus facile à percevoir que si le producteur seul était grevé d'une taxe payable avant la vente de ses productions.

Les impôts indirects s'établissent avec peine, parce que les consommateurs sont plus turbulens que les propriétaires fonciers; mais une fois établis, leur avantage est incontestable; et dans la marche actuelle des Gouvernemens européens, ces sortes de revenus publics doivent s'accroître en raison de la prospérité publique; car le repos, une paix durable, moins de contagion et d'émigration, doivent considérablement accroître la population; et, sur le même espace de territoire, diminuer successivement la proportion du revenu public et des frais de perception, partie répréhensible du nouveau mode d'impôt, ce serait sans doute atteindre la perfection du système.

Cependant l'impôt foncier n'a pas complétement gagné son procès: il n'est pas détruit, et ne doit pas l'être entièrement; mais il doit être modéré... Je ne pense pas que l'opération du ca-

dastre soit un refuge pour la propriété foncière. Elle sera sans doute utile topographiquement; mais, comme appréciation des valeurs du fonds, je la considère bien plutôt comme dangereuse, parce que le sol change suivant l'industrie, et le cadastre ne peut que faire du tort aux laborieux habitans de la campagne. J'ai des propriétés dans divers départemens, et je ne puis pas supposer qu'une appréciation relative puisse être faite par les agens du cadastre, avec quelqu'apparence de justice et de connaissances nécessaires pour y parvenir.

Voici, je pense, ce qui suppléerait au cadastre avec bien de l'avantage : L'impôt foncier, bien ou mal réparti, serait fixe; l'impôt serait la maladie de la terre, qui serait vendue avec sa plaie, avec son infirmité, et le voisin ne pourrait jamais être grevé de la décharge des biens qui l'environnent. Il est incontestable que des natures de biens sont plus imposées les unes que les autres; mais cela peut se savoir, et déjà des dégrèvemens se sont obtenus par cette opération. Cette différence existe encore, et peut toujours se renouveler, car la faveur commerciale est inégale. D'heureuses moissons ou des intempéries successives peuvent changer les rapports de prospérité d'une province à l'autre, et le cadastre alors se serait mépris dans ses évaluations, qui sont stag-

nataires, tandis que les valeurs, même foncières, varient d'année en année.

Des départemens extrêmement imposés, lors de la création première de la matrice des rôles, se sont enrichis depuis cette époque : ils ont payé le tiers du revenu net, et ne payent pas aujourd'hui le septième, tandis que d'autres contrées, qui n'ont pas pu s'améliorer, et qui ne payaient que le quart du revenu, payent aujourd'hui plus que ce quart, par le dépérissement de sa fortune. Les impôts indirects, qui s'accroissent en proportion de la consommation, décroissent par la même cause, et leur base n'a rien d'arbitraire, comme celle de l'impôt sur l'industrie agricole.

L'accroissement périodique et manifeste des recettes des impôts indirects doit donc venir d'une manière efficace au secours des propriétés foncières; et voici comment, je pense, devrait s'opérer le dégrèvement de propriétaire à propriétaire. Les premières matrices des rôles ont singulièrement pesé sur les bois en masse, sur les prés et herbages, et sur les terres de première qualité, qui seules produisaient des revenus réels. Les autres natures de terres ne rapportaient presque rien, et furent à peine estimées. Aujourd'hui, des améliorations sensibles se sont introduites dans l'agriculture. Les prairies artificielles ont donné

beaucoup de valeur aux terres de moyenne qualité. Les herbages ont plutôt perdu leur ancienne faveur, et les terres de première nature, seules productives alors, sont rivalisées par l'amélioration de culture d'un sol naturellement moins productif. Je crois donc que les prairies, herbages et premières qualités de terre, devraient être dégrevées les premières dans presque toute la généralité de la France; mais il ne faudrait pas qu'aucune espèce de propriété territoriale pût subir un accroissement d'impôt, et que le nivellement s'opérât autrement que par la diminution graduelle des terres évidemment surchargées.

Quant aux bois, dont les grandes masses ont été manifestement soumises aux évaluations forcées des estimateurs de communes, il en peut exister qui se trouvent fortement surchargés; mais l'élévation du prix de la denrée, et le peu d'activité, d'industrie, qu'entraîne son exploitation, ne me fait pas penser que le Gouvernement doive une protection particulière à cette nature de bien-fonds.

Il résultera, sans doute, toujours une grande injustice nécessaire dans l'appréciation cadastrale de la valeur foncière. Si l'on impose le revenu réel, on commet une injustice, car le produit réel vient de l'industrie qui sait l'obtenir. Si

l'on impose la qualité du sol, on commet une autre injustice, car le sol n'est rien par lui-même; ce sont les capitaux qui le font produire, et qui forment sa fertilité. Estimer de même une semblable espèce de terrain en Flandre, ou dans une province arriérée, serait commettre une erreur complète; la valeur du sol n'est pas seule appréciable; la place y fait davantage; l'homme de la terre y fait encore plus. Comment les petits géomètres du cadastre peuvent-ils opérer consciencieusement, et motiver une appréciation si pleine de difficultés?

Je connais, dans des pays de mauvaise culture, des terres de première qualité, dont la végétation est tellement vigoureuse, qu'elles ne donnent aucun produit, parce qu'aucun cultivateur n'est en état de la vaincre. L'herbe détruit les récoltes, où le nombre des bestiaux n'est pas en proportion avec son action végétative, et les ronces sauvages s'emparent des champs, qui, dans la Flandre et la Normandie, cultivés de longue main avec de grandes dépenses, couverts de chaux, d'engrais, de fumier et du nombre suffisant de bestiaux, auraient produit les plus beaux résultats agricoles et le revenu le plus élevé. Mais que faire de la terre sans capitaux? et comment donner une évaluation à la matière inerte, qui n'a pas de valeur réelle, et

qui n'en obtient que par des accessoires, qu'un homme de bureau, qu'un praticien arpenteur n'est pas à même d'apprécier?

Une fois l'impôt territorial fixe, imperturbable, et ne pouvant plus éprouver aucune chance que celle de la diminution, l'industrie et les capitaux de l'agriculture se placeront sans inquiétude, et travailleront avec d'autant plus d'ardeur et de sécurité. La population se répandra plus uniformément sur la surface du royaume, et ses revenus publics, loin de s'affaiblir par le principe de fixité, trouveront, dans les droits sur une consommation plus forte, bien au-delà de ce que le Gouvernement cédera de l'impôt foncier. Cependant il ne faut pas penser à détruire l'impôt foncier, supportable, parce qu'il faut multiplier la matière imposable, afin que la perception, en n'attaquant que faiblement toutes les classes d'individus, agisse presque imperceptiblement, et s'opère sans efforts par la même cause.

Le paiement de l'impôt par douzième a singulièrement contribué à la facilité de la perception. Un contribuable, en soldant de petites sommes à courts termes, ne se laisse pas aller à l'imprévoyance, et n'exalte pas si vivement son déplaisir, que s'il fallait réaliser tous les six mois une plus forte somme. Ainsi, nous devons croire que le système actuel d'impôts est aussi favorable à la

France, et que, si l'on parvenait à diminuer les charges publiques, ou si les grandes dépenses annuelles étaient strictement employées à de grandes améliorations qui faciliteraient la perception des impôts indirects; la situation des individus serait la plus tolérable possible.

Il faut remarquer qu'un Gouvernement représentatif est fort cher. Les priviléges honorifiques n'existent plus; tout se paye en argent, et non en considération, et le montant des charges publiques est nécessairement plus élevé dans un Gouvernement plus compliqué, qu'il ne l'est dans une monarchie plus absolue. Mais, d'un autre côté, l'ordre et les ressources des finances donnent de grands moyens d'action à l'autorité; le crédit public est plus assuré, parce que les contribuables connaissent l'emploi de leurs fonds, que les dépenses sont mieux régularisées, et que chacun peut reconnaître qu'elles sont faites dans l'intérêt de tous : ce qui prévient le mécontentement, et devrait paralyser les murmures.

Une remarque à faire sur l'impôt en général, est que celui que le peuple supporte le plus longtemps est celui dont il gémit le moins. Par exemple, tous calculs faits, la dîme, qui s'élève toujours en proportion de l'accroissement de l'industrie, devrait décourager l'agriculture, et cependant la dîme en Angleterre est bien au-

trement rigoureuse qu'elle ne l'a jamais été dans le royaume de France, puisque les bois de futaie payent la dîme, que les prés et les élèves de bestiaux la subissent également. Les Suisses payent la dîme ecclésiastique et civile en nature, et croient ne pas payer d'impôt foncier, parce que l'habitude est prise de vieille date, que les fils ont vu leurs pères faire de tout temps la part du Culte et du Gouvernement, et qu'ils ne se formalisent plus de l'usage d'un droit qu'ils considèrent comme une portion de propriété qui ne leur appartient pas. Au contraire, quelque juste et mieux entendu que soit un impôt nouveau, ses détracteurs sont plus véhémens. Il en est de cela comme de presque toutes les nouveautés, surtout de la liberté de la presse, dont l'institution, à la longue, offre des avantages, mais dont l'adoption présente les plus grands dangers. Aujourd'hui, que l'établissement des impôts indirects est adopté, malgré la répugnance première, ils deviendront sans doute la base de nos impositions futures, et la taxe foncière diminuera successivement avec la charge pesante et extraordinaire que nous a léguée la révolution. Alors nos impôts se trouveront dans la mesure de convenance et d'équité, qui permettra de propager avec plus de suite les grandes améliorations publiques, que déjà nous prévoyons, et que l'avenir développera.

Le seul impôt que je regrette pour la France, qui n'a pas continué son système de barrières, et qui n'a pas encore déterminé suffisamment, par des lois obligatoires, la facilité des communications, c'est la corvée : rien, selon moi, n'est plus juste et plus essentiel que de la remplacer, sous telle dénomination que ce soit. J'ai d'abord, en faveur de mon opinion, l'expérience de la Suisse : les chemins se font par le Gouvernement, et sont entretenus par la corvée, qui présente d'immenses avantages ; non-seulement les chemins sont beaux dans toute la Suisse, mais l'obligation de les entretenir soigneusement répand dans toutes les campagnes et parmi toute la population l'art de les réparer, et de former partout des ouvriers capables de les bien construire, selon chaque nature de terrain et chaque difficulté qu'offrent les localités.

Aujourd'hui, cette charge publique est fort légère en Suisse, parce que les réparations des chemins n'ayant jamais été suspendues, comme en France, elles sont réduites à peu de travail annuel, et la population se soumet volontiers à l'antique habitude qui produit son bien-être. En France, on a fait du mot corvée un épouvantail révolutionnaire, et on l'a voué par effervescence à l'animadversion de la populace, et sans examen; de sorte que, bientôt après, on s'est vu forcé d'avoir

recours à son indispensable influence; on l'a vue renaître sous une autre dénomination, et sous l'honorable déguisement de prestation en nature; on l'a mitigée de manière à rendre presque nulle l'autorité qui lui convient.

Je ne nie pas que la corvée ne pût avoir de grands inconvénients, lorsque les plus forts imposés s'en trouvaient exempts par d'anciens droits onéreux aux pauvres; mais la corvée, également répartie, est l'impôt le plus juste et de la plus grande utilité : le plus juste, parce que les communes, non plus que les individus, ne sont pas des êtres isolés dans la société; qu'ils en font partie, que par conséquent ils se doivent par réciprocité ce que chaque particulier doit aux autres citoyens, et qu'une commune n'a pas le droit d'entraver sur son territoire la liberté du passage que d'autres communes facilitent à ses habitans.

Il résulte un droit réciproque de la nécessité sociale, et c'est sans doute ce qui fait qu'en Angleterre les communes sont passibles du tort qu'elles causent aux voyageurs par le mauvais état de leurs chemins, et qu'elles sont attaquables devant la magistrature compétente pour juger les délits et taxer leur dommage.

La corvée est un impôt de la plus haute utilité, parce que rien ne peut le remplacer, à cette époque où la civilisation et la richesse d'un pays ne

suffisent pas à d'autres natures d'entretien, comme les barrières multipliées, dont les recettes ne dépassent pas les frais de perception, dans les contrées privées d'une certaine abondance de population. D'ailleurs, bien régularisée, la corvée serait une ressource pour les indigens, et les emploierait pendant les mois d'hiver, où rarement les habitans de la campagne trouvent des occupations lucratives. Si les communes étaient annuellement tenues à faire des travaux d'hiver, la corvée fournirait des ateliers de charité; les femmes et les enfans ramasseraient des pierres ou cailloux, et les briseraient; les ouvriers trouveraient quelqu'emploi pour leur courte journée; les riches, qui ne travailleraient pas, payeraient le salaire des malheureux, et six semaines ou deux mois d'hiver ne seraient pas perdus entièrement toutes les années. Ce serait sans doute un incontestable avantage pour un pays, d'employer la saison rigoureuse à faire les seuls travaux qu'elle permet, et d'organiser un excellent emploi d'un temps inutile, au profit de la charité publique.

Les communes une fois habituées à des travaux d'hiver réguliers, en sentiraient l'importance, et n'offriraient bientôt plus de résistance à l'administration vigilante, qui tiendrait la main à perpétuer des travaux dont les difficultés diminueraient annuellement, et qui, prolongés pendant

une série d'années, auraient un effet indubitable, et de la manière la moins onéreuse sur l'aspect comme sur la richesse positive du pays.

Je n'aurais pas dû peut-être considérer la corvée comme un impôt, mais comme une charge publique; mais, n'ayant pas le temps de classer méthodiquement les différentes réflexions que je soumets à mes collègues, j'ai cru pouvoir m'abstenir de faire un chapitre sur les charges publiques, desirant que cet écrit, trop superficiel pour son sujet, arrive dans un état quelconque à la session de 1826, parce qu'il me semble que les esprits commencent à s'ouvrir sur plusieurs points de discussion, dont je parle bien ou mal, mais à propos, je pense, par la disposition présente de la société.

Finances.

L'assiette de l'impôt est l'âme des finances. On doit s'étonner aujourd'hui de la confiance de nos pères, qui regardaient un contrôleur des finances comme un être supérieur, possédant, dans son propre génie, les ressources d'un grand Etat, sans oppresser les contribuables, et sans déplaire à qui que ce fût. On reprochait à l'abbé Terray ses mesures de finances : vous prenez, lui disait-on,

notre argent dans notre poche. Et où voulez-vous que je le prenne? répondit l'abbé. Cette réplique lui fit une multitude d'ennemis; cependant elle était la seule que méritât une semblable apostrophe.

En effet, tel homme de mérite que puisse être un ministre des finances, si ses calculs ne sont pas basés sur des recettes certaines, égales aux dépenses qu'exige l'existence sociale, comme il ne peut pas créer des espèces, il ne peut produire une confiance durable que par la garantie que la fortune de l'Etat répond de ses opérations.

Le revenu de la France est parfaitement assuré; par conséquent, son crédit est acquis pour elle, et le mouvement d'un ministère fera, pendant quelques jours, baisser des fonds publics peut-être, et pas au-delà, parce qu'il est connu que tous les ministres possibles, présens et à venir, sont imbus de la nécessité de remplir les engagemens de l'Etat.

La liberté de la presse, qui, sans doute, a de grands inconvéniens, surtout à son établissement, a cependant eu le grand avantage de détruire un préjugé fort enraciné contre les impôts. Les parlemens, en France, sans droits reconnus de s'opposer aux édits royaux, s'autorisaient de leurs habitudes de représentations; et pour se rendre populaires, ils entretenaient l'esprit pu-

blic dans une résistance permanente. Mais des discussions libres, et une controverse à laquelle tout le monde a pris part, ont fini par vaincre un esprit d'opposition qui se porte aujourd'hui bien plus sur les individus ministres que sur la nature même de l'impôt, et c'est fort heureux.

Aujourd'hui, tout ce qui lit les journaux, et les journalistes mêmes, ne discutent plus la nécessité de payer des impôts qui grèvent des particuliers, mais en concourant au bien général; ce n'est plus que la répartition et la qualité de l'impôt qui sont l'objet des réclamations du peuple; et comme les plaintes sont prises en considération, et discutées avant l'adoption des lois annuelles financières, il en résulte que le ministre, appuyé de cette force législative, exécute avec plus de sécurité les mesures de finances qu'il n'a pu seul préparer.

Les ministres des finances modernes devraient être beaucoup moins haïs qu'autrefois, car ils ont moins à répondre depuis qu'ils sont responsables. Colbert ne fut pas enterré publiquement, mais pendant la nuit, tant le peuple avait conçu de haine contre sa personne, pour prévenir l'insulte de la dépouille mortelle de ce grand ministre.

Un ministre des finances ne doit pas viser à la popularité : cela n'a pas réussi de nos jours; et la France s'est trouvée dupe de faux systèmes sous

le régent, de fausses espérances sous M. Necker; et tous ceux qui veulent se faire déifier par la populace, ne réussissent jamais à faire de bonnes affaires pour le pays. La première chose qu'un ministre des finances ait à faire pour se populariser, est de quitter sa place et de prendre un autre état, cet emploi n'étant pas compatible avec la bénédiction du peuple. Nous sommes dans une marche mieux suivie. Les intérêts généraux sont, en général, appréciés; nous avons un bel avenir financier, et tout le monde en est convaincu.

Mais si l'opinion est décidée sur la nécessité de grandes dépenses publiques, pour obtenir une plus grande stabilité publique, et les avantages qui nécessairement en dérivent; l'opinion, dis-je, ne comprend pas encore complétement le système de crédit dans lequel nous sommes entrés, et qui doit indispensablement diriger la France vers une plus grande prospérité.

Du moment où nous nous sommes décidés à faire des emprunts pour payer nos dettes publiques, nous avons adopté le système du crédit, qui consiste à faire, dans de grandes nécessités, toutes les dépenses voulues par les circonstances, et à les payer avec un capital portant intérêt, et remboursable en un certain nombre d'années, et en grevant les contribuables futurs en faveur des contribuables vivans, qui ne pourraient, sans une

souffrance extrême, supporter des événemens qui, par leur nature, intéressent l'existence future et présente du pays.

La nécessité nous a fait une loi de l'adoption de ce système, et l'expérience nous en a fait connaître les ressources. Une dette publique, une création de valeurs fictives, sont des avantages qu'on n'a pas soupçonnés dans les temps antérieurs à notre époque. Nous avons à peu près 200 millions de rentes annuelles à payer; mais ce sont 200 millions qui se dépensent, du moins en grande partie, dans le pays, et qui ne s'y seraient pas répandus sans l'événement de leur création.

Cette création de valeurs fictives agit cependant très-efficacement sur le numéraire ou valeur représentative de toute espèce, dont la circulation devient d'autant plus active, et donne une seconde valeur aux capitaux réels préexistans, par une plus rapide mutation.

Ainsi, le mal n'est pas d'avoir une dette publique; le mal est de la devoir. Si nous ne devions pas 200 millions par an, et que le Gouvernement n'eût à payer par an que l'intérêt de 4 milliards, il est évident que l'on payerait de moins 200 millions d'impôts, et que pareillement il y aurait une circulation de 200 millions de plus, que si le Gouvernement ne consentait à recevoir de confiance un capital de 4 milliards. L'expé-

rience vient à l'appui de ce calcul, car les pays les plus florissans ont une dette publique; encore ont-ils le malheur de la devoir.

Au milieu de nos discussions publiques sur la loi des finances, qui vient d'occuper la Chambre pendant deux années, on n'a pas fait valoir, dans l'intérêt ministériel, cet argument très-fort en faveur de la loi : la nécessité de conserver une dette publique à la France. Il était cependant de nature à combattre un des plus spécieux motifs de l'opposition. Si vous créez un capital à 3 pour 100, vous prolongez l'époque de l'amortissement, et vous perdrez en capital ce que vous espérez gagner sur les intérêts. Mais s'il existe une nécessité de conserver une dette publique, et tout le monde est d'accord sur ce point-là, l'amortissement n'aurait lieu que jusqu'à cette époque où la caisse d'amortissement, sans cesser d'exister, recevrait une destination équivalente, et peut-être beaucoup plus avantageuse.

La conservation d'une dette publique en France, outre la raison que je viens de donner, est nécessaire par plusieurs motifs politiques. Le public, rassuré par les grandes garanties du Gouvernement, a pris l'habitude de verser entre ses mains des fonds qui, ne comportant plus aucune surveillance, dont il perçoit l'intérêt avec la fixité la plus imperturbable, et avec la faculté de rentrer

dans son capital à volonté, donnent au propriétaire foncier toute latitude pour attendre un placement avantageux de ses capitaux. Les meilleurs banquiers, très-recommandés dans les affaires commerciales, mais peu connus des possesseurs de terres, ne remplacent pas, à leurs yeux, les avantages qu'ils trouvent dans leur placement de fonds sur le Gouvernement; et je crois qu'ils ont raison. D'abord, le placement est encore meilleur que sur les premiers banquiers; ensuite, on ne connaît pas la situation du banquier, et l'on connaît celle de l'Etat; enfin, si le Gouvernement faisait banqueroute, il est probable que la faillite du banquier s'ensuivrait, tandis que celui-ci manquera dix fois avant la catastrophe générale, dont trop de combinaisons nous préservent à jamais.

Une autre raison très-puissante qui nécessite une dette publique, est l'influence qu'elle exerce dans un Gouvernement représentatif. Le Gouvernement lie à son sort une masse d'individus, qui, le prenant pour leur débiteur, adoptent forcément ses intérêts; et ces créanciers sont en général les hommes les plus actifs, et de la nature la plus dangereuse au Gouvernement.

Ainsi, le Gouvernement doit desirer la permanence d'une dette publique, et les grands propriétaires trouvent dans la garantie du Gouver-

nement une ressource qu'ils doivent souvent rechercher. De cette réciprocité d'intérêts, je crois devoir conclure qu'une grande partie de la dette publique sera maintenue dette publique, et que la caisse d'amortissement, sans cesser d'être une garantie, recevra des lois financières futures une destination plus convenable à la grande prospérité du pays.

Si, je suppose, on faisait avec les épargnes de la caisse d'amortissement des prêts qui rapportassent des revenus équivalens, et dont le Gouvernement, dans des époques urgentes, retrouverait successivement les capitaux, ne pourrait-il pas en résulter de grands avantages pour l'industrie et les améliorations intérieures du pays?

Les villes et communes, par exemple, sont mineures, et par conséquent trouvent difficilement des capitaux. Le Gouvernement, qui ne court pas les mêmes chances de difficultés que les particuliers, trouverait en elles des débiteurs très-solides. Il ne rembourserait pas sa dette; mais il accroîtrait ses capitaux, ce qui reviendrait au même pour son crédit, et, aux temps de guerre et de désastres, de grandes ressources, sans emprunts onéreux, se trouveraient disponibles entre les mains du Gouvernement.

Sans doute alors l'industrie pourrait tirer de grands secours de l'assistance du Gouvernement,

qui, généreux sans être prodigue, s'assurerait de la rentrée de ses fonds, en faisant des avances aux capitalistes qui lui donneraient toute garantie; ce qui rendrait encore le cours de l'argent plus régulier, même en diminuant son élévation, que toutes les industries agricoles et manufacturières doivent redouter.

En supposant que, de la dette de 197 millions, on distraie 55 millions appartenans à des établissemens publics, et qu'elle eût été réduite, comme elle doit l'être un jour, de 28 millions, par la réduction d'un cinquième de l'intérêt, il resterait 112 millions de la dette en circulation; ce qui n'est pas exagéré pour l'état de la France, et les placemens français et étrangers. Il y aurait sans doute un avantage de conserver une dette publique, et de se former une réserve portant intérêt, avec les fonds appartenans à la caisse d'amortissement, surtout en cas de guerre : car le Gouvernement, avec tout son crédit possible, le perd lors d'une crise, qui resserre les capitaux dont il peut avoir besoin; au lieu qu'avec sa réserve, bien qu'il ne puisse trouver à la minute les sommes qui lui seraient indispensables, cependant, ses échéances de rentrée de fonds étant rapprochées, il lui serait infiniment plus profitable de les attendre, que de patienter jusqu'à l'issue très-onéreuse des emprunts qu'il aurait à

faire. Je ne suis pas assez financier pour détailler les précautions qui devraient être prises pour le placement des fonds de réserve que ferait la caisse d'amortissement; mais je n'en sens pas l'impossibilité. D'ailleurs, une association considérable, composée des plus riches banquiers de la capitale, se propose de faire de grandes avances, à bon intérêt, à toutes les industries manufacturières; ce qui faciliterait leurs efforts. Cette entreprise aurait le même but que celui que je désigne pour les fonds appartenans à la caissse d'amortissement, dont la puissance aurait encore plus d'action que celle d'une société qui se mettrait en avant, et le Gouvernement aurait toute une autre clientelle : elle prêterait temporairement aux départemens, aux arrondissemens, aux communes, pour leurs entreprises particulières, et d'autant plus avantageusement, que ces établissemens mineurs empruntent avec difficulté des particuliers ou des associations particulières, qui doivent craindre les affaires embrouillées.

Comme nous avons adopté depuis quelques années le système des emprunts, il me semble qu'il n'est plus temps de s'arrêter, et qu'il faut aujourd'hui l'embrasser avec confiance, puisque nous nous trouvons bien de l'expérience que nous en avons faite : cependant l'opinion n'est pas encore fixée sur cette question importante; on se

trouve bien du crédit, on se sert des banquiers, et on leur en veut de leur succès. Lorsque, faisant bien leurs affaires, ils ont bien fait la nôtre, on leur reproche leurs bénéfices, sans se rappeler ce dont on a profité par eux; et dans toutes occasions, on attaque leur profession, et on s'efforce de désigner leurs gains comme usuraires.

Sans doute, lorsque des financiers prétendent à sortir de leur sphère, et qu'ils attendent de leurs richesses la considération qu'un maréchal de France obtient de ses batailles et de ses blessures, certes, on est bien dans le droit de les rabaisser de leurs prétentions; mais quand ils prétendent à des salaires en concurrence, lorsqu'ils prêtent à l'Etat leur renommée commerciale, qui ne peut être acquise que par une constante observance de leurs engagemens, il est alors d'une fausse politique de chercher à les diffamer, de les repousser implacablement, comme s'ils étaient les moteurs de notre ruine, tandis qu'au contraire, ils nous ont évidemment secourus.

La haine des banquiers étrangers s'est encore plus manifestée; rien n'est odieux comme de se servir d'une monnaie qui ne serait pas française : cela, prétend-on, fait honte à la banque française. Ce n'est pas tout, on voue l'agiotage au mépris public, à l'immoralité; on voudrait que le Gouvernement, qui fait des émissions de va-

leurs, les vouât lui-même à la réputation d'immoralité. On a 4 milliards de fonds publics, et on veut en décrier les ventes ou les mutations! Veut-on que nos rentes ne soient pas achetées? certes, ce n'est pas à cette fin qu'elles ont été créées.

L'agiotage est une prospérité; c'est un fleuve qui fertilise et qui peut déborder : toute institution sociale a son mauvais côté. Tous les ans, quelques centaines de malheureux se précipitent dans la Seine par imprudence ou par désespoir; mais faut-il pour cela détourner son cours du centre de Paris, qu'elle vivifie par ses eaux intarissables?

Il en est de même de l'agiotage; le mal n'est pas d'acheter, mais de ne pas avoir de quoi payer. La vente réelle est sans aucun inconvénient. Les agens de change doivent plus que jamais être surveillés sur les transactions qu'ils opèrent sans garantie, et leur prudence seule devrait les aguerrir contre les opérations hasardées dont ils sont parfois la dupe. Mais spéculer sur la rente, comme on spécule sur l'achat d'une maison ou d'une autre propriété foncière, ne peut être, à mon avis, signalé comme une transaction sans moralité. La transition d'un système à l'autre a seule pu permettre à des esprits troublés par l'innovation, de ne pas réfléchir sur l'essence

du crédit public, qui très-certainement est fondé sur la confiance des valeurs du Gouvernement; et les décrier, c'est mal se rendre compte des intérêts généraux, et, par un enfantillage impardonnable, retarder les progrès de notre fortune financière : car, si l'argent est le nerf de la guerre, il est encore, au sein de la paix, celui de l'aisance et de la prospérité du peuple.

Les discussions présentes sur le remboursement des rentes, ont probablement diminué l'explosion de richesses dont la France allait jouir, et sans doute sa position n'est plus la même. Les capitaux, engagés à l'époque de la paix générale, ont eu le temps de se reconnaître, et de chercher des débouchés dans de nouvelles industries; ce qui, sans doute, a paralysé l'essor de notre crédit : mais ce ne sont pas les tourmentes du moment qu'il faut considérer dans les calculs financiers d'un Etat impérissable, calculs qui peuvent être dérangés par des circonstances momentanées, sans atteindre la richesse effective du pays. Les mouvemens de la bourse agissent spontanément, et quelquefois très-douloureusement sur les individus. Les uns gagnent, les autres perdent; mais l'Etat demeure impassible. Nous avons vu des banques de jeux publics, où les uns croient s'enrichir ; d'autres se ruinent avec désespoir : ils ont joué leur fortune entre

eux, et l'impitoyable râteau, dans son imperturbabilité, sans faire attention à la joie des uns et à la tristesse des autres, ramasse à chaque coup du sort son bénéfice inaltérable.

De même, lorsque ces coulissiers, qui s'appellent les Français, comme s'ils étaient des contribuables, sont trompés dans leurs calculs financiers et politiques, ils accusent le Gouvernement des désastres de la France. Mais si les fonds haussent, l'Etat se trouve riche de son crédit; si les fonds baissent, les contribuables se libèrent à plus bas prix. Tout est favorable à l'Etat puissant qui peut résister à la circonstance du moment; et ce qui détruit les particuliers, ne peut rien contre un colosse de puissance.

Ce n'est pas du tout sous le rapport des jeux de bourse qu'il faut considérer les fortunes ou le crédit d'un vaste royaume : il faut, lorsqu'on le prend pour créancier, examiner ses ressources territoriales et la probité de ses transactions. S'il réunit à plus de stabilité le caractère du banquier le mieux famé; si ses paiemens, si leurs époques sont invariables, c'est alors que les pères de famille, que les propriétaires fonciers, peuvent s'appuyer sur des données certaines, et obtenir, pour leurs économies, les placemens les plus commodes et les plus solides. En plaçant ses fonds sur un Gouvernement rigide et

régulièrement observateur de sa parole, on jouit de tous les avantages de sa stabilité; mais il faut conserver son attitude impassible aux variations du cours : car si l'on s'inquiète, si l'on tremble pour son capital, on se range au nombre des joueurs effrayés, qui quittent la partie en perte. Les placemens sur le Gouvernement ne conviennent pas à ceux qui veulent payer à des termes fixes; car alors ils se trouvent dans la catégorie des joueurs : ils se mettent dans sa dépendance de l'époque de leurs paiemens; et c'est parce qu'ils se trompent sur la nature du placement, que des gens, sages d'ailleurs, peuvent éprouver des revers. Mais ceux qui veulent un revenu fixe, ceux qui veulent se couvrir de leurs impôts, de leurs loyers, ou des charges de leur revenu, ne peuvent pas trouver un créancier plus solvable, qu'un bon Gouvernement régulier, qui, comme la France, a le plus immense intérêt à remplir avec scrupule la plénitude de ses engagemens, et qui, comme ce beau royaume, peut voir encore sa fortune territoriale s'accroître presque indéfiniment, ses charges s'éteindre, et ses impôts indirects s'élever presque annuellement, en diminution de ses impôts fonciers.

Voilà la position où nous nous trouvons en France. Elle est telle, qu'aucun Etat du monde civilisé ne peut offrir à ce sujet des garanties

aussi satisfaisantes : car l'Angleterre, incomparablement plus riche qu'elle, n'est pas, à beaucoup près, aussi sûre de ses revenus et de l'accroissement aujourd'hui possible de sa puissance. Il est dans l'ordre des choses futures qu'elle perde son influence en Asie, que les républiques d'Amérique s'émancipent de sa supériorité commerciale, que les puissances européennes rivalisent son industrie ; et, malgré l'excès de sa fortune intérieure, l'Angleterre peut éprouver, pour la suite des temps, des crises commerciales dangereuses, parce que son avenir ne dépend pas d'elle ; tandis que la France n'a plus qu'à diminuer ses revenus publics, qui ne tendent qu'à s'accroître à proportion du perfectionnement de son industrie intérieure, et de l'aisance progressive d'une population plus nombreuse.

La grande variation du cours des effets publics a singulièrement effrayé des gens qui veulent avoir peur ; et il n'est pas inutile d'examiner à quel taux probable notre crédit doit s'élever. L'Angleterre, qui possède autant de capitaux que l'Europe, décide nécessairement de la valeur momentanée de l'argent et de tous les effets qui le représentent ; ils haussent et baissent, suivant l'abondance et le besoin qu'on en a. Les fonds anglais ont nécessairement une valeur plus élevée, parce qu'ils sont placés plus près de la vente,

et au milieu de la plus grande masse de capitaux; mais ils ne sont pas mieux assurés que les nôtres; et toutes les réflexions seront, je crois, en faveur de la France, qui n'a pas encore atteint, avec l'Angleterre, un équilibre parfait, qu'elle n'atteindra pas, mais dont elle ne doit pas rester éloignée autant qu'elle l'est aujourd'hui, parce que ses revenus sont mieux établis, parce que l'accroissement de sa fortune territoriale est plus probable, et que son commerce intérieur, entre 30 millions d'habitans, est une propriété positive que rien ne peut lui ravir.

L'Angleterre, au contraire, est, quoique très-obérée, à son plus haut degré de prospérité. Ses revenus publics sont au moment de décroître, ses manufactures sont à l'apogée de leur fortune; quelques débouchés de moins, en possédant le commerce de l'univers, peuvent lui devenir funestes; et cette énorme exportation de capitaux, qui produit aujourd'hui la crise financière qui chagrine l'Angleterre, pourrait être un commencement d'embarras, que les Anglais auraient moins ressenti, sans doute, si nos fonds publics leur eussent offert un débouché moins lucratif, mais bien moins incertain que celui de l'Amérique et de ses mines.

On m'a dit que tout n'était pas prospérité dans les spéculations méridionales; que les ex-

portations anglaises ne trouvaient pas de chemins pour s'enfoncer dans le continent américain, et que les cargaisons demeuraient sur les côtes, sans acheteurs empressés et généreux ; on m'a dit que la diverse élévation des plaines américaines permettait souvent la culture des plantes européennes, et produisait une rivalité dangereuse pour les exportateurs anglais. On prétend même que les mines d'or, que l'on exploite par le moyen des pompes à vapeur, ne se laisseront pas épuiser sans résistance, et que les fréquens tremblemens de terre, presque insensibles, de ce pays de promission, pourront disloquer bien des machines, engloutir bien des capitaux, et n'offrir des résultats positifs aux émissions anglaises, qu'avec des années et d'immenses sacrifices annuels.

Dans cette situation, les hommes qui calculent avec réflexion, qui veulent un revenu certain, qui craignent les banquiers, qui cependant trouvent l'intérêt de leurs terres trop faible pour leur puissance, iront-ils de préférence placer leurs capitaux à trois pour cent sur l'Angleterre, qui peut décroître, au lieu de les placer à quatre pour cent sur la France, qui ne peut que prospérer ? Les grands capitalistes de l'Europe sont très-avisés; ils calculeront la solidité de leurs placemens; et quoique l'Angleterre, à raison

PARSONS LIBRARY Univers. MICHIG

des habitudes prises, à cause de ses immenses ressources et de ses relations étendues, doive conserver un avantage sur le crédit français, cependant il n'est pas présumable que les fonds de France demeurent toujours dans une proportion inférieure d'un quart avec les fonds anglais; et il me semble que la situation des deux pays tend manifestement à niveler leur crédit, et à les maintenir presque rivaux dans la confiance de l'Europe.

De l'Opposition.

L'opposition est la conséquence indispensable d'un Gouvernement représentatif. Sans opposition point de controverse, sans controverse point d'examen; et, par conséquent, les meilleures dispositions des lois seraient sans le résultat qu'on en doit attendre, car elles seraient reçues sans confiance.

Nous ne manquons pas d'oppositions; mais elles ne nous sont pas utiles autant qu'elles pourraient l'être. L'ancienne opposition, celle qui professe les opinions républicaines, et les répand à travers la monarchie, se trouve trop près de l'essai de république qu'en a fait la révolution française, pour trouver dans la masse des pro-

priétaires, auxquels notre Charte a concédé sa coopération au Gouvernement, des hommes ardens, enclins à s'engager de nouveau dans des épreuves dont ils viennent de faire une sinistre expérience. Cette opposition n'a pas la confiance de ceux qu'elle voudrait éclairer ou corrompre.

Une opposition monarchique s'est établie par sentiment. Quelques griefs ont envenimé quelques individus, qui ne s'en sont pas pris seulement à ces griefs, qu'il aurait été très-bien fait de redresser, et qui se sont attaqués aux hommes, avec une roideur et une persévérance calculée qui ne devaient pas obtenir des Chambres tout l'entraînement qu'on s'en promettait. Véritablement en France, un parti pris d'attaquer invariablement le même ministre par une opinion systématique toujours en opposition sur tous les sujets quelconques, sans choix, ne peut être adopté par une très-grande masse d'hommes monarchiques, qui craignent d'attaquer l'ensemble des choses, en détruisant le ministre responsable, qui ne pourra jamais, quel qu'il soit, contenter tout le monde. Ainsi, loin de lui nuire, cette résistance sans calcul lui donne forcément des soutiens, à défaut d'un plus grand nombre d'amis, et cela revient au même.

Ces deux oppositions si dissemblables n'ont, ni l'une ni l'autre, le résultat utile qu'on devrait

se promettre de la discussion des intérêts généraux du royaume. La première cherche des ennemis au Gouvernement, et voudrait que la liberté fût de la licence. L'autre, qui veut avec véhémence l'honneur de la monarchie, attaque trop rudement le ministère, pour ne pas porter atteinte à l'amour du trône, et pour ne pas préjudicier au crédit public.

Beaucoup de membres de la Chambre des Députés, placés entre ces deux extrêmes, renforcent le ministère, parce qu'ils sentent l'importance de raffermir la monarchie nouvelle, qui n'a d'appui que l'antique légitimité de ses souverains. Néanmoins, plusieurs d'entre eux reconnaissent le besoin d'une opposition modérée, utile à la discussion de nos grands intérêts, qui donnerait au Gouvernement une considération plus assurée, et répandrait à la fois sur sa population, non de ces lueurs dangereuses qui menacent d'embrasser toute la civilisation, mais de douces clartés qui doivent éclairer la population, et la diriger vers une plus réelle félicité.

Plusieurs de mes collègues m'ayant, l'année dernière, fait part de leurs idées à ce sujet, j'ai sur-le-champ mis sur le papier un projet d'opposition plus convenable aux royalistes, plus susceptible de bien diriger le ministère, et de donner au Gouvernement une considération plus ana-

logue à l'esprit français. Je prends la liberté de le transcrire, parce que ce projet, tout informe qu'il est, donnera mieux l'idée d'une opposition utile que je me suis formée, que si je l'écrivais plus à froid. Je dois observer que la connaissance intérieure de la Chambre me fait croire que cette opposition ne peut se former que par la suite des temps.

Projet d'une Opposition royaliste formée d'hommes indépendants, nécessaire à l'état d'un Gouvernement représentatif.

L'organisation d'une opposition, dans la circonstance actuelle, est d'une grande délicatesse. Il ne faut qu'aucune apparence d'ambition lui serve de moteur, mais qu'une certaine liberté d'esprit, une grande ferveur monarchique, et l'intérêt véritable du pays, soient évidemment le but de l'association, qui n'aurait d'autre objet que de renforcer le Gouvernement, s'il se montrait faible, et que de l'affaiblir, si le ministère abusait de son influence pour sa propre consolidation, au détriment des intérêts de la Couronne, et de la bonne direction des affaires de l'État.

Une opposition modérée ne doit pas chercher l'éclat, mais le bien, et tantôt offrir une res-

source puissante, tantôt opposer une résistance utile. Ce ne devra jamais être par aucune animosité personnelle qu'un ministère serait attaqué par l'opposition royaliste; mais l'attaque serait faite uniquement contre la chose désapprouvée, à moins qu'un ministre insuffisant dans son emploi ne se montrât inférieur à ses hautes fonctions. Mais le ministère du Roi ne serait jamais attaqué dans son ensemble par l'opposition royaliste modérée, dont la première et véritable institution serait de discuter avec calme et sagesse les projets ministériels, et de les soumettre à une controverse réfléchie qui ferait respecter les décrets émanés du Gouvernement.

Une opposition si douce sera-t-elle suffisante? aura-t-elle de l'effet? Ce serait plutôt un état d'indépendance qu'un état d'hostilité réelle; et son effet ne peut être sensible d'abord. Mais si de la suite et de la sagesse de la part d'une opposition monarchique, et si quelques fautes du ministère augmentaient la masse des indépendans, il est présumable qu'il en résulterait une puissance que le ministère ne dédaignerait pas, et qui finirait par le redresser dans ses actes publics.

Le ministère actuel croit que c'est à lui de faire l'opinion de la Chambre, et de la diriger impérieusement; l'opposition, au contraire, pense qu'il existe en France une haute classe d'hommes

éclairés, tant à Paris que dans les départemens, qui forment une opinion monarchique respectable, et que c'est cette opinion que le ministère doit consulter, je ne dirai pas seulement sur les détails d'administration locale, mais sur la manière honorable et confiante avec laquelle il est politique de guider la nation française.

L'ancien parti de l'opposition, qui s'appuyait sur des principes républicains, n'existant plus, et ne pouvant plus exister, en France, sous un Souverain dont on préférerait le despotisme personnel à toute autre liberté, si son intention n'était pas de nous conserver un Gouvernement régulier; l'ancienne opposition, dis-je, n'existant plus de fait, il devient tout-à-fait dans l'intérêt du Gouvernement qu'une autre opposition, qu'un moyen de controverse s'établisse avec quelque consistance. Il est certain que des individus éleveraient la voix; mais ces individus, sans un certain accord avec une portion de l'assemblée, ne présenteraient aucune force qui fît connaître à la nation que ses intérêts ont été réellement débattus, et la masse du Gouvernement y perdrait de sa dignité.

D'ailleurs, cette opposition n'entraînera pas la destruction d'un ministère qui serait établi sur des bases solides. Son influence dans les élections, son ascendant sur les députés qui tiennent au Gouvernement par des emplois, de la reconnais-

sance ou des espérances, ne lui laisseraient aucune crainte sur l'opposition des hommes modérés qui ne prétendent qu'à conserver le titre de Français dans tout son honneur, son indépendance et sa loyauté.

Mais il est indispensable de donner une force suffisante au ministère du Roi. Il est impossible qu'un Gouvernement représentatif se soutienne sans une certaine corruption; il faut nécessairement qu'un ministère ait un orbite qui l'entoure, le protége, le préserve des brigues et des cabales dont son existence est sans cesse entourée. Ainsi, les hommes salariés et à la disposition du Roi, sont et doivent être sous la main du Gouvernement. On ne peut plus exiger d'eux d'indépendance; ils ne peuvent faire partie d'une opposition agissante. Mais la Charte a prévu leur situation; elle a consacré le vote secret, seule ressource que les agens salariés du Gouvernement ont de maintenir leur indépendance.

Les hommes du Gouvernement ne peuvent donc faire partie de l'opposition apparente; ils ne peuvent que s'y réunir d'intention. Ainsi, l'association ne peut compter sur leurs actes extérieurs. Cette masse de députés salariés qui dépendent d'une manière quelconque, doit être au moins d'un tiers dans l'assemblée. Le nombre des bons royalistes qui ne comprennent pas

tout-à-fait le Gouvernement constitutionnel, et qui, par amour pour le Roi, se croient obligés d'accueillir toutes les volontés ministérielles, doit aussi former un tiers de la Chambre. Le troisième tiers, composé d'hommes indépendans par leur fortune, et surtout par leur esprit, et qui ne peuvent se plier au dévouement que le ministère semble exiger personnellement, formerait une opposition suffisante, sans être dangereuse. Il est vrai qu'elle pourrait aussi comprendre quelques hommes ambitieux qui chercheraient à tirer parti d'un état d'hostilité presque insensible contre le ministère, et tenteraient de le convertir en guerre ouverte. Mais l'association les abandonnerait immédiatement; sa véritable pensée étant de parvenir à l'amélioration des affaires, et non à les embrouiller.

Statuts.

L'opposition royaliste est composée d'un nombre indéterminé de députés, indépendans du ministère par leurs places. Les autres n'y seront pas admis, par deux considérations: la première, qu'ils pourraient influencer l'opposition en faveur du ministère; la seconde, qu'ils s'exposeraient à la légitime animadversion du ministère, s'ils émettaient des avis qui ne seraient pas con-

formes à sa volonté. Quelques voix cependant, à l'abri du vote secret que la Charte leur a judicieusement concédé, se joindraient en silence aux votes indépendans, et seraient un léger renfort à l'opposition.

L'opposition royaliste abandonnera tout orateur qui se permettrait contre les hommes du Roi la moindre personnalité. La chose sera seule discutée, comme elle doit l'être au Conseil d'Etat.

Dans les questions majeures, l'opposition royaliste se consultera sur la manière d'envisager la question posée par le ministère, et sur les amendemens proposables, comme sur l'adoption du plan ministériel, s'il est jugé avantageux à la marche des affaires.

La nécessité de s'entendre pour ne pas perdre des voix éparses, et pour les réunir dans un seul intérêt, fera sentir aux membres de l'opposition qu'il est essentiel de reconnaître une autorité dans le plus grand nombre des votes, et y soumettre son opinion. Cependant, si, sur quelques discussions, des membres de l'opposition ne pouvaient consentir à l'adoption d'idées contraires à leur propre sentiment, ils le feraient connaître à leurs collègues, afin que le nombre des votes fût à peu près connu d'avance.

Dans tous les cas où les principes monarchi-

ques seraient attaqués par des principes dangereux, l'opposition réunira ses votes au ministère, et les soutiendra de toute sa puissance.

Lorsqu'un membre de l'association recevra du ministère une place lucrative, il n'en fera plus partie. Ne sont pas compris dans cette exception les fonctionnaires inamovibles, tels que les juges et les fonctionnaires gratuits, tels que membres des conseils-généraux, maires et autres non-salariés.

Esprit de l'Opposition.

L'opposition favorisera tout ce qui tendrait à propager l'industrie intérieure, l'agriculture et le commerce, et combattra le ministère dans ses projets de fausse économie sur le point essentiel de la prospérité française.

Une opposition royaliste qui s'entendrait pour faciliter les opérations de la Chambre, en donnant à ses discussions toute la promptitude possible, et en leur conservant toute la dignité qui leur convient, rendrait un grand service à son pays : car il est essentiel qu'un Gouvernement, jeune encore dans ses formes nouvelles, imprime dans l'esprit des peuples la confiance et la vénération qui produisent la durée des institutions.

L'opposition favoriserait ou proposerait des

projets de réglement qui tendraient à l'accélération des travaux de la Chambre.

L'opposition combattra modérément, mais avec persévérance, la centralisation qui ne paraîtrait pas absolument nécessaire à l'unité de l'administration. Elle agira constamment dans le sens de faire accorder aux préfets de Sa Majesté, de concert avec les conseils-généraux, le pouvoir de déterminer un grand nombre d'affaires qui ne peuvent être jugées que localement, sans être forcés de les faire décider par un sous-commis du ministère de l'intérieur. Le ministre conserverait le seul droit d'approuver ou rejeter la chose convenue par les autorités locales, etc., etc.

Cet aperçu de projet, qui ne recevra pas d'exécution, trouverait sans doute dans la Chambre plusieurs des élémens qui pourraient constituer une opposition utile; car, en général, on conserve en France un peu de cette indépendance d'autrefois, que le cardinal de Richelieu, la révolution et Buonaparte n'ont pu complétement anéantir. On veut bien assister le ministre du Roi, mais on n'appartient qu'au monarque.

De la Politique extérieure.

Le ministère des affaires étrangères est un ministère d'économie. Une bonne politique vaut mieux que plusieurs armées. Par exemple, si nous examinons militairement notre force militaire, nous nous trouverons attaquables sans doute; mais il nous faut cent cinquante mille hommes de moins que ne l'exigent des calculs purement mathématiques, lorsque nous faisons à notre système de défense les modifications que la politique nous désigne.

Lorsque nos meilleurs officiers réfléchissent sur les établissemens militaires de nos voisins, ils s'effraient de nos modiques ressources. Ils supputent les forces de nos ennemis possibles; ils voient l'Autriche, la Suisse, la Hollande réunies, et la Confédération germanique développer sans efforts d'immenses armées d'envahissement. Le seul ban de l'Empire peut mettre sur pied quatre cent cinquante mille hommes; l'Autriche peut fournir, en sus de son contingent, plusieurs centaines de milliers d'hommes; la Prusse, deux cent mille autres; les milices et landwerh viennent ensuite..... Six à sept cent cinquante mille hommes menacent la France d'une invasion qui n'est pas impossible; et ces dangers, sans

être imminens, sont cependant réels. Il lui faut, pour sa sécurité complète, au moins cent mille hommes de plus en temps de paix, outre une armée de recrutement, pour remplacer, par des soldats tout formés, le vide que la guerre produirait dans nos rangs.

Mais si l'on s'appuie sur des considérations plus générales, on s'effraie moins du calcul numérique du nombre de troupes que nos voisins pourraient diriger contre nous : il faudrait, pour cela, qu'ils fussent unis dans un intérêt commun ; et ils ne peuvent l'être, lorsqu'un cabinet sage dirigera nos affaires extérieures. D'ailleurs, que deviendraient les Etats, s'ils devaient toujours se prémunir contre toutes les forces unies de tous leurs voisins à la fois. Il faudrait que les nations continentales vécussent sous les armes, et par conséquent dans un état de souffrance et de ruine perpétuel. Mais non, il faut qu'un pays soit à peu près l'égal de son voisin, et que sa politique assure sa sécurité par des moyens moins onéreux et moins destructeurs que la ressource des armes. C'est pour cette raison que l'état militaire, soumis cette année à l'approbation du Roi, pour l'année 1826, par M. le ministre de la guerre, qui s'élève à deux cent quarante-cinq mille hommes en temps de paix, et quatre cent cinq mille hommes en temps de guerre, me paraît tout-à-fait

suffisant pour éloigner toutes les appréhensions que nous pourrions concevoir de la supériorité numérique des forces qui nous entourent.

Il est impossible, d'ailleurs, de supposer un assentiment unanime des voisins de la France contre elle, sans se demander ce que feraient l'Angleterre et la Russie, en cas d'envahissement de leur part. La première connaît ses rapports avec la France, et n'a pas d'intérêt à livrer nos côtes à des puissances plus continentales; et la Russie ne verrait pas sans émotion l'envahissement d'un royaume si prépondérant. Il est d'ailleurs présumable que les grandes précautions prises par les puissances de l'Allemagne, sont autant des garanties contre les projets futurs de la grande puissance de l'est, que des intentions hostiles contre le royaume de France : ainsi, nous n'avons point sujet de nous inquiéter; et c'est à la politique que nous devons cette sécurité, source de toute prospérité publique, que beaucoup d'années de malheurs semblent, pour long-temps encore, devoir assurer à l'Europe.

Il faut donc reconnaître que c'est à la diplomatie, qui remplace de fait ce que nos armées auraient d'insuffisant, que nous devons l'économie de quelques cent mille hommes et de beaucoup de millions, et que, par conséquent, nous ne devons pas être parcimonieux envers

elle, mais, au contraire, la mettre à même de rendre à la France d'autres services de détail qui ne sont pas d'une importance si majeure, mais qui peuvent avoir une influence réelle sur nos relations commerciales.

Les rapports de la haute politique sont extrêmement simplifiés aujourd'hui. Des talents, je ne dirai pas supérieurs, mais raisonnables, doivent suffire à maintenir une bonne intelligence avec les puissances européennes. Les souverains ont senti qu'ils ont d'autres ennemis que leurs voisins : des alliances de familles, des alliances formées par des périls semblables, les ont unis d'intérêts, et des motifs frivoles d'orgueil et d'ambition ne parviendront pas de long-temps à les désunir. Les vraies difficultés de la politique ne consistent plus que dans les intérêts commerciaux plus ou moins bien compris, et qui laissent des agitations dans l'esprit des Gouvernemens qui n'ont pas encore pris leur parti sur l'espèce de transactions commerciales qui peuvent influer sur la prospérité respective des Etats.

Quelques pays voisins de la France ne veulent pas recevoir nos vins, si nous ne voulons pas accueillir leurs bœufs et leurs moutons. Mais ils n'ont pas de vins : s'ils veulent s'en passer, ils en sont parfaitement les maîtres; mais nous avons des bestiaux ; il nous en faut même davantage

pour l'engrais de nos terres; nous devons en favoriser la multiplication sur notre territoire, et nous souffririons une importation extraordinaire qui prive notre sol de ses moyens de fertilité, qui contrarie manifestement la création des bonnes espèces, et qui décourage les cultivateurs français, par leur impossibilité de soutenir la concurrence étrangère (1)!

---

(1) Plusieurs personnes, qui n'ont pas de connaissances agricoles suffisantes, se sont étonnées que nous ne puissions pas produire de bestiaux gras pour l'approvisionnement de Paris, à plus bas prix que les étrangers, que les frais de route devraient éloigner de nos marchés. Il en existe plusieurs causes : l'élévation de l'impôt en France, et le haut prix des fermages. L'amélioration de la culture étrangère, les habitudes de la consommation; en Belgique, les mares de bière; en Allemagne, le résidu des eaux-de-vie de pommes de terre, et, dans ces deux pays, l'excellente culture des légumes, favorisée par un climat plus humide que le nôtre, donnent à nos voisins un tel avantage, par le bas prix auquel ils peuvent livrer leurs bestiaux, que la taxe dont on grève leur entrée à nos frontières, ne suffit pas pour rétablir l'équilibre de nos transactions, et ne contre-balance pas, en faveur des cultivateurs français, les désavantages de leur situation présente. J'ose dire que la première industrie d'un royaume comme la France, est l'éducation de ses bestiaux ; et ce qui se passe en Angleterre prouve mon assertion : on ne s'est relâché, dans ce pays, sur la sévérité des lois relatives à l'importation des grains, que parce qu'on a senti que les bénéfices agricoles étaient assurés par l'extension des bonnes races de bestiaux, et que parce que cette création agricole favorisait bien davan-

Mais, objecteront quelques métaphysiciens en économie politique, c'est égal; pourvu qu'il entre en France des valeurs, que ce soit dix mille bœufs ou deux millions, valeur de dix mille bœufs, la France reçoit toujours une valeur équivalente; car le numéraire n'est qu'un signe conventionnel qui représente la denrée, véritable richesse territoriale : mais dix mille bœufs, qui ne sont pas nécessaires à la France, entrent dans le royaume, sans accroître d'un sou le prix de la masse des bestiaux, puisqu'elle diminue d'une valeur relative à son accroissement.

Le grand inconvénient est la diminution de prix de la denrée première, qu'il est si nécessaire de maintenir dans une équitable proportion avec le salaire de l'agriculteur. Les arithméticiens politiques ont beau dire que de l'argent ou des bœufs sont également de la marchandise : cela

---

tage l'industrie, en produisant beaucoup plus d'articles nécessaires aux arts industriels, et dont la mise en œuvre est d'un bien autre avantage que la simple réduction en farine des grains nécessaires à la consommation. Ainsi, les Anglais trouveront dans les laines, les peaux, les cuirs, les cornes, les os, les bourres, etc., des objets de fabrication très-multipliés, tandis qu'ils sont certains de se procurer, sans perte pour leurs fermiers, et avec bénéfice pour la classe ouvrière, des grains qu'ils tireront de l'Afrique ou de la Crimée, sans pour cela causer la ruine de leur agriculture.

peut être vrai, suivant des chiffres; mais ils sont, de fait, d'une nature bien différente. Avec de l'argent, on achète tout ce que l'on veut; avec des bœufs, on ne peut acheter que de l'argent. On ne peut, avec cette prétendue monnaie, se transporter facilement, et chercher d'autres échanges que celui du numéraire. On ne peut mettre des bœufs dans sa poche, et s'en servir pour acquérir des terres et des maisons; il faut une conversion préalable, et on ne peut facilement colporter cette sorte de monnaie, qui consomme journellement, jusqu'au terme final d'un échange incertain, et qui ne peut, comme l'argent comptant, apporter le mouvement dans les échanges.

Il faut se mettre en garde contre ces subtilités de faiseurs de livres, qui font des énigmes des choses toutes simples, quand on les traite par le bon sens naturel. Quand un pays manque de bestiaux, il doit en chercher ailleurs; mais il est de son intérêt premier de les produire et de les nourrir sur son sol, parce que leurs émanations sont la première source de la fertilité d'un royaume essentiellement agricole.

Je sais que la diplomatie stationnaire, qui veut ce que voulait Louis XIV, exactement et sans raisonner ultérieurement, rêve les mêmes traités, les mêmes alliances et les mêmes entreprises

maritimes : mais je ne puis douter que les hommes les plus éclairés dans les affaires n'aient suivi très-attentivement les progrès de toutes les industries, et qu'ils ne sachent parfaitement que nos relations politiques doivent en recevoir des modifications relatives à l'altération des choses, pour ne pas dire au progrès des arts industriels.

Aujourd'hui, la première des affaires des hommes d'Etat est, ce me semble, d'améliorer la fortune intérieure de leurs pays respectifs, et c'est là, je pense, ce qui doit être devenu la base des premiers intérêts de la diplomatie moderne.

La balance du commerce est, de nos jours, d'une si petite considération auprès des bénéfices que tous les pays peuvent retirer de leur perfectionnement intérieur, qu'elle ne doit pas être, comme autrefois, le cheval de bataille de tous les traités de commerce : il faut agir par des voies plus générales, et chaque pays doit conserver le droit incontestable d'agir dans son intérêt privé, parce qu'il existe des pays qui, par le commerce libre, seraient promptement anéantis, sans pouvoir, par aucun effort, se soustraire à la supériorité mercantile de leurs voisins.

Sans doute, il serait plus heureux que toutes les nations, ne formant qu'une seule famille, pussent, dans une paix profonde, commercer li-

brement, et se communiquer indéfiniment tous les objets d'échange de leur industrie respective. Mais la guerre serait au sein même de la paix ; et si le commerce, par sa nature hostile, ne détruisait pas, comme la guerre, immédiatement la race humaine, du moins, par ses attaques imperceptibles, par ses coups sans cesse renouvelés, parviendrait-il à désoler tôt ou tard, par la misère, les Etats qui ne seraient pas les objets prépondérans de sa prédilection. On n'a jamais considéré le commerce extérieur que sous le rapport des biens qu'il a produits. Mais les Tyriens ont peut-être enrichi leur ville aux dépens des trois parties du monde de ce temps-là, dont ils exploitaient le commerce. Venise n'a pas assuré l'opulence ni la liberté de l'Illyrie ni de la Dalmatie. La richesse de Gênes était concentrée dans l'enceinte de la république. Le commerce extérieur est un agent fort suspect de la prospérité des grands Etats, parce qu'il peut être dirigé contradictoirement aux intérêts du commerce intérieur et des échanges les plus multipliés.

La diplomatie doit suivre les réflexions qui naissent de l'expérience du temps. Elle a considéré, pendant plusieurs siècles, ses relations commerciales extérieures, comme le but principal de toute sa vigilance. Elle s'égarait par l'attrait que les bénéfices du grand commerce apportaient

sur les opérations maritimes, tandis que nos provinces centrales dépérissaient progressivement, parce qu'elles étaient constamment sacrifiées au système éblouissant de chercher extérieurement, chez des peuples lointains, un accroissement de consommation plus prompte peut-être, mais bien moins certaine, que lorsqu'elle est le résultat de la plus grande aisance de toute la population d'un vaste royaume.

Aujourd'hui, le commerce reprend son équilibre; chaque population tend à se libérer de l'influence de ses voisins, et cherche à se soustraire au joug de toute supériorité commerciale. Les hommes d'Etat doivent rentrer dans cette judicieuse direction de l'esprit moderne des peuples, et doivent favoriser leur commerce intérieur, dont le développement ne peut que donner une immense latitude à la prospérité de tous les Etats.

Il est tant de circonstances qui prouvent que le commerce extérieur et lointain n'est qu'un accessoire au commerce réel, que la diplomatie ne peut pas méconnaître cette imposante vérité, trop simple pour avoir fixé ses regards, et dont nous aurons encore l'occasion de prouver l'incontestable existence. Par conséquent, les rapports de peuple à peuple ne doivent plus être considérés comme ils ont pu l'être sous Louis XIV, et lors

de toute la splendeur de notre système maritime.

Mais aujourd'hui les calculs sont bien différens : nos spéculations lointaines n'ont plus le même résultat qu'autrefois, celui de produire des fortunes particulières rapides. Notre commerce, anéanti par une interruption complète de vingt années, ne peut revivre que par une confiance toute nouvelle, qui ne peut renaître que par le temps et par une longue probité commerciale. Nous sommes donc arriérés dans nos relations commerciales, comme nous le sommes dans notre industrie. Malgré les progrès que quelques personnes veulent attribuer à la révolution française, nous avons perdu quelques années bien précieuses, qui n'ont pas permis à nos négocians et fabricans de suivre l'élan que l'Angleterre a reçu d'elle, et de la fausse politique dont on a prétendu l'accabler. La diplomatie de Buonaparte, qui n'était pas celle de son cabinet, s'est étrangement fourvoyée en faisant déclarer la Hollande contre l'Angleterre : il a fait perdre aux Hollandais le Cap, leur plus belle colonie, qu'il a livrée aux Anglais, et il a perdu pour l'Europe l'espoir du commerce de l'Inde. Comment aujourd'hui retrouver l'espérance de trafiquer avec égalité vers les antipodes, sans ports de refuge pour notre marine marchande? et d'ailleurs, quels bénéfices obtenir de ces contrées lointaines,

qui ne veulent rien consommer des productions d'Europe, et où les Européens, ou, pour mieux dire, les Anglais, sont simplement les colporteurs de l'or massif des Américains, qui vient un instant circuler en Europe, pour aller ensuite s'engouffrer en parcelles irretrouvables dans les climats oppresseurs et oppressés de l'immense Asie?

Certes, aujourd'hui ces sortes de combinaisons doivent entrer dans le nouveau mobile de notre diplomatie moderne, qui doit agir d'après une base conforme à notre situation politique et commerciale: et s'il est vrai que la félicité des peuples tient plus à leur aisance qu'à la masse d'or qu'ils accumulent; s'il est vrai que l'action de l'industrie et de la consommation intérieure d'un pays peut être développée plus ou moins à son avantage, soit par la bonne direction d'un Gouvernement éclairé, soit par la faiblesse d'une administration languissante, certes, la véritable politique des Etats civilisés serait de favoriser primitivement cette précieuse action, qui n'appartient pas à quelque puissance favorisée de la fortune, qui ne flatte pas seulement la vanité de quelques autres, mais qui marche au vrai but, et qui participe au bonheur de tous.

C'est particulièrement à fomenter l'industrie de la propriété foncière que les Gouvernemens

doivent s'attacher; ils doivent, vers ce but, diriger tous leurs moyens. Il serait heureux qu'ils en fissent leur gloire; et dans les relations qu'ils entretiennent avec d'autres Gouvernemens, ils ne doivent jamais perdre de vue que c'est à l'intérêt de la masse qu'ils doivent s'attacher, et non aux intérêts d'une province, d'une frontière ou d'un port isolé, mais à celui d'une population entière répartie sur la surface d'un Etat.

Je sais que beaucoup de diplomates auront de la peine à se faire une éducation nouvelle, et à se plier à de nouvelles combinaisons; mais déjà des hommes d'un grand mérite ont senti la nécessité d'une nouvelle direction d'idées; ils en ont même déjà développé les principes, et la jeune diplomatie ne dédaignera plus, par la suite, l'étude des bases de la prospérité des Etats, qui, sans contredit, doit être le principal stimulant de son utile carrière.

Elle pourra choisir : deux systèmes se sont succédé avant l'époque qui nous gouverne; et si l'on peut opposer à Louis XIV un exemple digne de lui, c'est sans doute celui de son aïeul Henri IV. Ce prince, en peu d'années, en favorisant son agriculture, a payé les dépenses d'une longue guerre civile; il a laissé des économies, et l'ordre régnait, à sa mort prématurée, dans toutes les parties de son administration. Louis XIV a

vécu Roi pendant soixante-dix ans; mais les dernières années de son règne, n'ont pu répondre à celles de son adolescence : des entreprises lointaines, une prétention colossale, ont affaibli le règne du grand monarque, qui n'a légué son royaume que dans un état d'épuisement et de banqueroute, résultat d'un faux système de grandeur et de prospérité publiques. Le règne de Louis XV, grâces à la sagesse du vertueux abbé de Fleury, n'a pas succombé sous le système erroné de notre politique; mais le royaume, sans vigueur, n'a montré ni prospérité, ni rien de son antique énergie. Ce règne, hélas! nous préparait un funeste avenir, et le mieux intentionné des Rois n'a pu se soustraire à l'événement dont la France était menacée par un épuisement dont peut-être la nature est encore ignorée. Un reste de l'esprit de Louis XIV, l'ardeur des expéditions lointaines, s'empara du plus pacifique des Rois : la gloire et la fortune de son peuple engagèrent ce père de ses sujets dans une guerre désastreuse pour les finances de la France, et le désastre qui s'ensuivit amena la grande catastrophe au milieu de laquelle nous avons vécu.

D'après les notions commerciales du temps et la marche politique d'alors, Louis XVI a dû faire tous les sacrifices possibles pour son commerce extérieur, source de la prospérité de la France;

et la guerre, décidée par celui de tous les monarques qui jamais ait porté dans son cœur le plus pur amour de ses peuples, s'est engagée, par sa conviction, et d'après les vœux erronés de son cabinet, dans l'entreprise désastreuse dont le résultat financier n'est généralement pas apprécié.

Lorsqu'on entreprend une guerre dans l'intérêt du commerce, on doit calculer les frais à faire et les bénéfices possibles. Celle d'Amérique n'a pas été commencée par la France, avec l'intention unique de propager des principes républicains, mais dans l'espoir de donner au commerce français un ascendant qu'il disputait alors à l'Angleterre. On a manqué le but qu'on s'était proposé; mais il est toujours utile de supposer un succès, et de le comparer aux dépenses de l'entreprise. L'accroissement du commerce français pouvait-il équivaloir, je ne dirai pas aux malheureux résultats politiques de l'entreprise, mais seulement à l'argent que le Gouvernement français a compromis pour un succès imaginaire ou du moins incertain?

Une personne fort éclairée, qui, lors du ministère du cardinal de Loménil, fut chargée par le ministre de dépouiller les comptes de la guerre d'Amérique, m'a dit qu'après avoir compulsé tous les documens officiels remis à sa disposition, après avoir calculé les fausses combinaisons fi-

nancières du Gouvernement, pour soutenir le fardeau de la guerre entreprise sans nécessité présumée, elle s'étoit assurée que notre expédition en faveur de l'Amérique septentrionale avait coûté plus de 1,500 millions à la France, soit par ses dépenses effectives, soit par les embarras du trésor.

Qu'un pays se livre à toute profusion pour sa propre défense, pour un intérêt majeur, pour celui de toute sa population, ou par motif de gloire nationale, cela se comprend, et, dans ce cas, on conçoit toute espèce de sacrifices pécuniaires; mais que, pour des bénéfices d'argent, on s'engage dans une dépense prodigieuse, dont le but n'intéresse pas immédiatement l'honneur national, c'est ce qu'il est difficile de comprendre; certes, il fallait être dominé par l'enthousiasme que produit l'esprit de système. Cependant les hommes qui nous ont entraînés vers une guerre qui nous a coûté 1,500 millions, n'étaient pas des hommes mal intentionnés; mais ils faisaient de la politique du temps, de la politique de routine, qui n'attribuait de prospérité publique qu'à l'extension indéfinie du commerce extérieur.

Cependant l'expérience a singulièrement déconcerté les raisonnemens d'alors : nous avons perdu nos colonies, notre fortune prétendue! le commerce extérieur, intercepté pendant plus

de trente ans, devait être l'anéantissement de notre fortune publique; et cependant, depuis cette époque, nos impôts, qui ne pouvaient se lever jadis qu'avec des peines infinies, ont tiercé depuis la perte de Saint-Domingue et la destruction de nos relations commerciales; et cependant ces impôts, accrus si considérablement, se payent dans toute la France avec une régularité qui n'a pas été connue dans les temps antérieurs à notre grand désastre.

Le fait est que toute richesse publique dans un Etat tient au judicieux emploi de ses capitaux, et à l'accumulation des bénéfices de son industrie. Quand jadis on plaçait des fonds français en Amérique, les spéculateurs faisaient de grands bénéfices, mais le sol français était délaissé. C'était l'Amérique qui croissait en prospérité; nos colonies étaient vivifiées; on y bâtissait des villes et des ports de mer, et l'intérieur de la France demeurait en souffrance; tandis que, depuis la perte de nos colonies, le placement des capitaux, mieux assuré, mais moins avantageux, n'a plus été dirigé vers les spéculations coloniales, et que le sol et l'industrie de la France ont retrouvé les moyens d'action que leur enlevaient les entreprises lointaines.

Non, me dira-t-on, c'est la révolution qui, par ses institutions et le principe de la subdivi-

sion des propriétés, est parvenue à donner à l'agriculture et à l'industrie manufacturière l'élan qui, dans notre intérêt, a balancé la perte de nos colonies. Mais c'est une idée qui n'est pas exacte, car les autres pays voisins ont marché dans la même route que nous, sans révolution, et nous ont dépassé : l'Angleterre, en fait d'industrie manufacturière; la Suisse, le Piémont, la haute Allemagne et la Belgique, en fait d'agriculture. L'Espagne est le seul pays très en arrière de nos progrès : mais l'Espagne compte encore sa richesse mal assise, sur l'espoir de la conservation de ses immenses colonies.

Ce ne sont pas, sans doute, les vexations effectuées sur les propriétaires des biens fonciers; ce ne sont pas l'expatriation de six cent mille individus, et la conversion de laboureurs en soldats, dans la proportion d'un million d'hommes pour une seule année, qui peuvent avoir réellement favorisé beaucoup l'agriculture ou développé l'industrie. On s'est mépris sur la cause de l'amélioration, et la France n'a fait que suivre la société qui marchait, dans toute l'Europe, vers un système mieux raisonné de fortune publique.

Il est vrai de dire que l'inquiétude de la révolution ayant causé des famines factices, et les denrées premières s'étant momentanément éle-

vées à des prix exagérés, le sol a naturellement obtenu des fermiers plus de soins, et, par suite, donné plus de produit. Mais cependant notre agriculture et notre industrie sont moins avancées que celles de plusieurs contrées de l'Europe, qui, dans l'espace de temps, durée de la révolution, ont fait des progrès encore plus décisifs. Si donc on peut attribuer à la révolution française les améliorations plus ou moins avérées du royaume de France, à qui donc l'attribuer? Ce ne peut être qu'au changement qui s'est opéré sans calcul, mais par la nature des choses, et qui nous a donné la force de surmonter des malheurs sans nombre, et la dernière guerre de vingt-cinq années, qui, par la manière dont elle s'est terminée, n'a certainement pas dû nous enrichir. Je crois que c'est à la meilleure route que le hasard nous a forcé de parcourir, c'est à la nécessité de tirer parti de nous-mêmes, à l'obligation de placer sur notre territoire, soit nos fonds disponibles, soit nos économies, que nous sommes redevables de toutes les bonifications de notre situation financière.

Si cette manière d'envisager les causes de la fortune publique a de la réalité, il s'ensuivrait que les bases de la vraie politique auraient varié comme les systèmes d'économie publique, adoptés, suivant les époques, par d'habiles hommes

d'Etat, et ce n'est pas un médiocre avantage pour un timide écrivain qui hasarde ses idées de prospérité publique, d'avoir à s'appuyer de l'opinion d'Henri IV pour rappeler la France au système consacré par ce grand Roi.

Dès-lors, les difficultés de la politique se simplifieraient. Les puissances, jusqu'ici rivales, et qui ne doivent plus le devenir que par des raisons commerciales, cesseraient d'avoir des motifs d'inimitié, puisqu'elles se reconnaîtraient les droits respectifs d'agir dans leur intérêt particulier, dans celui de leur commerce intérieur, base première de leur prospérité respective, et chacun resterait maître chez soi, sans permettre à qui que ce fût de s'immiscer dans les calculs de sa propre fortune. Mais je ne sais pas si l'art de la politique n'a pas le besoin de compliquer ses affaires pour donner plus d'importance à ses services. Cependant je pense que les bons esprits croiront devoir se plier au siècle et sortir des routines matérielles, sans abandonner les principes généraux qui soutiennent les Gouvernemens monarchiques, et qu'ils adopteront franchement la marche que l'expérience des faits a prouvé la plus avantageuse à la prospérité du peuple.

Agriculture.

Le commerce, c'est l'agriculture ; l'industrie, c'est encore l'agriculture. Un Anglais prétendait que la vente des œufs valoit plus à la France que sa colonie de Saint-Domingue, alors florissante. J'ignore jusqu'où la vérité de cette ingénieuse supposition peut s'étendre ; mais, en réunissant la masse de tous les produits de l'agriculture, on ne peut nier que c'est la mine qui ne tarit pas, et qui sert d'aliment à l'immense majorité des transactions commerciales.

C'est le commerce de denrées premières qui véritablement est le grand commerce : il est extrêmement subdivisé ; mais la multiplicité de ses agens lui donne une immense supériorité sur les cargaisons aventurières, qui vont chercher à plusieurs milliers de lieues des consommateurs disséminés sous des climats différens. Les petits échanges se font sans fracas : ils sont inperceptibles ; mais ils sont bien réellement le commerce utile, le commerce bienfaisant. Et ces armateurs millionnaires, qui décident, à ce qu'ils prétendent, de la fortune des Etats, peuvent sans doute faire la leur, mais n'enrichissent pas toujours leur pays : leurs bénéfices les plus lucratifs sont, en général, obtenus par les importations ;

ce qui, certes, n'est pas toujours à l'avantage de la métropole. L'industrie est aussi l'agriculture, et ce n'est pas, en général, ce qu'on pense. Mais l'agriculture n'est pas une chose simple; ses procédés sont très-compliqués, ses calculs extrêmement variés, et la multiplicité de ses produits oblige à beaucoup de combinaisons différentes, qui n'existent pas dans la plupart des arts industriels, qui ne fabriquent souvent qu'un seul objet de commerce, et n'emploient que des procédés uniformes. Il faut une véritable industrie pour cultiver les champs, et conserver des bénéfices, malgré les dépréciations des produits; et comme cette industrie est exercée par plus de la moitié de la population de la France, il en résulte que l'agriculture produit la plus grande partie de l'industrie française.

Les manufactures réunissent un bien plus grand nombre d'ouvriers sur un point donné; mais l'industrie agricole est répandue sur toute la surface du royaume, et le nombre des bras qu'elle occupe en France est trop au-dessus du besoin d'une bonne agriculture, pour ne pas excéder de beaucoup celui de la classe ouvrière employée par toutes les autres industries.

D'ailleurs, l'agriculture est le seul des arts industriels qui produise la consommation. Un fabricant, avec quelques ouvriers, fournit une population nombreuse, sans presque rien consommer de ce

qu'il produit : mais dix millions de cultivateurs consomment une grande masse de leurs propres productions. Le débouché se produit par ses producteurs; et combien cet avantage n'est-il pas considérable, lorsqu'une ressource si naturelle se développe par la seule nature du travail agricole?

En supposant, par exemple, que dix millions d'hommes soient un peuple heureux, les va-nu-pieds porteraient des sabots; les sabots feraient place aux souliers, et cet accroissement de bien-être produirait 10 francs de dépense par an par chaque individu; ce qui ferait une augmentation annuelle de 100 millions en faveur du commerce. En outre, le laboureur plus aisé s'habillerait mieux, userait plus d'étoffes; il vivrait mieux, et consommerait plus de viande. Le propriétaire, mieux payé de ses fermiers dans l'aisance, alimenterait plus facilement toutes les industries d'objets de luxe qui ne peuvent qu'accidentelment trouver des débouchés étrangers, et le commerce prendrait une activité durable, sans craindre les entraves écrasantes que la fantaisie des Gouvernemens peut apporter inopinément à ses plus favorables transactions.

Or, la manière la plus efficace de soulager l'agriculture, est de ne pas laisser avilir le prix des denrées premières; car, lorsque le cultivateur ne vend pas sa denrée, tout s'en ressent. De-

puis le propriétaire, jusqu'à l'enfant qui détruit l'herbe parasite des champs, tout souffre, et toutes les autres industries s'en ressentent, parce que la consommation et le travail manquent à la fois, et parce que la misère ou la gêne attaquent la grande masse de la population. Le vil prix des denrées premières est, sans contredit, l'impôt territorial le plus accablant qu'un laboureur puisse supporter, et la valeur d'un sac de blé de 20 ou 30 francs est bien loin de faire pour le fermier une différence de 2 à 3. Les frais de culture sont les mêmes dans tous les cas; et si ces frais sont de 18 francs par sac, dans le premier cas, le bénéfice n'est que de 2 francs par sac, et dans le second il serait de 12. Dans ces deux cas, il faut également payer l'impôt et le fermage. J'ai donc raison de dire que le bas prix des denrées premières est le plus pénible impôt qui puisse attaquer l'agriculture. Mais, dira-t-on, comment le Gouvernement pourra-t-il rendre de la valeur aux denrées premières?

Il y a deux manières de protéger l'agriculture: la première est de favoriser le commerce et la procréation des bestiaux, et de conserver aux provinces le droit précieux d'alimenter la capitale, qui vaut vingt fois tous les débouchés de nos colonies, tandis qu'on oblige ces colonies à se fournir exclusivement de nos produits français.

Quant aux grains, dans une série d'années d'abondance, il est impossible que le Gouvernement n'ajoute pas aux mesures contre l'importation, tandis que, dans les temps de disette imminente, il doit la favoriser, sans cependant la prolonger.

La seconde manière de favoriser l'agriculture est de la perfectionner ; c'est de donner aux cultivateurs, par de bons préceptes et par de bons exemples, les moyens de fournir à bas prix les denrées nécessaires à la consommation de la population. Il me semble que c'est cette seconde manière de considérer l'agriculture, dont l'idée manque plus particulièrement au gouvernement de France, et cependant l'utilité des améliorations agricoles est palpable en Angleterre. Les fermiers anglais sont parvenus, à force de bonnes dépenses et d'utiles économies, à diminuer considérablement le prix du pain et de la viande, et, par conséquent, à favoriser une plus grande consommation de productions de la terre, en conservant un bénéfice raisonnable de leur industrie.

On se réjouit en France des heureux effets de la petite culture. Le manque de capitaux sur de grandes parties de terrain a fait supposer à la plupart de nos législateurs français modernes, que la petite culture était finalement plus profi-

table au pays; mais rien ne paraît plus faux (1).

Les environs des villes flattent l'œil par une fertilité naturelle qui provient de l'abondance des engrais, et de la consommation assurée sur place, sans frais de transports, et sans perte de temps. Ces grands avantages décident du succès de la petite culture; mais les frais sont immenses, et le bénéfice net est fort douteux. L'ouvrier vit de peu, nourrit péniblement sa famille, ne trouve quelqu'aisance qu'en ajoutant une autre industrie à sa profession de simple agriculteur, et ne peut le plus souvent léguer à ses enfans que l'exemple de ses sueurs laborieuses.

Mais les vrais greniers de la population sont les grandes fermes éloignées plus ou moins des villes, et qui peuvent aller au loin chercher des marchés, et vendre temporairement, et sans une absolue nécessité, les produits de leurs récoltes: c'est là seulement qu'on peut produire avec économie, et avec l'intelligence de la chose qu'on fait. Aussi les Anglais, bons calculateurs, ont su disséminer sur la surface du sol une abondance

(1) Il faut des grandes, des moyennes et des petites fermes, selon la force des capitaux employés à la culture. Un système exclusif est absurde; mais il est absurde de penser que la grande culture faite avec des capitaux suffisans et une industrie relative, ne produise pas un bénéfice net bien supérieur à celui des trop petites exploitations.

de capitaux qui permet aux fermiers, non-seulement de payer leurs propriétaires, mais encore les immenses charges dont la propriété foncière se trouve opprimée en Angleterre : elle est grevée, outre l'impôt foncier qui n'est que d'un dixième du produit net, de la dîme du clergé, qui consiste dans le dixième effectif de tous les fruits bruts de la terre; ce qui représente 20 pour 100 du revenu net, et en sus de la taxe des pauvres des communes, qui s'élève en général au moins à 15 pour 100.

Ainsi, le cultivateur anglais, grevé de ces frais par son fermage, paie incontestablement 45 pour 100 de son produit net, avant d'avoir payé ses frais de culture et la rente de son propriétaire; et cependant le prix des denrées anglaises s'est rapproché de celui des nôtres, et cependant le fermier y trouve encore un bénéfice supportable. Certes, il est impossible de prouver d'une manière plus victorieuse les avantages d'une grande culture perfectionnée, et c'est là ce qu'on n'entend pas, ce qu'on ne favorise pas en France.

Si l'on voulait prendre la peine de calculer ce que la petite culture produit en bénéfice net, on verrait que le travail qu'elle impose est à peine une valeur réelle pour la fortune publique; et l'homme qui consacre son temps et ses sueurs à labourer un trop petit héritage, est bien loin de

gagner ce que sa main-d'œuvre lui rapporterait s'il vendait son travail.

La diminution de la main-d'œuvre employée à la culture a permis à l'Angleterre d'en diriger le superflu vers les arts industriels, et la proportion entre le nombre des agriculteurs et celui des ouvriers est aujourd'hui toute différente de ce qu'elle était jadis en Angleterre, et de ce qu'elle est en France aujourd'hui.

Un petit cultivateur, dont on vante le succès généralement parlant, ne gagne quelquefois pas 12 sous par jour, et ne peut certainement pas donner à sa famille la poule au pot tous les dimanches. Cet ancien mot du Roi par excellence n'a pas toujours été compris dans toute sa profondeur. on y voit une aimable pensée, mais on n'y reconnaît pas cete politique raffinée qui cherche, dans l'aisance de la petite population, dans le bonheur du plus grand nombre, cette source de fortune publique qui ne se perpétue que par son accroissement.

Depuis Henri IV, les colonies ont détourné les regards des hommes d'Etat, et l'aisance de la population du royaume n'a plus été considérée comme la source première de la prospérité publique. Les provinces abandonnées, privées des capitaux destinés à leur amélioration, sont tombées dans le dépérissement, et le commerce ex-

térieur, fier de ses succès temporaires, a prétendu despotiquement à la protection exclusive du Gouvernement. Les entreprises coloniales ont été favorisées contre la métropole, et les intérêts des armateurs et millionnaires ont été pris, par la plupart des Gouvernemens, contre les laboureurs et le commerce de l'intérieur du pays.

Cependant il est nécessaire de tenir compte à l'agriculture d'une importante portion de son industrie; les vignobles emploient une quantité de main-d'œuvre très-considérable, et les gros marchands et propriétaires de vins réclament avec une apparence de justice la plus grande extension des débouchés commerciaux. Mais les importations qu'ils réclament seraient pernicieuses au reste de l'agriculture française, parce qu'elle produit assez de denrées pour la consommation du royaume. Il paraît donc exister une contradiction entre les intérêts des laboureurs et ceux des vignerons; mais la chose n'est pas réelle, et les intérêts généraux sont tout-à-fait les mêmes, quoique des intérêts privés puissent être lésés.

En effet, l'exportation n'agit que sur la trentième partie des vins de France; les autres sont consommés dans l'intérieur; et, quel que soit le débouché des premières qualités à l'étranger, cependant, pour la masse des vignerons et des propriétaires de vignobles, l'avantage principal

est de conserver dans la petite population cette aisance qui consomme avec abondance des vins de médiocre qualité. Je reviendrai sur ce sujet en parlant des débouchés du commerce.

C'est la consommation intérieure d'un pays comme la France qui forme le débouché de son agriculture : le commerce d'exportation n'est qu'un accessoire dont on fait beaucoup de bruit, mais qui n'a pas l'importance qu'on lui donne par habitude. On a calculé que les plus fortes importations possibles de blé ne nourriraient pas la France pendant une semaine. Il est probable que nos exportations heureuses seraient dans une proportion semblable, qui n'ajouterait que bien peu de chose à la fortune générale, puisque les pays étrangers fournissent le grain à plus bas prix que nous, et que nous ne pouvons presque jamais compter sur une pareille ressource pour notre commerce de grains. Mais il ne faut pas considérer l'agriculture sous l'unique rapport des grains dont la manipulation n'entraîne pas de grands bénéfices industriels; car, une fois produits, battus, moulus et pétris, ils vont à la consommation, sans avoir enrichi par leurs usages variés plusieurs espèces d'industrie. Il n'en est pas de même de plusieurs autres productions de la terre, dont la mise en œuvre procure de grands avantages à différentes classes ouvrières du

royaume. Les cuirs, les laines, les lins et chanvres, les soieries sont aussi des résultats de l'agriculture, et dont toujours, en France, on ne lui sait pas gré. Pourvu que le pain ne manque pas, le Gouvernement est tranquille; que les fermiers soient malheureux, n'importe, pourvu que la populace ne jette pas les hauts cris, le système d'imprévoyance subsiste, et les cultivateurs ne sont pas écoutés dans leurs plaintes très-raisonnables. Ils n'ont même pas aujourd'hui, comme les autres branches d'industrie, la faculté de réclamer par des agens reconnus par une organisation protectrice. On voit au ministère de l'intérieur un conseil-général de commerce, un conseil des manufactures, un conseil supérieur du commerce et des colonies; mais on ne voit plus rien pour la malheureuse agriculture, apparemment parce que le blé n'est pas bien cher. Il est vrai qu'on s'aperçoit dans l'*Almanach royal* qu'il est question d'un conseil d'agriculture, dont même je suis censé faire partie, car j'ai l'honneur d'être désigné nominativement dans celui de 1825; mais depuis ma nomination de 1824 pour trois années consécutives, je n'en ai pas entendu parler, et cela m'aurait surpris, si je n'avais été prévenu, vers l'époque de ma nomination, que probablement mes fonctions me donneraient peu de peine, attendu qu'il était à peu près convenu

que cette institution se concentrerait dans l'*Almanach royal*, et que je devais considérer cette faveur comme une politesse administrative, dont je suis en effet fort reconnaissant. Mais je desirerais cependant que l'agriculture, qui me paraît être la première des industries, qui répand une aisance générale, qui produit le travail et la matière première de presque toutes les industries, eût au moins une voix au chapitre, et que lorsque nous voyons le commerce, les manufactures et les colonies être représentés près le Gouvernement par les hommes les plus éclairés dans leur partie respective, il me semble qu'il serait convenable que les intérêts de l'agriculture, intérêts majeurs dans un vaste pays comme la France, et qui sont le plus souvent en contradiction avec des intérêts non généraux, mais particuliers du commerce, fussent également pris en considération. Il est certain que les agriculteurs sont moins hommes de cabinet que les négocians et les fabricans; qu'ils ont, par conséquent, moins de liaisons et moins de puissance, et leur générale utilité n'a pas le même crédit dans les bureaux d'une capitale ; mais je les crois fermement les exploitateurs de la véritable mine d'or qui tôt ou tard fécondera le royaume abandonné dans plusieurs de ses parties, et depuis plus de deux siècles, par des systèmes complétement erronés.

Des bestiaux considérés comme premier moyen de richesse d'un État agricole.

Les hommes de finances seront fort surpris d'entendre une voix de cultivateur s'élever d'une cour de ferme, et disputer à leur science abstraite, en faveur d'une industrie qui n'a rien d'idéal, la prééminence sur la fortune des peuples.

Dans une grande monarchie agricole comme la France, la richesse principale est la propriété foncière, c'est-à-dire le sol, et tout ce qui constitue sa fertilité; car un sol sans mobilier, c'est-à-dire sans bâtimens, sans fumier, sans bestiaux, n'est pas une richesse : c'est une maison avec ses quatre murailles, sans toiture pour se mettre à couvert, sans lits pour se reposer, sans portes ni fenêtres pour s'abriter. Un sol nu n'est qu'un moyen de richesse; c'est un métier qui manque de mouvement et de matières premières pour produire, pour être utile. Si l'assertion est réelle, qu'on veuille bien examiner dans quelle proportion la propriété foncière l'emporte en valeur sur la propriété mobilière et industrielle, qui ne dépend pas du sol, et l'on reconnaîtra que la masse principale des intérêts du royaume, provient de la valeur des biens fonciers, améliorés par la culture.

Mon but n'est pas ici d'entrer dans des calculs de chiffres, déjà faits par des hommes éclairés et sincères, et dont le témoignage fait autorité, mais de rendre sensible aux moins subtils la base simple et première de la fortune d'un vaste territoire : c'est le sol; le sol est la richesse la plus commune, la plus universelle. Accroître les principes de production, c'est accroître la fortune ou l'aisance de tous; c'est agir dans des intérêts qui ne peuvent être que généraux, parce que la plus grande portion du peuple en fait son occupation indispensable. Ainsi, la plus grande prospérité de la France vient de son sol et par conséquent de sa plus grande amélioration.

En supposant à la France cent millions d'arpens cultivés, il n'est pas indifférent pour sa fortune en capital que leur valeur soit portée de 3 à 400 francs l'arpent, et que, pour le rapport annuel imposable, le fermage s'élève de 15 à 20 francs sur toute l'étendue du territoire français.

Le commerce et l'industrie produisent davantage sans doute; ils occasionnent des fortunes particulières : mais rien peut-il accroître plus complétement les capitaux publics ou les revenus généraux que les soins apportés sur toute la surface du royaume, à l'amélioration de son sol? Et cette amélioration rejaillit manifestement

sur le commerce; car, plus on produit, plus on échange, et plus les revenus s'accroissent, plus la population consomme.

Or, si le sol est la richesse effective, impérissable de la France, et que le sol ne soit rien par lui-même, que sa fertilité sauvage produise la ronce de préférence au froment, n'est-il pas vrai que c'est la direction de sa fertilité qui fait notre richesse? Et pense-t-on aujourd'hui que ce soit l'or dont on dépouille encore l'Amérique, qui produise, pour l'avenir de l'Europe, sa félicité perpétuelle? L'exemple de l'Espagne est-il rassurant pour elle?

Ce sont les vérités les plus simples que souvent les hommes aperçoivent le plus difficilement; et dans l'enthousiasme de la découverte de l'Amérique, il était naturel de penser que l'or était la richesse primitive, et que sa possession suppléait à toutes les privations de la vie, et les champs ont été délaissés pour courir après une fortune lointaine. Mais aujourd'hui quelle est la mine qui s'ouvre toujours féconde pour le pays qui la travaille avec constance? Nous ne pouvons pas nous y méprendre, c'est le sol par l'agriculture, et cette ressource, inépuisable pour la France, peut se renouveler sans fin pour son bonheur.

Personne ne discute aujourd'hui la nécessité des engrais animaux. Quelques agriculteurs sys-

tématiques avaient prétendu que beaucoup de labours suppléaient aux fumiers, que l'extrême division de la terre, et la partie d'air qu'elle contiendrait par une culture plus soignée, remplaceraient les engrais de toute nature, et produiraient de grands bénéfices. Mais l'expérience a prévalu ; le système a disparu devant elle, et tous les cultivateurs de l'Europe considèrent une grande abondance d'engrais animaux comme le premier principe de toutes récoltes lucratives et permanentes à la fois. Or, si le sol est la première richesse d'un pays, et si les engrais animaux sont nécessaires à sa constante production, il est évident que le plus grand nombre de bestiaux possible est le premier mobilier du sol, qui n'est par lui-même qu'une surface inerte, et sans moyens de compter pour quelque chose dans la fortune de l'Etat.

Le fumier animal est tellement essentiel à la production des plantes, que, répandu sur des terrains arides, il en change la production. Les herbes inutiles et nuisibles font place à d'autres espèces nourrissantes, et partout où les bestiaux sont nombreux, le sol a toujours de la qualité. La terre végétale, qui n'a jamais beaucoup de profondeur, s'accroît annuellement par l'action que la végétation reçoit des fumiers naturels, et du parcage des bestiaux qui sont l'élément de la fertilité.

Aussi doit-on remarquer que tous les pays riches ont de nombreux bestiaux. L'or ne peut pas de même contribuer à leur richesse perpétuelle; il n'est pas stationnaire, et se déplace sans laisser des traces fécondes de son passage éblouissant. Tous les peuples anciens et modernes, dont la puissance a développé de la stabilité, n'ont acquis leur grand éclat que parce qu'ils ont été peuples cultivateurs ou nomades, possédant de nombreux troupeaux; et les premiers ont toujours dépassé les autres en richesse comme ils les ont surpassés en nombre d'animaux : car les pays sagement cultivés produisent à la fois plus de ressources à la population, et plus d'alimens pour les animaux utiles à l'agriculture. Mais partout, soit dans les temps anciens ou modernes, la prospérité des Etats a résulté du plus de vénération attribuée à l'agriculture. Les Egyptiens adoraient un bœuf, symbole de leur fécondité territoriale. Les Romains vouaient un culte particulier à la déesse des moissons, et s'adonnaient, avec une recherche que nous n'avons pas, à la procréation des meilleurs engrais. Les Chinois respectent, par des lois de police, tout le résidu de la vie animale, et leur spoliation est un délit public. Nous voyons les parties de l'Europe les plus florissantes, qui toutes considèrent la perfection des races de bestiaux et leur abon-

dance comme une première cause de richesse. L'Angleterre n'a pas été détournée des soins de son agriculture par les bénéfices prodigieux de ses entreprises commerciales; des sacrifices exorbitans ont été faits par les particuliers, qui sont tous spéculateurs dans ce pays, pour l'amélioration des races d'animaux producteurs, et l'agriculture, depuis quelques années, s'est plus particulièrement dirigée vers la branche d'industrie agricole qui fournit le plus d'objets de travail à l'industrie manufacturière; et c'est par cette raison que le Gouvernement britannique favorise moins aujourd'hui la culture des céréales que celle des bestiaux, plus lucrative pour les fermiers, et bien plus utile aux manufacturiers.

La grande perfection de l'agriculture ne peut provenir que de la grande abondance des bestiaux qu'elle peut entretenir. La Suisse n'existe fertile, puissante et heureuse, que par la masse de ses superbes bestiaux; la haute Allemagne, surveillée par des princes qui protègent sa grande agriculture, a, depuis trente ans, malgré le ravage des guerres, vu s'accroître à la fois le nombre et la qualité de ses bestiaux, qui se perfectionnent toujours en proportion d'une meilleure culture indispensable à l'amélioration des belles races d'animaux. La Saxe nous fournit les meilleures laines de l'Europe, par l'attention scrupuleuse

de son gouvernement à conserver le type d'une race précieuse d'animaux étrangers, dont il a senti la grande importance. Enfin, la France elle-même a joui, presque sans frais, de la prévoyance de Louis XVI : le troupeau de Rambouillet a produit à la France des résultats bien plus certains que le Mississipi, que les Compagnies des Indes, et peut-être que nos colonies. Depuis dix années, les bénéfices de l'agriculture d'une trentainte de départemens sont dus en très-grande partie à l'introduction de la race espagnole et à ses subdivisions; et on se convaincra de la possibilité de cette assertion, lorsqu'on se donnera la peine d'entrer dans les détails d'exploitation d'une ferme ordinaire, à trente lieues à la ronde de Paris.

On verra qu'un fermier, sans bestiaux améliorés, n'a pu bien cultiver, payer régulièrement son fermage, vivre convenablement, et gagner l'intérêt de ses avances et de son industrie, s'il s'en est tenu strictement à des races communes, à moins qu'il n'ait ajouté quelque autre industrie à sa profession agricole; ce qui doit être défalqué des bénéfices de la commune agriculture.

Voici succinctement la différence du produit de deux troupeaux, que nous supposerons de 300 bêtes chacun : en bons métis, 300 bêtes à 6 livres de laine donnent 1,800 livres, à 1 fr. 50 c.,

— 2,700 fr. — 100 agneaux à 10 fr., — 1,000 fr.; vente de 70 animaux à 12 fr., — 840 fr. — Total, 4,540 fr., dont il faut déduire un dixième, 454 fr., pour les accidens, et la dépense d'un berger et d'un aide-berger pour les agneaux, se montant à 700 fr. : le bénéfice probable est donc de 3,386 fr. Le même nombre de bêtes en moutons communs donne 300 toisons à 3 livres et ½ par toison, ou 1,050 livres de laine à 16 sous, — 840 fr. — 100 agneaux à 5 fr., — 500 fr.; vente de 70 animaux à 10 fr., — 700 fr. — Total de la production d'un troupeau commun, 2,040 fr.; déduction du dixième, 204 fr.; frais du berger, 500 fr. seulement; reste en produit net probable 1,336 fr.; tandis que le troupeau métis aura produit 3,386 fr.: différence, 2,050 fr.; ce qui fait une grande partie du fermage de la ferme qui nourrit le troupeau. Je sais qu'il peut être fait d'autres calculs sur la manière de tirer parti d'un troupeau; mais les manipulateurs de bestiaux reconnaîtront que, dans toutes circonstances, la différence des bénéfices se trouve en faveur des animaux améliorés. Lorsqu'un nombre considérable de fermes ont adopté de bonnes espèces de moutons à laine fine, elles ont augmenté d'une valeur de 2,000 fr. environ de bénéfices acquis, soit au fermier, soit au propriétaire foncier : ainsi l'État s'est bien certainement enrichi d'une valeur annuelle de nou-

velle création, qui représente un capital de 40,000 fr., sans chicane sur l'élévation du taux de l'argent. Et il faut remarquer que cette plus-value de la propriété foncière ne borne pas là ses avantages. L'espèce plus précieuse des animaux encourage les cultivateurs; ils travaillent leurs terres avec plus d'ardeur, ils accroissent leurs engrais, ils augmentent leur aisance, leurs capitaux, et leurs troupeaux, qui méritent alors la peine d'être mieux nourris, et qui rapportent à la fois plus de profits aux fermiers, en ajoutant une valeur plus importante à la propriété foncière.

Je sais bien que la prospérité des campagnes n'éblouit pas les yeux des hommes d'Etat de Paris. De gros capitalistes à bonnes maisons attirent bien autrement les regards, que les cultivateurs isolés, dont les améliorations raisonnées, mais sans éclat, accroissent modestement la propriété foncière du royaume. Mais n'est-ce pas là cependant la véritable direction à donner à la prospérité d'un vaste empire? Toutes autres espèces de bénéfices sont-ils aussi généraux, ont-ils la même solidité?

Néanmoins, le succès des troupeaux de Rambouillet est loin d'être estimé comme il devrait l'être : on suppute les sommes qu'il a produites et celles qu'il a coûté; on compulse les regis-

tres de l'établissement, pour savoir s'il n'est pas onéreux, et l'on vient de supprimer d'autres établissemens de la même nature, parce qu'ils éprouvaient au bout de l'année des déficit sur la recette. Il faut ici faire une observation sur la manière dont on calcule en France les établissemens agricoles. Sans doute, une des plus belles spéculations était celle de l'introduction des moutons espagnols, et leur propagation en France. Les bénéfices ont été certains et très-considérables; cependant beaucoup de particuliers s'en sont mal trouvés; ils ont fait une spéculation isolée : ils ont voulu gagner sur des moutons comme on gagne sur une aune de drap, et sans aucun calcul de prévoyance. Un troupeau n'est pas un tout, il n'est qu'une portion de la ferme qui l'entretient. S'il fallait payer ce que mange un troupeau, cela deviendrait, sauf quelques circonstances de ventes extraordinaires, une complète absurdité. Le troupeau ne vaut pas ce qu'il consomme; mais cette perte est calculée dans la non-valeur de la ferme, qui, d'un autre côté, retrouve dans les fumiers et les bénéfices des bêtes à laine, une compensation des fourrages consommés, mais qui ne sont et ne doivent pas être estimés au prix de vente aux marchés. C'est ce qui fait qu'à la bonne époque de la spéculation, plusieurs propriétaires de troupeaux mérinos

ont fait de très-mauvaises affaires quand ils devaient faire fortune.

Le Gouvernement a presque toujours calculé comme ces spéculateurs étourdis, quand il a tenté quelques petites entreprises en faveur de la propagation des espèces. Il a fait mesquinement et n'a jamais rien compris au placement des capitaux en agriculture. On a voulu faire sans prévoyance, sans patience et sans argent, quelque chose d'utile, qui ne peut réussir que par ces trois conditions : aussi n'a-t-on fait que gaspiller des sommes insuffisantes, pour n'obtenir que des non-succès : le seul établissement de Rambouillet a porté des fruits; mais il a rendu d'immenses services; il a même changé les rapports de diverses provinces, ce dont on ne doutera pas, d'après des réflexions bien simples, qui résultent de l'élévation de leur fermage respectif.

Les provinces éloignées de Paris sont restées stationnaires. Les départemens environnant la capitale ont tous augmenté de valeur ; il est peu de fermes à vingt lieues à la ronde, qui, depuis trente ans, n'aient pas augmenté d'un tiers les revenus du propriétaire, et cela dans l'espace territorial que les races de moutons améliorées ont enrichi depuis cette époque. Une meilleure culture a suivi l'introduction des bons troupeaux, et l'amélioration de la culture a favorisé leur

accroissement. Je ne crois pas possible de ne pas attribuer à Rambouillet une très-grande partie des bonifications qui se sont faites sur cette masse importante de territoire, et cet avantage me paraît inestimable.

Cependant une nouvelle branche d'industrie s'ouvre pour la France; des races nouvellement créées en Angleterre offrent à nos manufactures une précieuse matière à leur industrie, et à nos cultivateurs de nouveaux bénéfices. Sans doute, le Gouvernement, fier du succès de Rambouillet, dont peut-être il n'a jamais calculé le développement, ne restera pas froid à l'espoir d'une nouvelle amélioration de nos habitudes agricoles; il fera sans doute un effort dans cette circonstance; et effectivement le public a dernièrement appris que le ministère avait pris la détermination d'acheter quelques béliers et vingt brebis qui sont à l'école d'Alfort, afin de propager la nouvelle race, et faire jouir la France entière de ce sacrifice, qui se monte, m'a-t-on dit, à quatre ou cinq mille francs. Cette générosité spéculative se rapporte avec celle de nos derniers budgets, où les demandes du ministère, pour l'encouragement des arts et de l'agriculture sur toute la surface du royaume, s'élevaient à 48,000 fr., ainsi que cela se voit sur les budgets de 1824 et de 1825. Ces économies ruineuses découragent les

amateurs de l'agriculture. Mais l'administration répondra : Si les propriétaires veulent de meilleures races, qu'ils aillent en chercher. Le Gouvernement anglais laisse faire, et l'Angleterre est riche en bestiaux sans son secours; les particuliers anglais font des sacrifices, faites de même.

La comparaison de la France à l'Angleterre nous amènera presque toujours à de très-fausses conclusions, parce que la situation des deux pays n'est pas la même. Par son ancienne organisation, l'Angleterre possède de grandes préparations, qui mettent les propriétaires fonciers au-dessus de tous les avantages qu'ils peuvent recevoir du Gouvernement. D'antiques héritages ont produit d'anciens établissemens, dont les propriétaires n'ont plus qu'à suivre la marche déjà tracée par leurs devanciers. On n'a pas tout à faire comme en France, lorsqu'on veut parvenir à quelqu'utile résultat. Les fermes se trouvent bâties de pères en fils; les propriétaires du manoir de famille ont embelli pour améliorer, ont amélioré pour embellir, et pour laisser à leurs successeurs les moyens de continuer, dans l'intérêt du pays, des opérations souvent plus que centenaires; tandis qu'en France les fermes se mutilent, se subdivisent chaque jour, et que les propriétaires, sans espoir d'avenir pour leurs

héritiers, s'éloignent de ces spéculations qui finiront avec eux, et ils laisseront tout à recommencer à leurs successeurs.

On ne peut donc pas demander, en France, à la grande propriété, qui n'est que viagère, les sacrifices généraux d'une haute aristocratie, qui, comme celle de l'Angleterre, aspire à la considération à venir, comme elle a joui de celle des siècles précédens.

Des propriétaires isolés les uns des autres, qui, d'ailleurs, n'ont pas les mêmes moyens, et qui sont privés de cette autorité que donne une longue série de respects publics, ne peuvent agir que comme spéculateurs, et non avec cette protection honorable de la grande propriété, qui s'attire la confiance populaire, et qui décide des améliorations générales par les nobles exemples qu'elle répand dans toutes les localités.

Il n'y a que le Gouvernement, en France, qui puisse chercher l'amélioration des races d'animaux utiles, sans en faire une spéculation, et qui, par conséquent, puisse rapidement opérer d'importans résultats; et il le peut sans frais, par des avances bien réfléchies qui lui rentreraient un jour incontestablement, en créant des fermes expérimentales qui serviraient à nourrir à peu de frais les bestiaux dont la propagation serait reconnue préférable pour les divers pays qu'il jugerait utile d'encou-

rager. Si le Gouvernement destinait vingt millions à cette protection de notre agriculture, en acquérant, je suppose, quarante fermes dans nos départemens les moins avancés, je ne doute pas qu'au bout de vingt années l'Etat ne fût à même de rentrer dans ses dépenses et dans l'intérêt de ces dépenses, avec l'extrême avantage d'avoir encouragé nombre de propriétaires, qui suivraient avec plus de bénéfice encore et propageraient indistinctement l'exemple donné par le Gouvernement.

Il est indispensable que le Gouvernement prenne des mesures en faveur de nos provinces de l'Ouest, et du centre de la France, dont je vais exposer les besoins. Autrefois l'agriculture étant à peu près de niveau dans toute l'Europe, l'habitude n'était pas prise de considérer Paris comme un débouché général, et la France fournissait les bestiaux nécessaires à la consommation de la capitale. Seulement, lorsque les temps de disette de bestiaux, après des maladies ou de longues sécheresses, faisaient craindre que l'approvisionnement ne fût pas parfaitement assuré, le Gouvernement contractait pour un certain nombre de bestiaux étrangers, dont l'introduction momentanée a toujours causé un grand dommage au commerce de France : ce qui se peut voir avec évidence dans un fort bon écrit

d'un boucher de Paris, M. Sauvegrain, sur la consommation de la ville de Paris (1). Mais aujourd'hui l'amélioration de l'agriculture, et particulièrement de l'éducation des bestiaux, procure à une partie de l'Allemagne et des pays qui nous environnent une telle supériorité sur nous; le perfectionnement de leurs races leur assure un si grand avantage, que Paris est devenu le rendez-vous périodique du meilleur bétail de tous nos voisins.

Aujourd'hui la Normandie supporte avec une peine infinie les impôts dont elle a jadis été grevée, lorsque l'approvisionnement de Paris lui semblait exclusivement réservé. Les pays de l'Ouest, qui ne peuvent vendre à l'Ouest leurs productions, sont forcés de les donner à vil prix à de malheureux marchands de bestiaux, qui souvent se ruinent en les conduisant à Paris, et les provinces méridionales du centre de la France qui du moins jadis avaient un débouché vers l'Espagne pour leurs mules et quelques bestiaux, n'ont plus cette ressource, et sont aujourd'hui dans le découragement, par le bas prix des grains, et menacent de se livrer à la vie pastorale, tant

(1) Cette brochure se trouve à Paris, chez madame Huzard, libraire, rue de l'Éperon, n° 7.

la culture des champs leur devient de moins en moins favorable.

Le résultat du commerce des moutons n'est pas moins affligeant pour les provinces qui jadis fournissaient l'approvisionnement de la capitale. Le Berri, la Marche, la Sologne, le Gâtinais, qui produisaient des petites races de moutons succulens, peuplaient jadis les meilleures foires des environs de Paris, et servaient à la consommation de la capitale. Mais actuellement les gros moutons d'Allemagne, d'une race robuste, franchissent légèrement les grandes distances, paient la taxe aux frontières, et viennent sur les marchés de Sceaux écarter, par leur forte nature, la concurrence de la plupart de nos animaux, et entrent dans Paris de préférence, et comme vainqueurs de nos races chétives.

Cependant, examinons où nous en sommes. La France a des colonies pour avoir des débouchés exclusifs; elle a sa capitale, qui vaut elle seule quinze ou vingt fois ses colonies, sans songer à conserver à ses provinces cette principale ressource de son immense consommation. L'Espagne n'admet plus nos bestiaux, et elle a raison pour elle : la mer qui nous borne à l'ouest les repousse à l'est, et l'on permet à l'est de l'Europe, ou du moins on tolère avec des taxes modérées, qu'il nous inonde de ses produits, et détruise la vie de

nos campagnes, le premier refuge de notre agriculture. Certainement on veut le bien; mais cette question n'est pas comprise par le Gouvernement, qui n'en sent pas la véritable conséquence.

Quand on laisse introduire des tissus manufacturés, on ruine nos manufacturiers, qui sont des êtres très-utiles, mais isolés. Mais quand on introduit des bestiaux, on ruine le sol, toute la population. La conséquence devient infiniment plus majeure. Les vignerons, ou, pour mieux dire, les négocians en vins de première qualité, desirent et demandent l'introduction des bestiaux étrangers, afin, disent-ils, d'exporter leurs marchandises. Mais si les étrangers avaient aussi des vins de Bordeaux, de Bourgogne et de Champagne, les spéculateurs demanderaient-ils la libre introduction de ces denrées en France? Les étrangers achètent nos vins fins, non pour nous faire plaisir, mais parce qu'ils n'en ont pas. Faut-il donc, pour faire ce plaisir à des particuliers, pour qu'ils vendent 4 ou 5 mille francs leurs pièces de vin, que nous nous engagions dans un commerce ruineux pour toutes nos campagnes, que nous les privions du bénéfice de notre commerce intérieur, et que nous réduisions la fertilité de notre sol par une moins grande production de nos engrais?

Nous avons assez d'objets de consommation à tirer de l'étranger pour échanger le vin que produit la France, c'est-à-dire la trentième partie de sa production. Il nous faut du sucre, des épiceries que nous n'avons pas; que nous vendions les vins que nous produisons contre ces marchandises que nous n'avons pas, rien de plus simple; mais pour favoriser des millionnaires, sacrifier nos campagnes et notre agriculture, c'est attaquer au cœur la propriété foncière, c'est le comble de la déraison.

Cependant les hommes d'Etat hésitent sur cette vérité simple, qu'ils regardent comme très-embrouillée : or, voici d'où proviennent les difficultés qui me semblent entourer cette question : les étrangers, nos voisins, sentent parfaitement la supériorité qu'ils ont acquise sur nous par l'amélioration de toutes leurs races de bestiaux, et ils regardent comme un intérêt très-majeur d'assurer à cette branche d'industrie un débouché permanent qui n'est plus extrêmement lucratif pour eux depuis les taxes imposées aux frontières, mais qui sert d'écoulement à leur surabondance, et qui, sans les enrichir manifestement, nous détériore plus imperceptiblement, mais plus irrévocablement qu'une guerre ouverte, qui ne peut être que temporaire. La diplomatie a donc fort à combattre sur cet in-

téressant objet ; et comme elle n'a pas encore pris un parti déterminé sur cette question de première importance, elle hésite encore à s'expliquer avec la résolution nécessaire pour nous soustraire à toute influence nuisible à notre prospérité nationale.

Une autre influence plus obscure, et peut-être aussi formidable, est celle des bouchers de Paris. Ils ont un grand intérêt à l'introduction des bêtes d'origine étrangère, qui les rend maîtres du prix des marchés : ils sont riches, et les intérêts particuliers trouvent bien plus facilement accès auprès de la bureaucratie subalterne, que les plaintes des provinces malheureuses qui souvent ne savent pas d'où provient leur malaise, tant elles sont oppressées depuis deux siècles! J'aime à croire et je crois qu'il n'existe pas de pays en Europe où la vénalité soit plus étrangère, qu'en France, à tout ce qui tient à l'administration ; mais les associations puissantes ont bien des moyens d'être aimables et prévenantes ; et le fait est qu'un voile, difficile à soulever, existe encore aujourd'hui sur la manière dont on envisage la consommation de la ville de Paris.

Au milieu de la confusion que l'on cherche à propager sur cette question, il est assez simple que les autorités supérieures restent indécises sur l'intérêt qu'elles doivent protéger définitivement.

D'ailleurs, presque tous les écrivains économistes viennent encore compliquer davantage une question non résolue par un enthousiasme presque toujours exclusif de tout ce qui tient à l'industrie en général. Ils veulent tout protéger à la fois, ils veulent que tout prospère par une semblable protection, sans réfléchir que la guerre est partout, et que quand elle ne détruit pas la nature humaine, elle se place au milieu des intérêts commerciaux, les divise et les rend ennemis. En effet, ce qu'une filature de coton redoute le plus, c'est la prospérité d'une autre filature ; ce que le boutiquier craint le plus, c'est la concurrence d'une boutique rivale ; et si les industries semblables sont dans un état hostile les unes envers les autres, à plus forte raison les industries de différentes natures doivent-elles avoir des intérêts qui sont ou qui doivent paraître en opposition immédiate.

On peut donc croire que l'avantage de Paris est de réclamer l'introduction des bestiaux étrangers, afin d'obtenir à meilleur marché sa viande de boucherie, et d'accroître sa consommation indéfiniment, en favorisant d'ailleurs une plus grande exportation de vins français. Mais, d'un autre côté, l'agriculture qui supporte avec peine les ventes à bas prix et son impôt territorial, réclame le débouché national qu'elle a si long-temps

possédé. Dans cette divergence d'intérêts, quels sont ceux que le Gouvernement protégera? Car, il ne peut, comme les faiseurs de livres, rester neutre ou bien éviter une solution, et favoriser à la fois les industries rivales.

La chose est d'une trop haute importance pour ne pas l'examiner sous ses différens rapports. On pourrait croire effectivement, au premier aperçu, que la consommation de Paris s'accroîtrait par le bas prix de la viande de boucherie, et que l'introduction des bestiaux étrangers doit opérer cet avantage en faveur de la capitale; mais, bien que la chose paraisse évidente pour le moment présent, elle est indubitablement fausse pour l'avenir.

La vente, avec bénéfice pour les étrangers, sur les marchés de Sceaux et de Poissy, produit nécessairement, par sa concurrence, une baisse sur le prix de la denrée. Mais les provinces sont en souffrance! les bestiaux de qualités inférieures ne donnent pas des bénéfices suffisans aux cultivateurs pour leur permettre l'amélioration des races d'animaux; ils restent en état d'infériorité. La culture souffre, le sol français se détériore, la propriété foncière perd ses bénéfices; et l'opulence de sa capitale ainsi que l'action de son commerce, loin de s'accroître par des prix trop modérés, perdront, par la diminution des revenus ter-

ritoriaux, bien plus qu'elles ne pourraient obtenir de quelques centimes de diminution sur chaque livre de viande destinée à son immense approvisionnement.

Il est vrai de dire que si les bestiaux s'échangeaient seulement de provinces frontières à provinces frontières des Etats limitrophes, il n'en résulterait qu'un mal très-supportable pour la France; mais la consommation de la capitale doit irrévocablement appartenir à la prospérité de nos départemens, qui vont y porter périodiquement une partie de leur impôt et de leurs revenus, et qui réclament avec justice la réciprocité des avantages qu'ils procurent à la ville de Paris; qu'ils retrouvent amplement, il est vrai, mais uniquement dans son immense consommation.

L'avantage résultant de ce grand débouché me paraît être trop important pour ne pas déterminer, un jour ou l'autre, le Gouvernement à prendre tous les moyens pour les conserver à l'agriculture française, c'est-à-dire à la propriété foncière du royaume qui ne peut que péricliter, si l'on ne sait pas apprécier l'influence d'une consommation si majeure de ses produits, en même temps que pressentir le danger de la trop grande vileté du prix des denrées premières qui ne serait plus en proportion avec les besoins de nos agriculteurs.

Mais si le Gouvernement ne croyait pas devoir agiter nos relations diplomatiques en faveur de l'agriculture française, il resterait encore un moyen moins décisif d'amélioration, mais qui dépend entièrement de nous, et parviendrait à diminuer notre infériorité, sans altérer notre harmonie avec nos voisins : ce serait de rétablir les droits d'entrée de Paris par le poids des animaux, et non par tête de bétail. Les provinces du Berri, de l'Orléanais, la Sologne, le Gâtinais, qui jadis fournissaient Paris, ne sont plus en état de soutenir la concurrence étrangère, et leur agriculture débile ne peut tenter, dans sa complète décrépitude, de se procurer de plus nombreux ou de meilleurs bestiaux, car leur amélioration ne peut s'acquérir que par une meilleure culture, qui ne s'obtient que par une plus grande quantité d'engrais animaux.

Aussi le commerce de ces malheureux pays se trouve-t-il paralysé par un long état d'épuisement, dont ils ne pourront sortir que par des avances de capitaux, qu'ils ne peuvent obtenir du commerce de petites races de bestiaux, que leur état agricole leur permet seul de produire; et lorsque, comme autrefois, sans concurrence de l'Allemagne, les cultivateurs de ces contrées envoient leurs chétifs bestiaux sur les marchés de Sceaux ou de Poissy, ils ont la douleur de voir les mou-

tons étrangers, favorisés par leur poids et par la taxe municipale, payée par tête d'animal à la barrière, entrer de préférence sous cette double protection, et parvenir toujours les premiers à la consommation de la capitale.

L'abondance des moutons est telle cependant, qu'on a vu cette année 5,000 moutons être renvoyés d'un seul marché de Sceaux, et ce sont toujours les petits moutons français qui supportent ce désastre. Alors les marchands, trompés dans leur espoir, et terrifiés par le son de la cloche qui termine la vente du marché, ne savent que faire de leurs bestiaux, et se trouvent à la merci des bouchers des environs hors barrière, qui leur achètent ce qu'ils veulent, et font la loi de la manière la plus dure.

Néanmoins, ces petits moutons de rebut de Paris donnent une viande infiniment plus succulente; mais comme ils ne pèsent pas moitié des moutons allemands, il se trouve que Paris est privé de cette qualité de viande que les bouchers ont un intérêt positif à ne pas lui fournir. On répondra que les moutons étrangers paient une taxe à la frontière, et que les spéculateurs ne doivent pas y gagner grand'chose. L'observation peut être très-vraie; mais ce qui n'est pas moins certain, c'est qu'un nombre considérable de bêtes à laine étrangères sont consommées à Paris, au

grand détriment de l'agriculture de nos provinces; que, par conséquent, le moyen pris par le Gouvernement atteint un seul but, celui de payer un impôt de douanes, mais que cet impôt n'agit pas ou n'agit que trop faiblement dans l'intérêt de notre agriculture, qui devrait en être le motif exclusif.

Depuis plusieurs années on sollicite les administrations d'altérer le mode des taxes de l'entrée de Paris, de faire payer par poids, au lieu de percevoir par tête de bétail. Sans pouvoir nier l'utilité ni la justice de cette demande, on se rejette sur la difficulté de la perception. Cependant, dans d'autres pays, et dans l'intérêt des producteurs, les bestiaux sont pesés sur les marchés; et sans doute il ne serait pas fort onéreux d'établir aux barrières des balances susceptibles de peser à la fois un certain nombre d'animaux; ce qui diminuerait l'avantage que les gros moutons allemands ont sur nos petites races, sans que qui que ce soit puisse se formaliser d'une mesure si légitime, qui rendrait à nos plus pauvres provinces une partie de la faveur des marchés de Paris, et les mettrait plus en état d'élever leurs races, de produire en concurrence une plus grande masse de bestiaux, de laine et d'engrais, qui, dans quelques années, nous délivreraient du tribut que

nous payons à l'étranger. Aidons-nous, le ciel et la fortune nous seconderont.

Ne pas reconnaître les avantages de l'agriculture, et ne pas la protéger dans toutes ses parties, c'est mal comprendre la fortune d'un royaume agricole, ce n'est pas le diriger vers sa plus grande puissance. On dit qu'il faut laisser faire, et qu'un Gouvernement ne doit point intervenir dans l'essor des intérêts particuliers; mais cela n'est pas vrai : cette assertion est réfutée par l'expérience. L'empereur de la Chine trace, avec sa charrue d'or le sillon annuel qui fait l'émulation de ses innombrables sujets et de leur industrie laborieuse. Le lord-chancelier d'Angleterre, assis sur le sac de laine, production que l'on peut dire fondamentale de la puissance du commerce de la Grande-Bretagne, témoigne par cet usage national que c'est à la prospérité de l'agriculture anglaise que sont dus les immenses résultats de ses exportations industrielles; et rien, plus que ces deux exemples, ne peut prouver à quel point la France a tort de ne pas favoriser partout à la fois, et par tous les moyens possibles, le développement de son agriculture, et de toutes les branches de cette première industrie.

Des Débouchés du Commerce.

L'état naturel de l'homme est de se plaindre ; personne ne proclame son parfait bonheur ; mais la plainte est plus expansive, et s'exprime par des clameurs bruyantes. Quand on n'est pas malheureux, on s'en prend au sort de ne pas être encore plus favorisé : de même, lorsqu'un bon gouvernement donne aux peuples un repos qui peut faire leur fortune, et qui devrait être leur joie, ils lui demandent encore à grands cris des faveurs souvent imaginaires, et dont ils ne prônent les avantages que par erreur, en cédant par faiblesse aux lamentations particulières, qu'ils prennent pour l'accent des intérêts généraux. Le commerce demande au Gouvernement des débouchés pour son industrie ; mais jusqu'à quel point le Gouvernement est-il maître d'offrir au commerce des débouchés avantageux? Les nations étrangères étudient leurs intérêts comme nous pouvons étudier les nôtres, et des spéculations trop favorables du commerce français, je le suppose, éprouveraient bientôt des obstacles, ou subiraient la concurrence des autres nations. Une spéculation n'est jamais bonne long-temps, parce que d'autres branches d'industrie languissantes se reportent sur l'entreprise en faveur,

qui bientôt perd tous ses avantages, et ruine les spéculateurs en retard.

Il ne dépend pas certainement du Gouvernement français de donner à sa volonté de l'extension au commerce, ou du moins cela ne dépend pas immédiatement de lui. Le commerce, de son côté, doit être de moitié dans l'influence qu'il desire obtenir; et les trente années que nous avons passées sans relations commerciales; la perte des anciennes maisons de commerce, dont le nom était une garantie dans les deux hémisphères; la difficulté de se créer un crédit éloigné, qui ne s'acquiert que par une longue série d'épreuves et de probité, sont des obstacles essentiels, et qu'il ne dépend nullement d'un Gouvernement de surmonter.

Il serait injuste, toutefois, d'accuser le Gouvernement français de n'avoir rien fait pour obtenir des débouchés au commerce. Nous avons organisé la colonie du Sénégal, qui serait florissante, sans le climat mortel aux Européens. La Guiane française nous offre un sol si fertile, que si l'abolition de la traite des nègres ne nous était toute possibilité de l'explorer, nous aurions, dans quelques vingtaines d'années, la perspective d'obtenir des produits importans. Cependant nous n'avons pas perdu toute espérance, et M. le ministre de la marine nous a, dans son

rapport au Roi, fait connaître que des familles bourguignones, composées de vingt-neuf individus, s'étaient résignées à cultiver au profit de la France la fertile contrée de la Muna. Ces deux établissemens, créés comme débouchés, et dans l'intérêt du commerce, joint aux avantages que nous retirons de nos colonies actuelles, seront-ils suffisans pour alimenter les prétentions du commerce français? Je ne le pense pas: car la population blanche de nos colonies n'excède pas 40,000 consommateurs, et la population nègre ne consomme rien de nos denrées ou productions européennes. Ainsi, les efforts du Gouvernement et notre puissance actuelle ne suffisent pas aux débouchés du commerce d'un vaste royaume comme la France. Les réclamations du commerce français, c'est-à-dire de quelques armateurs, sont donc loin d'être satisfaites; et les plaintes contre le Gouvernement sont permanentes: on veut à toute force des débouchés extérieurs, sans penser que le Gouvernement n'est pas le maître de disposer de la consommation des peuples qui ne lui sont pas soumis.

Mais je suppose que l'on fût dans le cas d'obtenir pour le commerce de navigation la liberté de trafiquer avec toutes les nations du monde: cette faculté, qui sans doute est tout ce qu'il nous serait possible d'espérer, ne déciderait encore

rien pour la généralité de notre commerce ; il faudrait aussi que ses fournitures fussent à bas prix, et de meilleure qualité que celles des nations rivales de notre prospérité manufacturière ; il faudrait également que les frais de production et d'exportation de nos denrées pussent soutenir la concurrence en prix modéré comme en qualité des produits du pays plus favorisés par le climat et le peu d'élévation de la main-d'œuvre. Tous les débouchés ouverts à notre industrie ne seraient donc pas encore suffisans pour nous obtenir des succès réels, un commerce véritablement avantageux. Nous commerçons avec nous-mêmes, et quelquefois sans un bénéfice bien constaté pour la métropole. Par exemple, nous faisons un commerce de cent millions avec nos colonies : MM. les ministres de la marine nous en ont prévenu ; mais on trouve dans le rapport au Roi, de 1822, que le commerce consistait en trente millions d'exportations et soixante-dix millions d'importations ; ce qui n'est pas un résultat fort avantageux à la masse de la population française.

Il semble, lorsqu'on parle des débouchés du commerce, que c'est une mine d'or inépuisable, qu'on exploitera perpétuellement, et qui toujours couvrira les frais de son exploitation, et j'ai dernièrement entendu plusieurs négocians français fort animés contre le Gouvernement allié de

l'Espagne, qui n'a pas reconnu pour puissances consolidées les provinces américaines en révolte contre leur métropole. Comment, disait-on, manquer une si belle occasion d'exploiter une branche de commerce qui doit offrir de si grands bénéfices! On abandonne le commerce, on le livre aux Anglais! etc., etc. Cependant les journaux ont bientôt annoncé que les productions anglaises dirigées vers ce nouveau débouché, s'étaient tellement engorgées par l'affluence de la même spéculation, que tous les objets de commerce avaient baissé de telle sorte, que les prix en étaient moins élevés que les cours de l'Angleterre même. Ainsi donc, si le Gouvernement français avait eu la faiblesse de céder aux clameurs des armateurs, et de conclure une paix soi-disant favorable au commerce, avec des rebelles, contradictoirement à la foi que l'on doit aux traités, il en serait arrivé que de nombreuses spéculations se seraient dirigées vers une consommation déjà rassasiée de produits anglais, tandis que notre industrie est hors d'état de soutenir la concurrence du bas prix de presque tous les objets de commerce à l'usage de ces contrées.

Nos débouchés lointains seront toujours soumis à ces variations de prix, de sécurité, de concurrence, qu'un Gouvernement ne peut prendre sur sa responsabilité. Qu'il dise au commerce: Négo-

ciez avec telle partie du monde, vous le pouvez avec avantage! mais depuis les bonnes nouvelles reçues par une traversée de plusieurs mois, depuis le temps nécessaire à la préparation des cargaisons, et à leur transport sur les lieux, la face des choses peut avoir tellement changé, que le Gouvernement se trouverait avoir compromis le succès des entreprises qu'il aurait excitées : c'est alors qu'une plainte juste s'éleverait contre lui.

D'ailleurs, on sait que les relations du commerce sont les plus promptes, et la masse du commerce anglais, qui partout a des communications actives, qui partout est aux aguets d'une spéculation avantageuse, ne laisserait pas au Gouvernment français à donner l'initiative d'une entreprise lucrative. Les cargaisons anglaises auraient précédé de beaucoup nos entreprises timides, parce que nos relations ne sont pas suffisamment établies, et l'engorgement des objets de vente ou d'échange se renouvellerait dans tous les pays où nous voudrions vendre en concurrence avec le commerce anglais, qui, presque sur tous objets de commerce, nous écrase par le bas prix de sa production comme par l'activité de ses relations.

Ce ne seront donc ni nos colonies ni notre concurrence commerciale qui nous obtiendront des

bénéfices certains et permanens. C'est au commerce à se fonder de nouvelles ressources; c'est à lui de se recréer des issues nouvelles, et ce n'est que par la confiance qu'il inspirera, que par la probité de ses transactions, qu'il pourra parvenir à surmonter à la longue les obstacles que le temps et les progrès de l'industrie étrangère opposent à son activité. Le Gouvernement ne peut rien en sa faveur, car il ne domine pas l'univers, et ne peut obtenir hors du territoire français des priviléges suffisans pour le maintenir dans sa prospérité.

Le principal débouché du commerce extérieur, et qui dépend seul de lui, consiste dans la vente et le transport des objets qui nous appartiennent en propre. Les vins fins de France sont recherchés; leur consommation extérieure est incontestablement desirable : c'est une production de notre sol, et l'écoulement en est avantageux aux grands propriétaires de vignobles, aux négocians et aux armateurs. J'ai déjà fait remarquer que, quoique le débit extérieur de nos vins fins ne forme que la trentième partie de la consommation de toute espèce de vins sur le territoire français, et que la race vigneronne ne fût pas tout-à-fait intéressée à ce que le commerce fût extérieur plutôt qu'intérieur, cependant il en résulterait une amélioration assez desirable dans notre sys-

tème commercial, pour lui donner une attention toute particulière.

Mais d'autres calculs nous gênent sous le rapport de cette exportation : il serait naturel et profitable d'échanger les vins que nous avons contre du sucre et des épices que nous n'avons pas en France. Mais nous avons privilégié nos colonies ; nous leur réservons notre consommation par des droits élevés sur les épiceries étrangères, afin de les préserver d'une concurrence qui leur serait défavorable. Par cette protection, nous nous privons d'échanger facilement nos vins contre les denrées exotiques que nous obtiendrions à bas prix, et dont l'usage se répandrait plus généralement, si nous tirions au meilleur marché possible, et de tous les pays indistinctement, les objets qui sont devenus pour nous d'une nécessité première. Le Gouvernement retirerait même un revenu considérable sur l'entrée des marchandises exotiques, qui, n'attaquant que la classe aisée, fournirait une matière imposable susceptible d'un grand rapport, et qui pourrait favoriser la décharge d'autre partie d'impôt beaucoup plus onéreuse aux petits contribuables : mais notre système colonial restreint, je crois, l'avantage que nous pourrions obtenir de nos échanges dans tous les climats.

Les Etats-Unis d'Amérique commercent avec

tout le monde, ils n'ont pas de colonies, ils ne veulent pas en avoir, et les colonies les plus profitables au gouvernement anglais sont celles qui produisent et consomment comme en Canada. Alors la métropole perçoit les impôts sur la consommation, et obtient un bénéfice assuré. Mais lorsque des émigrations sont entraînées à produire ce qu'elles ne peuvent vendre qu'à plusieurs mille lieues d'elles, il en résulte que la vente est mal assurée, que la métropole est engagée à soutenir, soit par sa marine militaire, soit par des sacrifices pécuniaires, les peuplades aventurées dans l'intérêt de leurs pays, par une prolongation de système qui n'est plus en rapport avec le temps présent et avec l'époque commerciale où nous nous trouvons placés.

Les pays riches, sans exception, sont ceux qui consomment leurs propres produits, et qui ne dépendent pas des caprices d'autrui pour exister. Les Américains l'ont senti : leur système est d'attacher au sol ; ils forment de bons sujets, et pour les lier à l'intérêt public, ils favorisent l'accroissement de la population. Des villages, des villes s'élèvent à mesure que les champs s'enrichissent. Ils ne cherchent pas seulement au loin des débouchés pour leur agriculture, ils apportent à la plaine naissante le débouché qui la fera prospérer; car c'est la consommation sur place qui

protége sa production, et non pas les ressources incertaines du commerce lointain. Les Américains cependant ont un commerce énergique à la faveur de leurs fleuves immenses et de leurs rives prospères; ils forment de nombreux matelots qui, par leur industrie et l'activité des échanges, accroissent la prospérité du pays même; ils n'ont pas une marine de luxe, pour protéger de pauvres colonies, et ne s'exterminent pas à chercher des prétendus débouchés qui sont plus onéreux que profitables; ils vont dans les ports de toutes les nations, et trafiquent selon les circonstances, et d'après le bas prix de leur navigation.

Le commerce extérieur ne peut plus aujourd'hui prospérer que par une meilleure économie intérieure, qui permet aux navigateurs de transporter à meilleur marché les denrées et les productions industrielles; et les progrès qu'ont faits les Etats-Unis depuis leur existence politique, prouvent qu'ils partent de calculs positifs, dont il est fort essentiel de se rendre un compte exact.

La France n'est pas dans une situation tout-à-fait semblable. Malgré ses côtes sur deux mers, elle ne produit pas, comme l'Amérique du nord, de nombreux matelots, que les plus grands fleuves de la terre exercent naturellement, dès leur enfance, à l'art de la navigation. Un pays est navigateur par essence, et l'on ne fait qu'en France

des matelots par ordonnance. L'Angleterre, la Hollande et les Etats-Unis produisent naturellement des hommes de mer, tandis que ce n'est qu'avec effort et en petite quantité que la France produit ses matelots. La nation ne prend que peu de part aux entreprises maritimes, depuis que leurs résultats ont cessé de présenter les mêmes avantages qu'autrefois : cependant nous hésitons à changer de marche, ou, pour mieux dire, nous persévérons dans le système de Louis XIV, et nous persistons à être puissance maritime et coloniale contre vent et marée; ce qui, je crois, est très-désavantageux à notre commerce extérieur.

Je crois que de bons réglemens de commerce pourraient le favoriser presqu'autant que la prévoyance armée du Gouvernement. Autrefois les marchandises exportées subissaient des examens, de manière que les commandes recevaient une sorte de garantie du Gouvernement, et les correspondans n'étaient pas trompés sur la nature des envois. Cette surveillance a paru contraire aux libertés du commerce; et dans les premières transactions commerciales que le retour de la paix a permises, la latitude de nouvelles lois a grandement compromis la réputation de notre commerce, et de grandes fraudes dans les livraisons ont peu disposé les nations maritimes à se livrer à la confiance nécessaire pour faciliter les

débouchés que le commerce français réclame du Gouvernement.

Quelques négocians pensent que des réglemens de police sur le commerce ne seraient pas contraires à ses libertés, et favoriseraient ses succès. D'autres pensent qu'une entière liberté de tromper son prochain est un droit nécessaire aux entreprises commerciales, et qui facilite les spéculations. Je ne suis pas bon juge de ces deux opinions; mais je crois, comme sur plusieurs autres institutions, qu'on en sent les inconvéniens lorsqu'elles nous régissent, et qu'on en sent la nécessité lorsqu'on en est privé.

On voit qu'il est très-difficile à notre commerce extérieur de rivaliser avantageusement, sous les rapports du bas prix de la production et du fret, avec plusieurs pays qui n'ont pas été privés, comme nous, de toutes relations commerciales pendant nombre d'années. Le haut prix des bois de construction, autant que leur rareté, vient encore ajouter aux difficultés de notre navigation commerciale. Tant de raisons relatives à notre situation, comparée à celle de plusieurs pays, sont de puissans motifs pour rechercher en nous-mêmes des ressources que nous ne trouverons pas ailleurs, et dont nous pourrons disposer sans concurrence, si tel est notre intérêt.

Il serait cependant très-mal fait de ne pas ex-

ploiter les sources réelles d'un commerce extérieur et profitable, et nous avons des besoins d'échange qu'il est important de satisfaire : je dis seulement que le principal débouché du commerce consiste dans l'accroissement de la population, et de l'industrie nécessaire à son aisance.

C'est à ce genre de débouché que le Gouvernement doit apporter tous ses soins; et il le peut, parce qu'il dispose de l'intérieur du pays, et parce qu'aucune nation voisine ne peut intervenir, par la concurrence, dans nos transactions intérieures. Enfin, les lois de douanes nous maintiennent dans la possession à peu près exclusive de la consommation d'une population de trente millions d'habitans, qui, plus ils seront heureux, plus le commerce sera riche de leur aisance. Existe-t-il des calculs raisonnables de prospérité lointaine qui puissent agir, même sans concurrence, sur une si grande consommation? Un peuple un peu plus heureux, accroît considérablement les bénéfices du commerce ordinaire, et c'est du bien-être d'une nation que l'on doit attendre le plus immense de ses débouchés commerciaux.

Des Colonies intérieures.

Les deux derniers siècles ont exploité les quatre parties du Monde; aujourd'hui les empires échap-

pent aux métropoles; et on peut prévoir qu'un jour chaque pays, voulant ne dépendre que de soi-même, rejetera toute domination étrangère, comme contraire à ce que les uns appelleront honneur national, et quelques autres désigneront du mot de *liberté*.

En effet, les métropoles ne peuvent conserver éternellement leur suprématie sur des émigrations dont les intérêts peuvent varier, devenir étrangers, et même contraires à ceux de la mère-patrie, qui tôt ou tard se trouvera délaissée de ses arrière-petits enfans. Le système des colonies lointaines ne peut donc avoir qu'une certaine durée; car, sans préjuger l'époque d'une émancipation générale, on peut prévoir que quelques siècles nivelleront le globe, et que la civilisation, retrouvant son équilibre sur le monde entier, tous les peuples recevront une même tendance d'idées, et voudront parvenir à cette même considération dont quelques métropoles jouissent encore aujourd'hui.

La population, pendant deux siècles où la petite Europe a fourni d'hommes les diverses parties du monde nouvellement connues, la population, dis-je, loin d'avoir diminué, s'est plutôt accrue, et cependant de grandes émigrations se sont renouvelées: des guerres, la peste, la petite-vérole l'ont attaquée vainement; et l'Europe sent

aujourd'hui, pour un avenir assez prochain, le besoin de débouchés pour sa population, comme déjà le commerce les réclame pour ses produits. Mais les temps où les empires étaient conquis par quelques centaines de guerriers, n'existent plus; les armes sont égales; le sol sera partout disputé; partout le prix des denrées sera modifié par la concurrence, et des gains immodérés n'attireront plus sous l'équateur les européens, qui jadis se précipitaient vers ses climats brûlans, et qui jouaient avec audace leur existence contre leur fortune.

Les bénéfices se sont modifiés, et l'enthousiasme a disparu. Les croisades commerciales ont eu leur temps comme les croisades religieuses. Il fallait sans doute alors que la population s'écoulât par de grandes crises, et l'esprit de l'Europe n'était pas alors disposé, comme il l'est, je crois, maintenant, après de longues calamités, à chercher paisiblement dans le repos public le bonheur et la fortune des individus.

La guerre est aujourd'hui décriée; les entreprises lointaines ne flattent plus l'imagination des aventuriers : rien de colossal, rien d'inimaginable ne reste plus à faire; l'ambition de l'Europe se porte vers un avenir moins orageux et moins brillant, mais beaucoup plus raisonnable. C'est aux Gouvernemens, qui jadis ont stimulé les

grandes expéditions commerciales, à les calculer aujourd'hui, qu'ils ne sont plus tourmentés de l'ivresse générale. On était convaincu, vers l'époque de la découverte d'un nouveau monde, qu'une série de prospérité devait naître de cette immense circonstance; et toutes les productions exotiques, auxquelles on habituait les organes européens, étaient considérées comme un surcroît de bonheur inespéré.

J'ai cité l'anecdote du marquis de Louvois, qui se mit dans une grande colère contre un fabricant français qui lui représentait que l'introduction des tissus des Indes nuisait à la prospérité du commerce du royaume, et je vais citer, à l'appui de cette anedocte historique, un fait irrécusable sur la manière dont on envisageait, à cette époque, les avantages de nos relations commerciales.

Sur les lettres-patentes portant création d'une nouvelle compagnie des Indes, en 1664, on voit qu'elle obtint du Gouvernement, outre de grandes avances pécuniaires, une prime de 50 livres par chaque tonne de marchandises exportée sur les vaisseaux de la Compagnie, et celle de 75 livres sur toutes les importations du produit des Indes sur les mêmes bâtimens. Le Gouvernement français a fait d'immenses sacrifices pour accroître ce genre de commerce, tellement désastreux à nos fabriques, que la France et l'Angleterre ont,

d'accord dans leurs calculs, prohibé les tissus des Indes.

Cet état de choses a duré depuis 1664 jusqu'en 1770, c'est-à-dire cent six ans, avant qu'on se fût aperçu, malgré les malheurs de plusieurs guerres, que cette manière de faire le commerce était tout-à-fait au détriment de la France.

Ce retard de calcul, de la part de tant de Gouvernemens et d'hommes d'Etat, prouve que l'expérience seule peut déterminer des solutions positives, et les plus belles rêveries sur le commerce, supportées par une longue routine, n'ont pas encore acquis le droit d'être exemptes d'un examen très-approfondi de leur utilité positive (1).

Par exemple, aujourd'hui, nous faisons avec nos colonies un commerce que M. le ministre actuel de la marine, dans son rapport au Roi, nous annonce être de 100 millions par an; mais M. le ministre de la marine de 1822 a spécifié plus

---

(1) Cet extrait d'un journal anglais fera réfléchir sur la réalité des avantages du système colonial :

« La situation financière de la compagnie des Indes, qui vient d'être publiée par ordre des directeurs, ne prouve que trop clairement combien ces possessions lointaines sont ruineuses pour la Grande-Bretagne. La seule présidence qui donne un bénéfice net est celle du Bengale : dans l'année qui vient de s'écouler, elle a produit environ 3,500,000 livres sterling (87,500,000); mais cette somme est loin de compen-

particulièrement les avantages de ce commerce : il consiste en 30 millions d'exportations, et en 70 millions d'importations. Sans doute, ces calculateurs enthousiastes de la balance du commerce n'y reconnaîtront pas un immense avantage pour la métropole. J'avoue que ces remarques me laissent dans l'esprit quelque chose d'embrouillé; je ne suis pas certain que toute nature de commerce soit un bienfait public, et j'hésite à me ranger de l'avis des partisans exagérés de l'activité commerciale, qui prétendent que le commerce, même sans avantage pécuniaire, concourt à la prospérité d'un Etat.

On aura beau me citer l'exemple de l'Angleterre, et l'accroissement de sa fortune toujours progressive en raison de l'extension de son commerce; ce phénomène de puissance ne me convaincra pas. C'est parce que l'industrie intérieure de l'empire britannique est immense, que ses colonies lui sont nécessaires; c'est parce que les

---

ser le déficit des autres établissemens, auquel il faut ajouter l'intérêt de l'ancienne et nouvelle dette de la compagnie, qui se monte à 1,730,000 livres par an. L'île de Sainte-Hélène coûte d'entretien 112,000 livres par an; Bombay, 101,000; Madras, 660,000. Il est difficile de concevoir comment la compagnie pourra échapper à la catastrophe qui la menace, surtout si elle ne parvient pas à mettre un terme à la guerre actuelle. »

bénéfices de cette industrie intérieure sont prodigieux, que l'Angleterre supporte facilement le fardeau de ses dépendances et de sa dette publique. Mais un pays qui, sans les ressources intérieures de l'Angleterre, sans la faculté de produire à meilleur marché que toutes les nations du monde à peu près tous les genres de fabrication à l'usage de toutes les populations; si, dis-je, un pays moins fort cherchait dans l'extension de ses colonies, comme l'Espagne, sa force et son avenir, il s'anéantirait annuellement, parce qu'il se priverait imperceptiblement, mais infailliblement, de cette vie des Etats qui tient à leur bonne organisation intérieure, qui seule rend les débouchés avantageux.

En effet, ayant des colonies que l'on oblige à se fournir uniquement des productions de la métropole, on s'oblige moralement à suivre dans les livraisons le taux moyen des marchandises d'Europe, ou ce serait abuser du privilége que s'est réservé la métropole; ensuite il ne faut pas tirer parti de la nécessité dans laquelle se trouvent les colonies de vendre exclusivement à la mère-patrie leurs productions exotiques, pour les obtenir au prix inférieur de celui du commerce; et le Gouvernement français a reconnu l'équité de cette observation, puisque, loin de tyranniser nos colonies, il favorise par des avan-

tages considérables la vente de nos produits coloniaux. Ceci n'est pas, je crois, dans les intérêts généraux du commerce de France; mais le sort des colonies françaises l'exige impérieusement.

Mais si les émigrations, depuis deux siècles, n'empêchent pas l'accroissement de la population européenne, quelle sera donc, dans deux autres siècles, son affluence? Que ferait-on de sa surabondance? Nous faudrait-il de nouveaux fléaux exterminateurs? Nous faudrait-il d'autres commotions politiques, ou des pestes de nouvelle nature? Non, il faut nous préparer de nouveaux débouchés; et si nous n'allons pas au loin, si nous cherchons en nous-mêmes des ressources pour subvenir aux besoins de notre population future, sans desirer son extermination, nous trouverons un moyen facile et très-avantageux de la conserver, et ce moyen, c'est de la rendre heureuse.

Il faut remarquer, en considérant la prospérité de l'Angleterre, que tout l'Empire britannique est loin d'y participer. L'Irlande demeure placée dans un état d'infériorité, dont il faut se rendre compte. Presque aussi favorablement située pour le commerce que l'Angleterre, cependant la tension des capitaux étant de se diriger vers le point le plus actif du commerce du monde, l'Irlande reste province pauvre du plus riche des royaumes. La cause en est composée; son appauvrisse-

ment tient à l'éloignement constant de ses capitaux en faveur de l'Angleterre, portion privilégiée de la Grande-Bretagne. Les propriétaires résident aux environs de Londres; le clergé, presque sans fonctions en Irlande, consomme en Angleterre ses immenses revenus, et le pays, sans cesse épuisé par des émissions sans retour, ne peut donner à son commerce intérieur, principale cause de la fortune du peuple, l'activité qui convient à son développement.

Une grande partie de la France a souffert pareillement de la prospérité des provinces maritimes, de l'influence de Paris, de l'inégale répartition de la dépense des impôts, et de l'absence des propriétaires qui, ne trouvant plus dans leurs provinces la considération dont ils jouissaient, cherchent aujourd'hui dans un monde turbulent une obscurité plus supportable.

Ces provinces sont dans un état d'infériorité tellement remarquable, qu'il faut que la routine soit bien puissante pour que, depuis deux siècles, cette vérité soit demeurée sans effet sur l'esprit de tant d'administrateurs. Nous voyons l'Amérique septentrionale sortir des forêts et des marécages, les villages se multiplier, les villes se créer, la populatiou de l'Europe enrôlée se soumettre à des années d'esclavage, pour trouver sur des champs étrangers le travail auquel l'Europe ne

les appelle pas, et la France voit des provinces presque désertes, sans penser à les peupler pour les fertiliser.

La population est la plus grande richesse d'un pays; il est facile de le démontrer. Nos impôts aujourd'hui sont judicieusement répartis, sauf les erreurs locales. Sous ce rapport, les systèmes ont fait place à l'expérience : on a cru sincèrement que le sol producteur de toute richesse devait produire un impôt unique, et que la consommation serait en définitive atteinte d'une manière plus simple par l'accroissement naturel des valeurs qui suivrait la taxe unique. On a reconnu qu'un impôt unique était mal établi. Le temps a démontré que l'impôt réparti, soit sur le sol, soit sur diverses espèces de consommations, était infiniment plus supportable pour les contribuables, et personne ne conteste aujourd'hui que la répartition de nos taxes les rend plus légères, parce que leur perception atteint moins péniblement un plus grand nombre d'individus. Plus la population sera nombreuse, plus la consommation sera considérable, plus l'impôt foncier sera susceptible de diminution, puisque les charges publiques ne seront pas plus élevées, et seront perçues sur un plus grand nombre d'individus; car, l'étendue étant la même, les charges locales seront bien moins pesantes. Un chemin fréquenté par

dix mille individus qui participent à ses réparations, est plus facile à maintenir en bon état, que s'il n'était fréquenté que par cent personnes. Il en est de même des impôts indirects qui, dans les pays extrêmement populeux et circonscrits, sont beaucoup plus faciles à percevoir que dans les pays pauvres, où les contribuables sont répandus sur une immense surface : aussi la population rend-elle presque généralement un pays plus propre et plus soigné.

Tout concourt, dans notre expérience moderne, à faire sentir tous les avantages de l'accroissement d'une population heureuse ; et pour qu'elle le soit, un des moyens les plus certains, est de l'attacher au sol, et de le lui rendre agréable. Depuis long-temps la population française considère le Gouvernement avec inquiétude, et en attend sa direction. Le Gouvernement a favorisé les entreprises commerciales de long cours, les colonies lointaines, et les capitaux, plus ou moins heureusement, se sont dirigés vers les points indiqués. Buonaparte a stimulé l'esprit public à la guerre, et chacun voulait être général ; aujourd'hui qu'un Gouvernement paternel dirige vers la paix et le commerce intérieur l'esprit de la nation, il attachera la population à la terre, il fera des défenseurs nationaux, il produira d'excellens soldats à la monarchie, et les déserts de

la Russie ne compteront pas de plusieurs siècles le nombre des sujets dont la France pourra bientôt s'enorgueillir.

La multiplicité des bras industrieux n'est pas à redouter; la terre est généreuse en proportion des soins qu'on lui donne; ou du moins nous ne sommes pas encore arrivés à ce point de surabondance de population, que nous ayons à la redouter. Jusqu'à cette époque encore éloignée de nos jours, le nombre d'hommes sera la richesse des Etats : en effet, la proximité de lieux habités, les aglomérations de population produisent toujours des efforts proportionnels à leur consommation permanente. Hors les rochers sans végétation, les sols les plus ingrats s'améliorent et produisent, et la proximité du débouché, c'est-à-dire la consommation, anime l'industrie, vivifie les sables stériles, et les place au niveau de ses nécessités.

Que cherchons-nous dans nos colonies lointaines? la richesse. Mais aujourd'hui ce but sera-t-il atteint? Il est au moins le résultat bien problématique des entreprises coloniales. Une ville créée à Saint-Domingue peut fort bien ne pas avoir enrichi la France; mais une maison que l'on construit à Paris, est bien certainement un avantage pour le pays; c'est un capital national acquis, qu'il n'est pas possible de révoquer en

doute; c'est un placement d'argent, et ce placement d'argent n'a pas diminué le capital de la métropole, qui se retrouve intact dans la valeur de la maison, dont le loyer représente l'intérêt du capital; en outre, le travail des ouvriers, par les économies qu'ils font sur leur dépense personnelle, devient un second capital qui tourne à l'accroissement de la fortune publique.

Le Gouvernement n'a pas besoin de donner à cette nouvelle création une protection particulière, et, loin de lui coûter, la maison paie l'impôt relatif à son importance. Tout ce qui produit un revenu doit être considéré comme une richesse réelle, qui concourt à la fortune du particulier comme à la décharge des autres contribuables; car l'immeuble nouveau n'accroît ni les frais de perception, ni ceux d'administration : tout est profit pour l'Etat. On bâtirait dix mille maisons sans mettre un vaisseau de plus à la mer; et il n'en est pas ainsi des colonies que nous avons encore la manie de former sous l'équateur.

Si donc les entreprises intérieures ont un résultat certain, qui n'est pas sujet au caprice des élémens et des nations rivales, pourquoi ne pas nous en tenir à ce qui dépend de nous, à bâtir sur nous-mêmes, et à faire prospérer intérieurement les capitaux dont nous pouvons disposer?

Ce n'est pas seulement en constructions de mai-

sons que le capital public s'accroît, c'est en tous objets de produits permanens. Une manufacture dans un pays sans industrie, des terres plus productives, une consommation plus rapprochée de la production, développent presque immédiatement une augmentation de revenus fixes, et par conséquent une progression relative dans le capital. Ainsi, lorsque le Gouvernement voudra protéger efficacement la richesse du pays, il favorisera de tout son pouvoir les entreprises intérieures ; et comme son initiative est d'une grande influence en France, je ne doute pas que l'impulsion qu'il voudrait donner ne produisît un élan très-favorable à la puissance du royaume.

Comme il ne faut pas se servir de termes généraux en parlant de prospérité générale, je préciserai ce qui, je crois, améliorerait l'État sous bien des rapports. D'abord, les provinces de France ne sont pas dans une égalité parfaite de ressource : les unes, plus favorisées par la nature des choses, soit par leur fertilité particulière, soit par une réunion de circonstances avantageuses, ont une immense supériorité de valeurs sur d'autres provinces privées de ces ressources.

Par exemple, la Flandre réunit plusieurs causes de sa richesse : son sol est riche, ses villes sont nombreuses, et son industrie agricole et manufacturière est très-développée ; mais la Flandre

a trouvé dans le Gouvernement une protection non calculée, qui doit avoir puissamment influé sur sa prospérité. Les grands capitaux dépensés pour les places fortes, et les nombreuses troupes qui les occupent, et qui vivifient le pays depuis deux siècles, ont singulièrement protégé la province par une consommation surabondante de ses produits naturels, et par les débouchés du commerce, qui sont venus chercher la Flandre, et ont déterminé sa prépondérance sur la plupart des autres provinces du royaume. Il est manifeste que des millions dépensés annuellement à la solde des troupes, ont produit une accumulation de capitaux telle que la valeur des terres dépasse la valeur du sol, qui, se trouvant mieux labouré, mieux défoncé, mieux fumé, produit des récoltes que l'on croit les produits du sol de la Flandre, mais qui sont aussi les résultats d'une ancienne industrie, et de l'emploi des grands capitaux accumulés. La plupart des provinces qui profitent des dépenses publiques ont nécessairement un avantage sur celles qui y contribuent également, mais qui n'y participent pas. Ainsi les départemens frontières ou maritimes sont en général plus opulens que les départemens intérieurs, qui, tous les ans, exportent la très-grande portion de leur impôt.

On peut presque toujours définir ce qui cause

l'opulence d'un pays, et d'une portion de pays, et cet examen serait, je crois, toujours à l'appui du système dont je me fais le partisan. Pourquoi la Suisse est-elle riche? Pourquoi la Lombardie serait-elle opulente? Ces deux contrées n'ont cependant pas de colonies et n'ont pas de marine, et les pauvres cantons suisses sont aussi peuplés que nos plus riches départemens. Certes, ceci mérite réflexion. La Bretagne semble être un pays privilégié; ses nombreux ports de mer devaient, suivant l'esprit de routine, décider de sa fortune. Son commerce a long-temps prospéré, ses ports existent, et la Bretagne est un pays pauvre. Le littoral a profité pendant la grande époque commerciale; mais l'intérieur du pays, à quelques lieues des côtes, est resté dans un état presque complet d'inertie, parce que tous les capitaux, toute l'industrie étant portés vers le commerce extérieur, le sol est demeuré dans un état presque vierge, et n'a reçu que des cultures insuffisantes. Les villes et les villages n'ont point augmenté de population, tandis que leurs habitans cherchaient leur fortune au-delà des mers, et qu'ils croyaient trouver dans la canne à sucre la prospérité de leurs familles.

Les Normands, ayant moins de ports de mer, de meilleures terres, et plus de sagesse, n'ont pas abandonné leurs champs. Leurs capitaux ne se

sont pas exportés chaque année ; de constantes améliorations ont rendu le sol plus fécond, et la Normandie jouirait du judicieux calcul de ses habitans, sans l'énorme proportion de son impôt foncier. Il est donc évident que c'est aux soins de la propriété territoriale que sont dus la fertilité, la richesse qui n'est point viagère, et l'aisance d'un pays, tandis que l'esprit de colonisation lointaine a perdu tous les peuples agriculteurs qui s'y sont livrés, hors l'Angleterre, peuplée de calculateurs qui, tout en explorant les quatre parties du monde, conservent pour l'agriculture de leur pays, la haute vénération de son utilité première, et qui savent faire les sacrifices pécuniaires indispensables à sa prospérité. C'est ce qui s'est vu lors de la fin de la guerre, où le parlement, convaincu de la détresse des cultivateurs, vint à leur secours, et vota 120 millions pour subvenir à leurs besoins les plus urgens.

En France, nous ne calculons pas aussi juste ; nous considérons la détresse de l'agriculture avec sang froid. Quand nous ne mourons pas de faim, nous en faisons peu de cas, et nous sommes bien loin de la regarder comme la source principale de notre fortune, et de la soulager dans ses embarras, quoiqu'elle soit notre unique ressource et notre principal débouché. Cependant, si vous appauvrissez les fermiers, les propriétaires, mal

payés, feront peu de dépense, les manœuvres seront sans travail, et la consommation cessera comme l'aisance populaire.

Il ne faut donc pas craindre de voir l'agriculture beaucoup produire; mais il faut redouter qu'elle ne soit pas assez avancée pour pouvoir livrer à bon prix sa denrée : car ce bas prix, qui n'empêche pas alors le travail, accroît nécessairement la consommation, et producteurs et consommateurs se trouvent réciproquement dans une aisance qui fait la vraie richesse.

Si le commerce intérieur est le plus essentiel à favoriser, et si les denrées de première nécessité forment les objets principaux d'échange, il est nécessaire d'en favoriser la vente, et de lui donner une continuité d'action qui ne lui permette pas de se ralentir. Il peut exister, par défaut de population, de grandes lacunes commerciales qui ne permettraient pas cette multiplicité de petits échanges sans cesse renouvelés, qui forment ce que j'appelle le grand commerce, et sans lesquels la vie d'un état continental reste stationnaire, ou rétrograde au lieu d'avancer vers une plus grande prospérité. Ce sont ces lacunes qu'il est essentiel de diminuer, s'il n'est pas possible de les anéantir, afin de ne pas permettre ces interruptions de commerce qui détruisent de fait la fertilité; car, lorsque les pesantes productions du

sol sont forcées de traverser un désert pour arriver à leurs débouchés, elles perdent la partie la plus essentielle de leur valeur. Les bénéfices du cultivateur s'évanouissent par les frais de transport de sa marchandise : alors son courage l'abandonne, le sol se détériore, le mal gagne, se répand, et propage l'infertilité, comme, dans un sens inverse, l'industrie et l'abondance des capitaux produisent l'accroissement rapide des fortunes locales.

Un vaste espace de territoire sans population, et par conséquent sans consommation et sans commerce, est un fléau pour les régions qui l'avoisinent, car c'est de proche en proche que les échanges s'opèrent, se perpétuent, et que le commerce de tous les jours améliore chaque jour les fortunes privées. Il serait utile qu'une surveillance active du Gouvernement sur les localités réduisît successivement ces régions pauvres, que fuit la population qui toujours cherche la population et le mouvement du numéraire.

Je sais que la création de nouveaux villages par l'influence ou la volonté du Gouvernement, paraîtrait impraticable de nos jours, parce que l'esprit de spéculation n'a pas pris cette direction : cependant, nos vieux villages, bâtis sans prévoyance et sans régularité, se sont formés jadis par la seule nécessité de vivre en société. Pourquoi des agglomérations plus régulières, mieux entendues, ne se

formeraient-elles pas encore de nos jours? Est-ce parce que l'Europe est assez peuplée, qu'on ne voit qu'à la longue des masses d'hommes se réunir, tandis que l'Amérique voit des Européens former, comme individus, non-seulement des villages, mais encore des cités, qui deviennent opulentes sous les noms de leurs fondateurs?

Si l'on veut réfléchir sans prévention sur les difficultés de semblables entreprises, on sentira que, s'il est possible pour des Européens de faire quelque chose d'utile à deux mille lieues de notre continent, à plus forte raison l'entreprise sera praticable au centre du beau royaume de France: car l'objet est d'obtenir un revenu permanent, puisqu'il est parfaitement égal aujourd'hui que l'on produise du sucre, du poivre ou du café, dont on est sûr de ne plus manquer, ou toute autre espèce de marchandises, qui produiraient un bénéfice équivalent. Or, il faut convenir qu'à dépenses égales, avec une protection du Gouvernement également onéreuse de sa part, il existe beaucoup moins de difficulté à faire de bons établissemens français qui produiraient des intérêts modérés, que de travailler dans l'espoir d'obtenir encore de ces bénéfices exagérés que l'on pouvait attendre des opérations coloniales et commerciales, à la première époque de la grande navigation.

L'essentiel pour un Etat est de travailler constamment à l'accroissement de ses capitaux; car, quand on est riche, on ne manque de rien, et toutes les sensualités abondent toujours vers la richesse. Il en résulte que si le Gouvernement trouve à placer des fonds, soit en terre, soit en mobilier sur la terre, soit en toutes autres spéculations intérieures et locales; s'il forme des colonies dans les lieux où la population manque; s'il appelle l'industrie et les capitaux sur les pays qui ne participent pas au bien-être de nos meilleures provinces; s'il parvient à détruire les interruptions commerciales qui s'opposent à la plus grande aisance de la population, il aura mieux rempli le but d'une administration prévoyante, que s'il avait exporté les capitaux français, couru des chances lointaines, pour obtenir des intérêts exagérés, mais très-incertains.

C'est donc avec confiance pour l'avenir que le Gouvernement pourrait par la suite aider son commerce intérieur d'une faible portion des sacrifices qu'il fait depuis deux siècles, dans l'intérêt de son commerce extérieur, en faveur duquel il a perdu la presque totalité de ses avances; mais toutes les bonnes améliorations qu'il pourra faire au profit de sa propriété foncière et de son commerce intérieur, ne seront susceptibles d'aucun de ces bouleversemens ou catastrophes qui déso-

lent à la fois une grande masse de population, et engloutissent aux jours de décadence les capitaux de la mère-patrie. C'est toujours un solide placement de capital qu'il faut considérer comme une bonne spéculation pour un Etat qui doit calculer comme le père de famille qui fonde pour ses générations. Que l'entreprise soit particulière ou nationale, que le placement soit près ou loin, c'est la sécurité qui promet à l'avenir le succès le plus complet.

Or, il ne faut pas, pour les placemens intérieurs d'un pays, cette prévoyance onéreuse qui ne peut provenir que d'un Gouvernement tout-puissant. Les transports lointains d'ouvriers non acclimatés, de bestiaux, d'instrumens aratoires, etc., etc.; les risques à courir dans les entreprises outre-mer, sont à défalquer des avances à faire pour des spéculations intérieures, qui ne manquent jamais que parce qu'on les fait mal, et le plus souvent avec une mesquinerie presque toujours ruineuse. Tant qu'on ne porte pas une entreprise à sa perfection, tant qu'on n'arrive pas aux moyens possibles d'économie dans la production, dans toutes les sortes de spéculations imaginables, on n'a pas atteint le véritable but de l'industrie; on a fait de faux calculs, et nécessairement presque toujours une mauvaise opération.

On me demandera quelles sont les entreprises à faire dans l'intérieur d'un pays comme la France. Je répondrai d'abord qu'un placement d'argent sur la propriété foncière qu'on possède, produit comme capital, si ce n'est immédiatement comme revenu, un bénéfice équivalant à peu de chose près au résultat des spéculations purement industrielles, et j'observerai que l'accroissement de la valeur foncière n'entre pas assez généralement dans nos calculs financiers. L'industrie gagne beaucoup plus annuellement; mais les constructions, les machines périclitent, baissent de valeur, et la faillite ou le partage en famille, qui surviennent une fois tous les vingt-cinq ou trente ans, et qui détruisent les trois-quarts du capital, comme le revenu de l'établissement, font une brèche terrible aux grands bénéfices annuels des opérations industrielles.

On ne peut pas attendre des entreprises, même bien combinées, des résultats toujours semblables, toujours également avantageux. Le commerce varie, parce que, lorsqu'une branche d'industrie se développe et devient très-lucrative, trop de spéculateurs cherchent à s'en emparer, et la concurrence fait immédiatement décroître les bénéfices. De même l'agriculture, par l'intempérie des saisons, ou même par la trop grande abondance de ses récoltes, dépérit dans

une proportion à peu près semblable : aussi faut-il calculer bien ou mal ses bénéfices, comme ceux du commerce, et ne pas désespérer de sa prospérité, qui ne craint rien lorsque les entreprises agricoles sont faites en grand, c'est-à-dire avec des capitaux et par des capitalistes qui peuvent attendre les chances favorables, et ne pas livrer leurs productions à vil prix par la force de leur misère. Si les producteurs agricoles étaient, par leur aisance, en situation de ne pas subir la loi des consommateurs, et de ne vendre qu'aux prix nécessaires pour subvenir aux frais des charges de l'agriculture et aux gains légitimes des cultivateurs, le prix des denrées premières se soutiendrait plus uniformément, s'éleverait moins dans la disette, et ne s'avilirait pas autant dans l'abondance, et les opérations agricoles auraient un résultat beaucoup plus certain. Mais la difficulté de beaucoup produire n'est pas le seul inconvénient qui puisse les contrarier : celle de vendre mal est un second obstacle qui ne peut pas entraver les opérations du Gouvernement comme celles des particuliers, parce qu'il dispose d'une très-grande consommation, et qu'il pourrait disséminer ses ressources sur les parties souffrantes du royaume.

Les avances à la prospérité d'un pays ne sont pas des rêveries d'une nouvelle nature. Les Etats-

Unis peuplent d'hommes laborieux leur pays encore inhabité. La Prusse a formé des agglomérations d'habitans qui fertilisent des terrains jusqu'alors sans valeur. Frédéric II sortait annuellement de son trésor des millions, dont il favorisait les opérations agricoles de son royaume, et il croyait, avec raison, accroître par-là sa puissance militaire. La Hollande et les Pays-Bas forment aujourd'hui des colonies de pauvres, et trouvent en elles un secours contre la paresse et la mendicité. De grands dessèchemens de marais, entrepris par des compagnies hollandaises, particulièrement dans nos provinces méridionales, ont eu des résultats qui ne peuvent être contestés. Parfois, des établissemens de fabriques ont développé l'industrie de plusieurs localités. Toutes ces entreprises peuvent provenir du Gouvernement, soit par des avances, soit par des exemples.

On objectera sans doute, avec quelqu'apparence de raison, que le Gouvernement ne doit pas faire d'entreprises comme les particuliers, parce qu'il serait trompé dans la plupart de ses transactions, et qu'il ferait de mauvaises affaires. J'observerai que le Gouvernement fait naturellement les plus détestables affaires du monde, puisqu'il dépense 250 millions par an pour ses armées de terre et de mer. Certes, ce n'est pas par esprit mercantile, par espoir de bénéfice, qu'il fait cette

dépense publique ; c'est pour obtenir un résultat, c'est un sacrifice qu'il fait à sa sécurité.

Lorsque le Gouvernement fera des entreprises, il y perdra peut-être ; mais il ne perdrait jamais qu'une partie de ses avances annuelles, dont il obtiendrait peut-être un résultat bien profitable au pays ; car il stimulerait les spéculations particulières, et la population qui s'avance, et qui n'aura pas de nouveaux mondes à coloniser, trouverait encore, pendant plusieurs âges d'hommes, la ressource d'explorer l'intérieur du royaume, et ce serait un aliment bien précieux à son inquiétude et à son ardeur. Et si le Gouvernement parvenait à prouver que de bonnes avances faites en capitaux, sur le sol même de nos provinces, pouvaient obtenir encore des résultats profitables, son exemple produirait des entreprises décuples de celles qu'il aurait faites lui-même, et qui récupéreraient, à l'avantage du pays, les avances ou les sacrifices qu'il aurait pu faire aux intérêts de la propriété foncière.

Cependant, me dira-t-on, le Gouvernement a déjà fait des entreprises à peu près agricoles : il dépense annuellement 1,700 mille francs pour ses haras. Les particuliers trouvent à gagner sur cette spéculation, et le Gouvernement trouve le moyen de dépenser annuellement une forte somme d'argent, toujours insuffisante pour remplir, à la sa-

tisfaction générale, l'objet d'utilité publique qu'on s'en était promis.

Si les Gouvernemens ont fait par routine et sans prévoyance une chose absurde, il n'est pas nécessaire que les Gouvernemens à venir persévèrent d'absurdités en absurdités. Lorsqu'un particulier entreprend d'élever des chevaux, certes, il ne commence pas par acheter des chevaux; il commence par acquérir des terres susceptibles de les nourrir au meilleur marché possible. Il n'existe aucun autre moyen de salut pour lui; il commence une entreprise avec un capital, et prépare le succès de sa spéculation. Le Gouvernement, au contraire, considère ses haras comme des régimens de cavalerie à la charge de l'Etat; il loue des écuries et achète des fourrages pour la consommation journalière de ses animaux qui ne font rien d'utile, et qui, de quelques races qu'ils soient, sont nourris gratuitement trois cent soixante-cinq jours à la charge de l'Etat. Il est impossible que de si misérables calculs tournent au profit de celui qui les fait. Ce n'est que lorsqu'un Gouvernement fait quelque chose de sensé qu'il peut obtenir des produits raisonnables.

Mais si le Gouvernement agissait avec un capital, comme doivent le faire de véritables spéculateurs; s'il obtenait avec économie la nourriture de ses chevaux et de ses meilleurs élèves

destinés à propager des races précieuses, il dépenserait moins, et parviendrait peut-être à des résultats fruits de sa prévoyance, et qui le couvriraient au moins de ses judicieuses avances.

En supposant que la somme de 1,700,000 fr., dont il dispose en faveur de ses haras, ne fût pas suffisante, comme je le pense, et qu'elle fût portée à 2 millions, cette dépense annuelle représenterait un capital de 40 millions, avec lesquels on pourrait facilement organiser quatre-vingts fermes expérimentales, dont une partie de l'industrie serait dirigée vers l'amélioration de nos meilleures races de chevaux. Ces fermes, en excellent état, entretiendraient facilement chacune vingt belles jumens, ce qui ferait seize cents jumens d'une valeur de 2,500 fr., qui, réservées à de véritables étalons, à des étalons de prix, produiraient annuellement douze cents poulains, dont la valeur, proportionnée aux achats premiers du Gouvernement, formerait un premier produit certain de chaque ferme expérimentale de l'Etat, qui, des premiers élèves de sa production, créerait le type des différentes races de chevaux qu'il est intéressant de conserver au pays. Le reste de l'exploitation des fermes, abondamment entretenues, suffiraient incontestablement à leurs frais de dépenses et d'administration, et chaque contrée trouverait sur l'étendue du royaume des

occasions faciles de se procurer toutes les meilleurs races d'animaux producteurs.

On écrirait un volume, si l'on prétendait détailler toutes les entreprises utiles qu'un Gouvernement pourrait faire au dix-neuvième siècle, entreprises qui, sans doute, sont mieux faites lorsque des particuliers les exécutent : mais lorsqu'ils ne s'en chargent pas, lorsqu'il s'agit de donner une direction favorable à l'industrie principale d'un royaume agricole, ce n'est pas alors qu'il faut hésiter sur les avances à faire ou les exemples à donner à la propriété foncière. Un Gouvernement qui dépense 250 millions par an pour sa sécurité, peut dépenser, doit dépenser quelques millions pour parvenir plus rapidement au développement de toutes les facultés et de toutes les industries de l'Etat, et faire autrement, c'est mal comprendre les économies publiques; car ce n'est pas la seule diminution des taxes générales qui doit être considérée comme le bienfait d'un Gouvernement éclairé; mais enrichir la population des villes et des campagnes par une bonne répartition de l'impôt, le rendre facile à supporter par la plus-value de la propriété, voilà ce qui doit aujourd'hui guider la bonne politique financière des Etats les mieux administrés.

Je finirai cet article par une observation sur les différentes manières d'envisager les opérations

agricoles et industrielles. Les propriétaires fonciers ne sont pas, en général, spéculateurs; ils se croient obligés de dépenser les revenus de leurs terres; on se dit : j'ai dix mille livres de rentes, et on reste au coin du feu. Le spéculateur industriel, au contraire, vise à faire fortune; il ne mange pas le produit annuel de sa fabrique; il craint les revers, se précautionne, fait des réserves, accroît ses relations commerciales, et, au bout d'une vingtaine d'années, on est fort étonné de sa fortune.

Mais le propriétaire foncier qui voudrait améliorer sa fortune territoriale, qui, comme le fabricant, ne mangerait pas la totalité de son revenu, qui ferait sur son sol de bonnes dépenses d'amélioration, qui dessécherait, irriguerait ses terres à propos, qui ferait d'utiles plantations, etc., n'aurait-il pas également augmenté son capital présent et ses revenus à venir, sans avoir couru les chances fâcheuses qui peuvent anéantir les profits du commerce et de l'industrie?

Un autre avantage des propriétaires fonciers qui voudraient faire fortune, est la facilité, que n'ont pas en général les industriels, de vivre avec agrément, et presque sans frais, sur le morceau de terre que l'on cultive. C'est ce que la classe des fermiers anglais capitalistes comprend parfaitement : ils vivent sur la ferme; la famille s'élève, et l'é-

ducation du premier âge n'est qu'une charge insignifiante du faire-valoir d'une grosse exploitation, et cette ressource entre dans le calcul des longs fermages qu'ils obtiennent du propriétaire foncier.

Les Gouvernemens monarchiques cependant ne se sont pas encore livrés à la véritablement grande pensée d'améliorer le sort des métropoles, au lieu de fertiliser les terres d'une autre partie du monde, et vraiment ils donneraient lieu de croire par-là que le système des républiques est plus favorable au grand développement de la propriété foncière et mobilière ; car la Suisse et les États-Unis, par leurs ressources fédératives et leurs succès, semblent décider la question. Mais les mêmes facilités de développement dans les petits Etats protégés par l'influence locale de leurs souverains, démontrent une vérité contraire; et si de vastes royaumes restent en arrière en fait d'améliorations générales, c'est que le soin des localités n'obtient pas la même surveillance, et qu'une protection toujours active, toujours uniforme, ne favorise pas autant que possible, dans les grands Etats, l'égale prospérité de toutes les parties de leur territoire.

Un très-célèbre agriculteur anglais, nommé Backwel, à force d'observations et de pratique, avait acquis une telle connaissance des bestiaux,

qu'il savait disposer de leurs formes et de leurs facultés par les croisemens de leurs différentes races. On prétend qu'en les engraissant, il déterminait, à volonté, l'embonpoint qui les rendait plus précieux à la consommation sur les différentes parties de leurs corps. On disait, de son temps, qu'il les pétrissait à sa volonté. Ne serait-il pas heureux que les monarchies rencontrassent des hommes d'Etat, pétrisseurs de royaumes, qui sussent à volonté porter sur toutes les portions territoriales, sur les provinces les moins favorisées, cette abondance de bien-être que le célèbre Anglais développait sur chaque partie du corps de ses animaux.

Assurément, nous n'en sommes pas là. De nombreux exemples sont insuffisans contre la routine des grandes monarchies. Laisser faire, tout centraliser, gouverner à son aise, c'est là ce qui nuit à la prospérité possible des grands Etats. Ce n'est pas le système du Gouvernement qui ralentit le développement de l'activité générale : soit monarchie, soit république, tout dépend de l'administration ; et, sous tel régime que ce soit, lorsqu'elle ne marche pas la première, lorsqu'elle ne dirige pas, tout s'arrête, tandis que les autres marchent ; et perdre du temps ou ne pas gagner sur le temps, c'est rester en arrière de la prospérité générale et du siècle que l'on ne veut pas dominer.

Des Débouchés utiles du Commerce extérieur.

Je suis bien loin de nier l'importance du commerce extérieur; mais il ne doit pas être protégé d'une manière irréfléchie, et les notions générales ne sont pas suffisamment éclairées sur cette question délicate. Il faut tâcher de classer le commerce utile et le commerce destructeur.

Lors de la découverte, on a cru que tout était bénéfice, et chaque habitude nouvelle de la population européenne était regardée comme une branche de richesse, et l'importation et l'exportation étaient considérées comme également avantageuses. Plus tard et très-tard, on a reconnu que certaines fabrications, les toiles des Indes par exemple, ruinaient nos établissemens manufacturiers. Mais l'usage de toutes les productions exotiques n'a-t-il pas nui pareillement au développement de l'industrie européenne? Si, dans le nouveau monde, nous eussions trouvé des nations qui se fussent habituées à nos productions territoriales, certes, la découverte nous eût été bien plus avantageuse; mais c'est nous, Européens, qui nous sommes créés des goûts factices, qui ne pouvons plus aujourd'hui nous passer des productions étrangères, et c'est contre des espèces que nous faisons la plupart de nos échanges.

Les grandes Indes absorbent l'or que l'Europe

arrache en barre à l'Amérique, qui bientôt va se soustraire à son ancien oppresseur. Nous avons sans doute obtenu du trafic du monde une intelligence plus étendue; mais avons-nous bien réellement accru la richesse effective de notre métropole? Si, je suppose, la canne à sucre n'avoit pas été découverte, l'agriculture n'aurait-elle pas pu nous fournir la matière sucrée devenue nécessaire à nos organes, et qu'aujourd'hui plusieurs fabriques françaises livrent encore au commerce avec avantage? Et si la betterave n'offre pas la même quantité de sucre que la canne, l'avantage d'un travail français, la ressource d'une consommation pour nos bestiaux, et de nombreux engrais pour notre sol, équivaudraient sans doute à la prétendue richesse que nous obtenons des importations de nos colonies.

L'importation des productions exotiques est une affaire de sensualité; elle n'est pas la suite d'un calcul économique : on la considère comme un bonheur par routine, et non d'après une judicieuse réflexion. Nous dépensons 80 millions en sucre exotique, que nous produirions nous-mêmes avec cent vingt fabriques de sucre de betteraves, avec le bénéfice d'un grand travail de main-d'œuvre, et la certitude d'une importante amélioration territoriale. C'est ce qu'il est impossible de nier. On me répondra que ma supposi-

tion n'est pas invraisemblable, et qu'il serait possible que la France s'affranchît du tribut de beaucoup de millions; mais que le sort en est jeté, que nous avons des colonies, et que nous ne pouvons altérer le système actuel, sans faire beaucoup de malheureux. Sans doute ces sentimens sont pleins d'humanité; mais ils ne forment pas un système raisonnable de commerce.

Ainsi donc, l'importation du sucre est une mauvaise affaire pour la métropole : cependant je conviens que les frais de transport de la marchandise profitent à quelqu'un. A la vérité, le commerce serait peu de chose, si le résultat définitif d'une entreprise commerciale aboutissait à subvenir aux frais de transport de la cargaison.

Le commerce de la France avec ses colonies est évalué à 100 millions, nous a dit M. le ministre de la marine en 1825; mais M. le ministre de la marine de 1822 nous avait prémuni contre toute l'exaltation qu'aurait pu produire en nous cette déclaration flatteuse et ministérielle. Le commerce est classé de cette manière : l'exportation est de 30 millions; l'importation s'élève à 70 millions : cela produit une différence de 40 millions qui serait tout-à-fait au détriment de la France, si nos colonies ne devaient pas être considérées comme une portion du sol français, comme une province française qui contiendrait

quarante mille consommateurs seulement, car la population nègre ne consomme rien ou presque rien de l'Europe. Les quarante mille blancs dépensent au moins comme cent mille hommes : ainsi, nos colonies sont une très-grosse ville de France que nous approvisionnons, et ce n'est pas là ce qui peut satisfaire à tous les besoins et à toutes les réclamations.

Ce commerce, dont on fait grand bruit dans les discours d'apparat, est loin de remplir les espérances qu'on s'en promet, et je le classe dans ce que je me permets d'appeler le commerce destructeur.

En effet, voici ce que le commerce coûte à la métropole : d'abord, les 40,000 millions que je viens de signaler, ensuite 5 millions pour la dépense des garnisons et établissemens militaires, puis encore la portion de dépenses maritimes que nous ne ferions pas si nous n'avions pas de colonies. Enfin, la France, pour les soutenir, est obligée de payer ses denrées coloniales infiniment plus cher qu'elle ne le ferait chez les nations étrangères, et n'a pas la ressource d'offrir, en échange de leur consommation insuffisante, ses vins, ses soieries et ses bijouteries.

Nos efforts cependant ne seraient pas entièrement perdus, si nos colonies, considérées comme une province de France, jouissaient d'une pros-

périté bien réelle; mais elles ne prospèrent pas, et il faut convenir que si nos départemens n'apportaient pas plus qu'elles à la masse des revenus publics, le crédit du Gouvernement se soutiendrait mal en France. Nous faisons incontestablement de grands sacrifices pour elles, et, pour échapper à ce tribut annuel, ne serait-il pas bien fait de se donner la peine de calculer d'autres ressources pour les colonies, en cherchant à nous libérer de tous les liens dont nous nous surchargeons, en nous appropriant exclusivement l'approvisionnement des colonies, par la réciprocité, que nous nous imposons, d'acquérir de préférence, mais plus chèrement, et cependant avec privilége, leurs productions exotiques? Assurer un sort plus favorable à nos colonies, en laissant plus d'indépendance à leur propre commerce, serait peut-être un moyen plus avantageux pour elles, et pour nous une espèce de libération commerciale, dont le commerce extérieur de la France, moins exclusif, mais plus répandu, profiterait, je pense, presque également. Mais les opinions de plusieurs colons que j'ai consultés sur cette matière importante, m'ont paru si divergentes, et leurs desirs si peu fixés, qu'il ne me reste qu'à déplorer l'état des choses actuelles, sans pouvoir, faute de notions suffisantes, me former un jugement

plausible sur les améliorations qui pourraient être apportées à notre système colonial.

Un commerce que je regarde aussi comme très-onéreux et comme primitivement destructeur, est celui de l'importation des bestiaux, et particulièrement de ceux destinés à l'approvisionnement de Paris. Le Gouvernement a reçu de nombreux avis à ce sujet; mais, tiraillé par beaucoup d'intérêts, tant politiques que privés, il a reculé devant les obstacles, et n'a pas senti, je pense, toute l'importance funeste de cette importation périodique. La France doit à ses provinces une protection paternelle; elle leur doit autant qu'à ses colonies. Nos départemens de l'ouest n'ont pas de débouchés à l'ouest; la mer ne leur permet qu'une exportation très-insuffisante; et si la consommation de Paris est livrée à toutes les races de bestiaux que tout l'est de l'Europe peut introduire en France, comment veut-on que les provinces, dont les taxes foncières ont été subordonnées à l'ancien ordre de choses qui leur conservait l'approvisionnement de la capitale, puissent aujourd'hui résister à ces charges énormes, en concurrence avec l'est et le nord de l'Europe, où le numéraire est moins abondant, et où, par conséquent, la nourriture, moins onéreuse, permet encore des bénéfices, malgré les droits que

les lois de douanes imposent à leur introduction à nos frontières ?

Mais, dira-t-on, en les frappant d'un droit d'entrée, on rétablit les prix, et on favorise notre agriculture, qui peut alors soutenir la concurrence : mais cette observation illusoire mérite d'être réfutée, car le Gouvernement est dans la conviction qu'un tarif peut suffire, et c'est une erreur qu'il importe de signaler.

Malgré le droit, les bestiaux entrent en France, et sont préférés sur les marchés de Sceaux et de Poissy pour plusieurs causes : 1° Parce que ceux destinés pour l'approvisionnement de Paris sont nécessairement de la plus grande espèce, puisque l'entrée aux frontières se paie par tête, et qu'il est meilleur marché de payer le droit d'un animal de grande espèce, que celui d'une bête chétive ; 2° parce qu'au marché les bouchers achètent de préférence les grandes espèces, parce que l'entrée à Paris se paie aussi par tête : cela fait que les excellens petits moutons du Berri, du Gâtinais, de la Sologne, etc., qui formaient autrefois l'approvisionnement de Paris, sont renvoyés les premiers de tous les marchés trop abondans, et que cette année cinq mille moutons ont été renvoyés dans un seul marché, tandis que les énormes moutons étrangers étaient achetés les premiers, et entraient victorieusement dans Paris.

L'introduction d'une si grande masse d'animaux a de graves inconvéniens, parce que son effet est de diminuer le nombre de nos propres bestiaux, et par conséquent l'engrais du sol français, puisqu'il se produirait en moindre quantité : peu de personnes alors entreprennent de faire des élèves, puisque les bénéfices de cette spéculation deviennent équivoques, attendu que les marchands de bestiaux ne sont jamais assurés de la vente de leur marchandise, qui dépend de la concurrence étrangère, et parce que, malgré le prix assez élevé de la viande de boucherie, les faux frais et les retards de vente les entraînent souvent dans des dépenses tellement considérables, que beaucoup d'entr'eux ont éprouvé dans leur commerce des pertes très-sensibles. En outre, la prospérité du commerce des bestiaux influe sur la valeur monétaire des grains, et le prix des denrées premières est très-important à maintenir, afin de conserver à la classe ouvrière, par l'aisance des fermiers, une plus grande masse de travail. Depuis plusieurs années d'abondance de grains, les cultivateurs, n'ayant pu vendre leurs bestiaux avec quelqu'apparence de succès, ont été forcés de laisser à très-bas prix leur blé sur les marchés. Si la vente des bestiaux leur avait produit des bénéfices, et qu'ils en eussent payé partie de leur fermage, ils auraient soutenu plus

efficacement le prix du grain, et n'en auraient pas souffert l'avilissement de prix ; mais, abandonnés par le Gouvernement, ils n'ont pu résister à la fertilité de leurs terres, et ne sont pas heureux de l'abondance de leurs récoltes. Cependant l'agriculture est la première des industries ; elle est la plus essentielle à supporter, parce qu'elle comprend la plus grande classe des consommateurs, qui, s'ils se trouvent dans l'aisance, forment le plus important et le plus immuable de nos débouchés. Le Gouvernement reconnaît la nécessité de maintenir le prix des grains ; mais il ne s'est pas encore convaincu de cette vérité, que ce sont les bestiaux qui produisent l'abondance à bon marché ; que c'est le bon marché possible qui favorise la consommation, et que c'est l'agriculture qui, dans un pays agricole comme la France, est la cause première de tous les débouchés permanens.

Mais en établissant quels sont les objets de commerce dont nous devons défendre l'importation, il est aussi très-intéressant de classer ceux qui doivent servir d'échange contre ceux dont nous avons besoin, que nous ne possédons pas, que nous ne possédons pas suffisamment, ou que nous ne posséderons pas toujours, et dont nous devons temporairement desirer l'introduction. Les vins fins de France sont recherchés de beaucoup de nations qui, n'en possédant pas, ne sont pas at-

taquées dans leur industrie intérieure, et ce sont, par conséquent, des denrées très-commerciales. Nous avons, jusqu'à ce jour, conservé sur la fabrication des étoffes de soie une supériorité qui nous assure encore pour long-temps une vente extérieure facile. Le commerce de joaillerie et d'objets de goût est aussi très-favorable à la France, qui, dominée, sous plusieurs rapports, par les avantages locaux et pécuniaires de l'Angleterre, lui résiste avec supériorité dans toutes les productions, non de la fabrication, mais de la main-d'œuvre. Ces trois objets d'échange, comme les sucres, les cafés et les épiceries, que notre sol ne produit pas, sont réellement des marchandises dont l'introduction dans les différens Etats forcés de s'en approvisionner, ne nuit pas à leur industrie intérieure; et si nous avions la faculté d'acheter partout, au meilleur marché possible, toute notre consommation exotique, il me paraît constant que nous obtiendrions, du moins pour nos vins, nos soieries et notre bijouterie, de bien plus nombreux points de vente avantageuse que nous ne pouvons l'espérer de la tyrannie que nous exerçons sur nous-mêmes, en tyrannisant nos colonies, et en restreignant, soi-disant en faveur de la France, le libre exercice de leur commerce et de leur industrie.

Il est aussi des objets de production de notre

sol qui manquent accidentellement, et qu'il est parfois nécessaire de tirer temporairement des pays étrangers, lorsque cette importation ne nuit pas à notre industrie intérieure. Je citerai quelques exemples, pour mieux expliquer mon idée. On se plaint beaucoup de l'introduction des chevaux étrangers pour le service de notre cavalerie; mais le prix des chevaux est très-élevé. Le Gouvernement voudrait des chevaux français, mais il les voudrait à des prix si bas, que le commerce trouve de l'avantage à vendre à la consommation civile.

Ainsi donc, en achetant à l'étranger ses chevaux de remonte, il ne nuit pas au commerce de chevaux français, qui n'a pas besoin de cette ressource. Alors les achats extérieurs n'ont rien de funeste à la prospérité du pays, et doivent servir, au contraire, d'aliment au commerce exterieur, et de moyens d'échanges avec nos voisins. Il est vrai qu'en cas de guerre on n'aurait pas cette ressource; mais le commerce intérieur des chevaux n'étant pas en état de souffrance, il en résulterait un accroissement naturel au bout de quelques années de paix, et, d'après les recensemens de chevaux que le Gouvernement a fait commencer dans tous les départemens, en cas de guerre, on trouverait en France, avec quelques

sacrifices, des remontes suffisantes dans des cas urgens.

Il existe aussi des objets de manufactures nécessaires à l'industrie générale, dont l'élévation de prix doit exciter l'attention du Gouvernement, et l'engager à maintenir un certain équilibre entre les bénéfices du fabricant et les besoins de la consommation intérieure. La nécessité d'encourager notre industrie, par exemple, nous a forcés de mettre des taxes à peu près prohibitives sur les fers étrangers; il en est résulté l'accroissement de prospérité le plus décidé pour les propriétaires d'usines et de bois. Le Gouvernement a, ce me semble, obtenu de sa prévoyance l'effet qu'il s'en était promis: une incroyable activité s'est manifestée sur la branche d'industrie qu'il a favorisée. Mais, loin que l'abondance des fers forgés ou coulés par des moyens économiques ait diminué le prix de cette marchandise si nécessaire à toutes les industries, il en est résulté, soit dans les fers, soit dans les bois, un surcroît de valeurs si considérable, que les propriétaires et fabricans ont vu leurs bénéfices s'accroître d'une manière tellement avantageuse, que les autres industries sont devenues tributaires d'une amélioration d'industrie partielle. Les bois se sont accrus d'un cinquième; les fers ont augmenté de plus d'un quart

par des demandes toujours plus considérables, et qui promettent de s'accroître encore par le développement de toutes les industries qui pourraient finir par souffrir de la prospérité des maîtres de forges. Ne serait-il pas alors temps pour le Gouvernement de modifier les droits d'entrée de manière à ce que les marchands de fers ne fissent pas la loi trop sévèrement à toutes les industries qui se trouvent sous leur dépendance?

Au reste, l'esprit qui guide les douanes françaises m'a toujours semblé se conformer aux nécessités du pays, et connaître les besoins très-compliqués du commerce français; et si l'administration n'a pas fait tous les efforts qu'elle pouvait faire en sa faveur, il faut moins s'en prendre à son desir et à ses connaissances, qu'aux difficultés d'une autre nature qui peuvent avoir entravé son action, et qui tiennent à des considérations politiques que j'ai déjà signalées en parlant de la politique extérieure.

Les bois de construction n'ont plus également besoin de la protection du Gouvernement. Ils ont augmenté des quatre cinquièmes depuis quelques années; et le goût très-profitable de la bâtisse a pris un tel essor, qu'il doit donner à présumer que la consommation dépasse toute production présente, et qu'un laps de temps considérable s'écoulera sans que nous ayons besoin de favoriser

la vente de nos bois. Il serait naturel alors que la marine fît dans le Nord des approvisionnemens moins onéreux au Gouvernement, et que le prix plus modéré des bois de charpente n'arrêtât pas la disposition des spéculations vers la bâtisse productive, et les améliorations locatives de toute nature. Il faut observer que l'élévation du prix des bois de chauffage est le résultat naturel de l'accroissement des usines, comme aussi du haut prix des bois de charpente, presque toute espèce de bois de bûches se trouvant destinée à la construction, et cela, sans qu'aucun hiver rigoureux soit venu faire sentir aux pauvres la rareté de leurs moyens de chauffage. Mais un hiver très-rigoureux, joint à tant de consommation, augmenterait tellement la valeur des bois, que la classe indigente de la population souffrirait infiniment de la privation de cet objet de nécessité première, si le Gouvernement ne prévenait par des mesures sages l'excès de la misère populaire dans l'extrême rigueur de la saison. Dans cette situation, il n'existe pas d'inconvénient à tirer de l'étranger, de manière cependant que le prix du bois et du fer puisse conserver aux propriétaires de bois d'usines des bénéfices suffisans à leur industrie.

Il en est de même de tous les autres objets de commerce qui peuvent être introduits en France

sans blesser notre industrie, mais dont nous nous réservons la prohibition dans tous les cas où la variation des affaires commerciales nous rendrait cette prohibition onéreuse, en portant une atteinte trop forte aux produits de notre sol et de notre industrie. Il faut considérer que toutes les importations sont plus ou moins onéreuses, que toutes les exportations ne peuvent qu'offrir des avantages, mais que, dans certains cas, elles peuvent être prohibées.

Le commerce considéré sous ce rapport, et la reconnaissance du droit qu'ont tous les Etats d'agir selon leur intérêt intérieur, étant généralement proclamée, la politique serait simplifiée, les motifs de rupture diminués, et les Etats les plus faibles ne seraient pas les plus oppressés. On parlera vainement de la liberté du commerce; elle serait tout à l'avantage de la puissance la plus favorisée de la fortune. La France succomberait elle-même bientôt sous le système de modération que l'on met en avant sans bonne foi; ses fabriques seraient en peu de mois anéanties; ses usines et ses bois céderaient à l'influence du charbon de terre, et des essais malheureux seraient même irréparables.

Si nous étions envahis de cotonnades, de fer, de bestiaux étrangers et de blé d'Odessa pour plusieurs années, que deviendrait notre commerce

intérieur en six mois? Je le demande aux partisans les plus effrénés de la liberté du commerce?

Dans la nécessité de maintenir notre prospérité territoriale, il est important de définir ce qui nous est avantageux ou nuisible, et c'est ce que les temps anciens n'ont pas fait : ils ont laissé, du moins en France, une grande obscurité sur les résultats des différentes natures de commerce, dont la plupart des membres de nos Gouvernemens successifs n'ont pas eu le loisir de se rendre un compte positif, ou le temps ou la force d'entreprendre une réforme à laquelle ni l'opinion ni le commerce n'étaient préparés. Pour ne pas m'égarer dans les détails, je terminerai cet article par une observation générale, et je m'appuierai sur un argument qui, je crois, est papable, et dont l'idée ne m'appartient pas.

Les produits du commerce intérieur de l'Angleterre étant, selon une des plus grandes autorités de ce pays, M. Pitt, seize fois plus considérables que ceux de son commerce extérieur et de ses quarante-cinq colonies, il en résulte que le commerce intérieur de France est cent fois au moins plus productif que son commerce extérieur, et que, par conséquent, c'est sur le premier que le Gouvernement doit de préférence porter sa sollicitude; et ce n'est que lorsque toute protection est accordée à sa prospérité que nous

devons encore, dans son intérêt, calculer celui de notre commerce extérieur; et comme la seule manière de le développer est de porter bien effectivement au plus haut degré possible notre industrie, afin de favoriser nos exportations par la modicité des prix de production ou de fabrication, il en résultera que tous nos efforts dans cette marche judicieuse activeront directement, et dans son ensemble, notre commerce extérieur, qui ne peut d'aucune autre manière parvenir à la prospérité que nous lui desirons, et qui ne peut que par-là soutenir la concurrence des nations commerçantes qui, dans ce moment, sous plusieurs rapports, nous rivalisent avec avantage.

Favoriser le commerce extérieur pour enrichir la France, c'est mettre la charrue devant les bœufs. Faites fleurir l'intérieur de la France, portez-le à toute sa perfection, et son commerce extérieur ne pourra manquer alors d'être florissant. C'est là la vraie et utile manière d'obtenir les débouchés extérieurs et généraux que les différentes branches d'industrie réclament partiellement du Gouvernement, sans avoir la compréhension du véritable intérêt de toutes les industries, et sans rendre justice aux grandes ressources du plus beau royaume de l'Europe.

De la Suisse.

Je viens de traverser une partie de la Suisse, et tous les rêves que je m'étais faits sur les améliorations de la France se sont réalisés dans mon esprit. La Suisse est devenue ce qu'elle est par sa population, et par le judicieux emploi de ses capitaux sur son propre sol.

La Suisse a-t-elle d'immenses avantages sur la France par son sol et son climat? C'est ce que je ne puis admettre. Le sol varie à l'infini; parfois schisteux ou rocailleux, partout la végétation est belle; mais ce n'est pas l'effet du hasard ou d'un privilége de la nature. Les roches brisées forment des clôtures productives; les terres schisteuses ont été puissamment amendées par des fumiers gras, et tout est devenu fertile.

Ce qui devait être au détriment de la Suisse a tourné tout-à-fait à son avantage : ses hivers rigoureux ont produit plusieurs bienfaits; les bestiaux ont été forcément nourris à l'étable. La longue inaction d'hiver a développé des dispositions industrielles, et ces deux circonstances, qu'on aurait dû croire ruineuses pour le pays, ont peut-être produit naturellement en sa faveur, sans le calcul des hommes d'État, la prospérité dont la Suisse jouit aujourd'hui.

Un autre inconvénient très-grave pour la Suisse, c'est la grande quantité de ses parties incultes, et ce défaut, loin de lui nuire, a développé de nouvelles facultés. Faible par elle-même, la portion du pays cultivable a nécessité la population à forcer de moyens pour en obtenir de suffisantes récoltes; et la Suisse peut encore manquer de grains, mais elle ne peut plus éprouver de famine complète, par la multiplicité de ses objets de culture.

Si la nécessité n'existait pas, je ne crois pas que l'on pût obtenir d'une nation un travail aussi général, aussi tenace, aussi continu. En Suisse, toute la population paraît convaincue qu'il faut qu'elle travaille, qu'elle a besoin de tous ses efforts, que de là dépend son existence : alors elle a trouvé dans elle-même une force extraordinaire. La Suisse n'est plus un pays, c'est un village dont les habitans sont des jardiniers : l'aisance a dérivé nécessairement d'une aptitude constante au travail, et l'Etat, qui pourrait être le plus pauvre de l'Europe, s'il n'était livré qu'à sa propre nature, est devenu, par le travail, presque le plus fertile et le plus heureux.

Sans doute, l'Angleterre offre un aspect de richesse plus imposant; mais le luxe domine le pays. En Suisse, c'est l'aisance du laboureur qui se démontre sans interruption, et d'une manière

bien plus profitable encore ; car elle prouve que tous les pays sans marine, sans colonies, sans secours étrangers, sont susceptibles, par le travail et la persévérance, d'atteindre au même genre de prospérité.

Mais la Suisse a des avantages dont il faut convenir, et que tous les pays ne possèdent pas. Les matériaux nécessaires aux constructions rurales sont partout à la proximité ; les sources abondent dans toutes les vallées ; le climat, plus frais et l'air plus chargé de rosée, donnent une fraîcheur très-favorable à la végétation des herbes nutritives. Ainsi la Suisse, influencée par son climat, a suivi naturellement ce que l'érudition agricole nous a plus tard enseigné. L'éducation et le bénéfice des bestiaux sont devenus le but principal de l'agriculture suisse. La production des plantes épuisantes, des céréales de toute espèce n'est considérée que comme accessoire dans son régime économique. Il en est résulté que le terrain s'est amélioré, et que l'humus, si nécessaire à sa fertilité, s'accroît et augmente chaque jour la valeur réelle des biens-fonds. En outre, la Suisse doit à sa longue prospérité le grand nombre de villes riches qui sont les débouchés de son agriculture, et c'est ce qui manque à tous les pays pauvres. Je ne puis cependant pas supposer qu'un pays situé dans le centre de

la France ; sous un climat non-seulement moins sévère que celui de la Suisse, mais encore sous la température la plus desirable de toute l'Europe, soit resté dans une infériorité si grande sous les rapports de culture et de population, si les causes d'une si grande différence de prospérité publique eussent été les mêmes pour les deux peuples. Il a fallu nécessairement qu'une organisation toute différente de celle de la Suisse ait paralysé nos provinces centrales, comme l'ordre du Gouvernement helvétique a favorisé le développement industriel de tous les cantons de la Suisse.

A la vérité, le mot de liberté ne semble pas avoir reçu la même acception dans les deux pays. Il existe en France beaucoup plus de liberté pour les individus, qui sont beaucoup moins astreints à participer aux charges du corps social. En Suisse, on ne croit pas payer l'impôt ; mais la dîme de l'église et du Gouvernement est perçue sans murmure, quoique sensiblement plus onéreuse que notre impôt foncier, puisqu'elle pèse davantage sur l'industrie. Les chemins sont entretenus par corvée, et cette charge paraît la plus naturelle du monde. On appelle liberté, dans cet heureux pays, la facilité des communications, et on ne regarde pas comme une servitude humiliante de concourir au bon ordre du pays.

En Suisse, les autorités cantonnales exercent une surveillance permanente sur les intérêts locaux des cantons respectifs, et même d'une manière qui nous semblerait assez arbitraire. Par exemple, si de grandes coupes de bois et leur exportation menaçaient le pays d'un manque de bois de construction, car le chauffage ne manque jamais, l'autorité se permet alors d'interdire non-seulement la vente extérieure, mais la coupe même de ces bois. Ceci paraîtra tout-à-fait hors du droit d'un Gouvernement soi-disant libéral, mais réellement très-éclairé sur tout ce qui tient à la propriété.

Une chose m'a frappé dans mon voyage dans une partie de la Suisse, c'est le grand, l'immense avantage qu'elle retirait de ses bois de pins et de sapins. J'ai déjà fait observer que le sol était bien peu de chose, sans la faculté de le rendre productif; et la dissémination d'un grand nombre d'habitations sur la surface d'un territoire est la vraie manière d'en obtenir de plus fortes récoltes. Les bois résineux qui couvrent les montagnes de la Suisse, par leur légèreté, par leur longueur et leur croissance rapide, offrent l'incontestable moyen de construire au plus bas prix, et le plus rapidement possible, les habitations des hommes, et le logement des animaux. Les chênes ne nous offrent pas des avantages aussi

positifs : la lenteur de leur croissance ne les livre que tardivement à l'emploi qu'on leur destine; leur pesanteur rend leur transport très-coûteux; la dureté de leur bois en rend la main-d'œuvre pénible, et nos campagnes n'ont pas la ressource de bâtir en un clin-d'œil, et de couvrir par d'immenses charpentes légères les bâtimens ruraux nécessaires à leur agriculture.

L'avantage des bois résineux en Suisse s'étend sur un nombre infini d'objets utiles et d'ustensiles de ménage, à la fois très-peu coûteux, et d'une propreté dont la plupart de nos campagnes ne possèdent pas la compréhension. Les clôtures, formées de l'aubier des bois destinés à la construction, prennent peu de place, et, par leur qualité résineuse, résistent plus long-temps à l'action de l'humidité. Elles prennent moins d'espace que les haies vives, et la culture perd moins de terrain, en conservant une même garantie. Ce sont tous ces avantages, que les administrations cantonnales préservent par des précautions arbitraires, qui peuvent être trouvées contraires aux droits de l'homme, mais qui sont avantageuses à la société suisse, qui veut conserver la juste prééminence qui la distingue entre les pays du monde les plus heureux.

Le pédantisme républicain, dont nos lois sont saturées, ne permet pas d'introduire en France

ces exceptions dont les usages paternels de la Suisse la font jouir sans plaintes de sa part : mais il serait toujours bien fait de prendre des bonnes institutions d'autrui ce qu'elles ont de compatible avec notre organisation légale ; et l'on ne peut nier que la bonne organisation de la Suisse n'est pas un effet du hasard, mais qu'elle résulte des judicieuses combinaisons et de la bonne direction donnée à sa fortune publique et particulière. Ces avantages ne peuvent se retrouver que dans la participation de la grande propriété aux détails de l'administration locale : car il est bon d'observer que la richesse de la Suisse ne peut pas provenir des bénéfices qu'elle fait par la balance de son commerce extérieur. Toutes les épiceries qu'elle tire de l'Amérique ne peuvent être balancées par ses exportations et ses ventes aux Indes ou aux Antilles. Il est vrai que les voyageurs de l'Europe dépensent dix ou douze millions par an pour visiter d'une manière commode, par des beaux chemins, et de bonnes auberges en bonnes auberges, les plus agréables sites du monde ; mais je ne pense pas que cela puisse équivaloir à la grande consommation de sucre et de café que fait toute la population. Ainsi, ce n'est pas par la balance de son commerce extérieur qu'elle a pu parvenir au degré de richesse, ou, pour mieux dire, d'aisance générale où nous la voyons

aujourd'hui ; mais elle a tiré parti même de ses propres inconvéniens, qui sont devenus pour elle des ressources inespérées. Sans doute, un pays couvert de neige et de glaces pendant une partie de l'année, devrait en souffrir dans son agriculture. Les gelées précoces atteignent souvent les céréales ; l'intensité du froid ne permet pas, comme dans la Normandie ou l'Angleterre, de laisser sans abri de précieux bestiaux. Eh bien ! les pommes de terre sur les plaines élevées, les chalets ou huttes en bois dans les montagnes accessibles, dédommagent de ces deux inconvéniens ; et dans les vallées, la construction des étables, d'où résulte une grande économie dans l'entretien des bestiaux ; des fosses maçonnées qui conservent intacte la partie la plus fertilisante des engrais, non-seulement soulagent la Suisse, mais l'enrichissent efficacement.

Le véritable but que doit se proposer l'agriculture est d'entretenir sur un espace de terrain donné le plus grand nombre de bestiaux possible, et c'est à ce point que les Suisses ont à peu près atteint, en trouvant le moyen d'entretenir presque toute l'année leurs bestiaux à l'étable ; ce qui, pour eux, est la preuve comme la source de leur grande prospérité.

Il faut observer que c'est peut-être de la nécessité de soustraire leurs véritables trésors à la ri-

gueur des frimas, qu'ils doivent cette amélioration dans leur régime agricole, amélioration qui s'étend sur tout le pays; car elle entraîne bien des avantages que l'on ne soupçonne guère dans les bureaux de nos administrations centrales et parisiennes. La nourriture des bestiaux à l'étable produit, outre une immense abondance de fumier, une grande diminution dans les frais de clôture. Les haies et les bois ne sont pas ravagés par d'impitoyables bestiaux qui meurent de faim le long de nos routes; l'herbe des champs, qui n'est pas piétinée par des troupeaux exténués par le manque de nourriture, acquiert tout le développement de sa croissance, et nourrit plus facilement à l'étable de belles espèces d'animaux, qu'elle ne sustenterait de misérables races de bêtes rachitiques; enfin, cette meilleure économie produit de meilleurs fermages, et les propriétaires fonciers, enrichis par de meilleurs usages, consomment dans l'intérêt des campagnes, et toute l'industrie est vivifiée par des usages qui proviennent peut-être de la nécessité d'une plus grande industrie. Ce sont là de ces exemples dont les hommes d'État doivent se fortifier contre les systèmes qui nous montrent continuellement une prospérité lointaine comme l'essence de la vraie richesse.

Les peuples de l'Europe, qui n'ont pas suivi la même marche, qui n'ont vu qu'extérieurement,

que dans le commerce lointain, que dans des importations des denrées de sensualité, que dans l'or même, la grande ressource du commerce européen, ont-ils, je le demande, prospéré d'une manière aussi durable? Se sont-ils préparé, par leurs brillantes entreprises commerciales, un avenir aussi perpétuel, une aisance qui ne dépendît que d'eux-mêmes et de leur laborieuse activité? Quelle différence, par exemple, de la Suisse et de la Bretagne, et cependant celle-ci possède d'excellents ports de mer; le Gouvernement y dépense depuis plusieurs siècles, dans l'intérêt de la navigation, mais au détriment des provinces qui payent sans participer à ces avantages, plusieurs millions par an; ce qui, certes, n'a pas produit la prétendue richesse que la Bretagne devait en obtenir, et dont elle aurait joui sans doute, si des avantages si grands en apparence, si les trésors du commerce extérieur, eussent été la cause infaillible d'une invariable prospérité. Le littoral de la Bretagne seul a profité; la province s'est anéantie, parce que les capitaux ont pris une direction extérieure, et que le commerce d'importation n'a pu la favoriser. Il est résulté de ces habitudes différentes, qu'aujourd'hui les paysans suisses font généralement usage du sucre et du café, tandis que la population bretonne en est toujours à la bouillie de sarrasin.

Nous avons des colonies, et la Suisse n'en a pas; mais ce privilége nous revient à dix sous par livre de sucre. Voilà l'avantage que nous retirons de ce commerce extérieur, de ces possessions lointaines, que nous nous conservons par une protection qui nous coûte la plus grande partie des 55 millions que nous dépensons pour notre marine, et les 5 millions d'entretien de troupes de terre que nous y maintenons pour la sécurité de nos îles, sans compter les chances de guerre qui pourraient provenir de leur possession.

La Suisse n'ayant pas nos prétendues ressources, ne possédant pas ce que nous appelons notre sucre, et ne recevant pas les denrées de colonies qui dépendent de la métropole suisse, devrait cependant, suivant notre système, dépérir de délabrement, puisqu'elle est obligée d'acheter annuellement pour une consommation fort abondante. Eh bien! le commerce, avec sa balance si renommée, ne détruit pas la fortune de ces hautes montagnes et de leurs montagnards industrieux. Un travail infatigable leur produit annuellement, non-seulement toutes les sensualités exotiques que nous croyons obtenir de nous-mêmes, de nos propres colonies, avec avantage, mais encore une amélioration toujours progressive de leur fortune publique, par l'accroissement annuel, soit du sol, soit des capitaux placés

sur le sol, et qui formeront partout la richesse invariable des pays populeux. La Suisse prouve, sans phrases, que c'est la production et la consommation intérieures qui, par leurs nécessités réciproques, concourent à sa plus entière prospérité; que les vrais débouchés sont les débouchés sur place, et qu'un état bien administré, dans la plénitude de ses facultés, pourrait bien certainement se passer d'un commerce d'importation, et peut-être d'exportation, si des habitudes nouvellement prises n'eussent empiété sur les vieux usages; et la Suisse, sans colonies, a sur la France la singulière préférence de payer les marchandises exotiques, le sucre, par exemple, dix sous par livre meilleur marché que nous, qui remercions le ciel de nous avoir conservé des colonies qui servent onéreusement à notre consommation, et qui nous condamnent en outre à de grandes dépenses de préservation et de luxe.

Je suis néanmoins fort éloigné de penser que le commerce extérieur d'un pays soit inutile à la valeur de ses produits indigènes; car, quoique ses effets soient presque nuls sur la masse plus ou moins considérable des productions, ils ajoutent beaucoup à leur valeur commerciale. Lorsqu'en France on importe pour trois jours de vivres dans le royaume, la baisse des grains est très-sensible, et le commerce reçoit une très-forte défaveur,

quoique ce ne soit pas la centième partie de la consommation. Il est donc certain que le commerce reçoit de l'exportation une action favorable; mais il n'en est pas moins positif que la réelle consommation est toujours intérieure, et que les exportations ne sont que l'accessoire du commerce principal d'un pays.

L'Angleterre, dont la puissance coloniale et commerciale est gigantesque, consomme cependant quinze ou vingt fois plus, dans ses trois petits royaumes unis, qu'elle ne vend de marchandises dans le reste du monde; et si la Suisse, sans commerce de navigation, démontre si positivement l'aisance de sa population, que ne devons-nous pas espérer d'un royaume gouverné si paternellement, qui, comme la France, possède la consommation de trente millions d'hommes, dont un peu plus d'industrie généralement développée sur toutes ses parties, accroîtrait la richesse et l'aisance d'une population si nombreuse?

Le bonheur d'un peuple est le plus sûr débouché de son commerce. Ne cherchons pas, dans des rêves de fortune, à vaincre les distances et les élémens; possédons pleinement notre bien-être; examinons de bonne foi le bonheur des autres; tâchons de nous l'approprier, et ne craignons pas de convenir avec nous-mêmes que le système de prospérité suisse vaut mieux que le système breton.

Des Etats-Unis d'Amérique.

L'exemple le plus imposant dont un vaste Etat puisse étayer sa fortune publique, est celui de l'Amérique septentrionale. Cette prodigieuse accroissance de population et de richesses dans l'espace d'un demi-siècle, sous un climat à peu près semblable à celui de la France, dans un pays presque désert, a quelque chose qui n'offre rien d'ordinaire à l'imagination, et qui doit éclairer les hommes d'Etat, et les diriger dans leur conduite à venir. Mais est-ce un caprice du sort? Est-ce un privilége de la nature, qui tout à coup a comme enfanté le miracle de sa prospérité? Point du tout: de judicieux calculs, des placemens de capitaux toujours avantageux, et se reproduisant sans cesse, ont développé, par des circonstances modernes que les anciens usages n'avaient pas encore accumulées, un effet tout naturel de l'effort de cette réunion.

Tandis que la vieille Europe maintient avec peine sa suprématie sur les autres parties du globe, l'Amérique naissante s'empare de tous ses avantages, sans adopter le régime nuisible à leur prospérité, que la plupart des Etats européens ont été forcés de s'imposer, et qui, dans le fait, leur a donné sur trois parties du monde une pré-

pondérance si décisive. La formation de grandes armées permanentes est incontestablement la cause de la puissance européenne et de sa domination lointaine; mais ce succès est à sa fin, et déjà l'on peut soupçonner que des nations nouvelles s'éleveront rivales de l'antique métropole; car ses colonies se détachent d'elle, s'accroissent dans une proportion plus rapide, et l'Angleterre est la seule partie de l'Europe dont la puissance ait pris un essor proportionnel : encore est-ce en richesse bien plus qu'en puissance politique; car sa grande influence ne vient ni de la vaste étendue de son territoire, ni d'une grande masse de population.

Le continent européen, troublé par des guerres ruineuses et un entretien de troupes extrêmement onéreux en temps de paix, n'offre pas à sa population des moyens de multiplication aussi favorables que l'Amérique septentrionale; mais aussi se trouve-t-il dans une situation forcée, qui ne lui permet pas un développement proportionnel de son immense population.

J'ai déjà remarqué que les grands établissemens militaires, indispensables dans le système européen, qui maintiennent la sécurité de chaque Etat, sont une charge positive dont il faut calculer toutes les conséquences. L'Europe entretient annuellement 1,200,000 hommes de

troupes; ce qui fait à peu près un million par jour qui se dissipe en solde, et ne tourne plus à l'accroissement du capital européen. En outre, 1,200,000 hommes n'ont pas travaillé chaque année, pendant trois cent soixante-cinq jours, ou deux cent cinquante jours environ de travail effectif; ce qui fait une privation de bénéfice de main-d'œuvre d'un autre million par jour pendant deux cent cinquante jours, ou 250 millions par an, qui, joints aux 365 millions par an de solde de troupes, feraient un différence annuelle de plus de 600 millions entre l'Europe militaire, et l'Europe qui, comme l'Amérique septentrionale, pourrait se passer d'armées permanentes, ou de troupes régulières, organisées en temps de paix. Quand on pense donc que si l'Europe n'était pas grevée de cette charge indispensable, elle pourrait en dix années accroître sa fortune publique de 6 milliards, par la seule économie de ses armées, on sentira combien la situation de l'Amérique doit la favoriser sous ce rapport.

Bien que ce calcul puisse être sujet à beaucoup de réfutations, cependant la lueur de vérité qu'il contient me paraît incontestable. Si les Etats-Unis eussent été forcés à faire, comme la France, une dépense de 200 millions, par chaque année, pour ses forces de terre, et de 55 millions pour

sa marine, auraient-ils pu se livrer aux grands travaux productifs qu'ils ont exécutés depuis vingt-cinq ans, dans l'intérêt de leur commerce et de leur navigation intérieurs?

Lorsqu'un particulier fait d'utiles dépenses, il accroît sa fortune, ses biens s'améliorent, la végétation de son sol devient plus active; il peut également embellir ses héritages par des constructions productives; et toutes ces dépenses raisonnées tournent à l'amélioration de sa fortune. Mais si le goût d'un propriétaire s'étend sur des choses oiseuses, s'il bâtit un kiosque à la chinoise, s'il creuse une rivière factice pour y construire un pont, s'il fait des jets d'eau artificiels pour s'égayer la vue, il n'ajoute rien à sa fortune, s'il ne dépense que ses revenus, et se ruine, s'il emploie ses capitaux à ces fantaisies de son imagination. De même, lorsqu'un Etat fait des dépenses au-dessus de ses recettes annuelles, il s'endette s'il a du crédit, se ruine s'il n'en a pas, et se trouve hors d'état de produire de ces grandes améliorations intérieures que les Etats-Unis ont obtenues d'un long repos et du judicieux emploi des économies publiques et particulières.

Dans ce pays, les capitaux cherchent toujours un placement de fonds utile, et produisant un intérêt, de sorte qu'aucune activité ne reste

oiseuse pour la prospérité générale, que le pays s'enrichit de sa richesse, et qu'elle dépassera celle des autres Etats qui ne feront pas une si juste application de leur système financier.

Si, depuis vingt ans, les Etats-Unis d'Amérique eussent dépensé 100 millions par an pour entretenir des troupes régulières, l'Etat ou les particuliers auraient-ils pu, comme ils l'ont fait, avancer les améliorations de leur pays naissant, dans la proportion extraordinaire où nous l'avons vu s'élever depuis cette époque?

Les Etats-Unis ont été réellement favorisés par des avantages particuliers que nous possédons presque tous comme eux, mais dont nous ne faisons pas usage. Je ne crois pas que la bonne direction des affaires de ce pays soit venue du calcul de ses habiles administrateurs; ils n'ont fait, je pense, que profiter des ressources locales de la grande contrée qu'ils avaient à régir, et le système s'est formé par la nature des choses, bien plus, je crois, que par la force d'esprit de ses créateurs.

Les Américains, n'ayant pour voisins que des nations non civilisées, n'ont pas eu besoin d'un état militaire exagéré; ils ont par conséquent un privilége essentiel sur l'Europe: ce privilége leur appartient, est exclusif, et je le regarde comme

la cause première de leur excessif accroissement de prospérité.

Le Gouvernement a possédé d'immenses terrains qu'il a pu concéder à des capitalistes industrieux. Le sol couvert de bois offre plusieurs valeurs ; sa haute futaie lui fournit toutes les constructions nécessaires à sa culture, et l'antique végétation des bois a produit l'humus de la terre, son fumier naturel, que l'art ne remplace que par des efforts continuellement onéreux.

Ce sont là de vraies richessses, celles qui permettent de couvrir à bas prix toutes les terres cultivables de bâtimens utiles, nécessaires à la culture, et cette facilité de créer des fermes ou des abris économiques, comme on en voit en Suisse, et d'éparpiller sur le sol une population laborieuse, et pouvant l'être, à la proximité des villes ou villages qui forment son débouché naturel ; cette facilité, dis-je, me paraît être une des premières causes du développement des fortunes agricoles : car il ne faut pas s'imaginer qu'on ne trouve de mines fécondes qu'à 1,000 ou 12,000 pieds sous terre ; il s'en trouve également au-dessus du sol qui sont plus immédiatement profitables à la propriété foncière, dont la valeur, dans presque tous les Etats, est susceptible d'un immense accroissement.

Les Etats-Unis obtiennent de grands avantages

de leur navigation intérieure par d'immenses rivières et des lacs nombreux. Ils ont fait tous les sacrifices que le temps leur a permis de faire, et ils ont entr'ouvert à leur commerce intérieur toutes les issues possibles à son activité. Mais examinons ce qui s'est fait en France sous ce rapport, et quel parti notre Gouvernement a tiré de ses communications intérieures.

Le plus ancien canal de France, celui de Briare, qui fait communiquer la Loire à la Seine, et qui, projeté sous Henri IV, est terminé depuis Louis XIII, auroit dû sans doute attirer l'attention du Gouvernement. On devait supposer qu'il aurait enrichi les pays qu'il a traversés pendant deux siècles; il sert à l'approvisionnement de Paris, et n'en est pas éloigné : tout devrait indiquer que son passage aurait fertilisé les contrées qu'il parcourt; loin de cela, le canal ne leur a pas apporté la moindre amélioration. Les bois seuls ont acquis de la valeur; mais l'industrie n'a fait aucun progrès : car l'exploitation du bois emploie très-peu de main-d'œuvre, et le reste du sol, l'agriculture, n'en fait aucun depuis longues années; il est même évident, par l'état des anciennes clôtures, que le pays, depuis un ou deux siècles, a rétrogradé successivement. Il semblerait que, dans un pays privé d'une certaine abondance de navigation intérieure, on

devrait tirer le meilleur parti possible du peu de communication par eau que l'on possède; et, tandis que, dans l'Amérique septentrionale, on fait les plus grands efforts pour lier ensemble les lacs intérieurs, pour porter de nombreux colons sur leurs rives commerciales, et pour attribuer à la population tout le commerce intérieur qu'elle peut acquérir, nous voyons la plus ancienne navigation intérieure de France dénuée de tous regards de l'administration. Briare, qui, par sa position sur la Loire, qui, par le canal de ce nom, communique à la Seine, devrait avoir été considéré comme un point important de commerce, commerce qui peut s'étendre par la Loire jusqu'à Nantes, et la Seine, par Paris, jusqu'au Havre-de-Grâce; Briare, dis-je, qui devrait être depuis deux cents ans une ville de commerce importante, à trente-cinq lieues de la capitale, est encore un village, et rien n'annonce son développement. Le territoire que le canal parcourt, et qui devrait, d'après toutes les notions modernes, être enrichi par la facilité du transport de ses productions, est dans l'état le plus déplorable. Cette partie du royaume est reculée de cent ans sur des provinces plus éloignées de la capitale, mais qui possèdent plus de population, par conséquent un plus grand débouché, et qui conservent, par des dépenses publiques annuelles, une plus grande

masse de capitaux nécessaires, ou, pour mieux dire, indispensables à toutes les industries.

C'est par cette imprévoyance habituelle, et le défaut d'avoir bien compris quelles sont les sources réelles des métropoles, que les hommes d'Etat de France ont négligé les intérêts intérieurs et locaux du royaume, qu'ils ont poussé l'indifférence jusqu'à l'engourdissement, et ont tellement et depuis si long-temps détourné les clameurs de nos provinces les plus malheureuses, qu'elles ont presque perdu le droit de se plaindre, et qu'elles auront bien de la peine à se fortifier de l'exemple de l'Amérique et de la Suisse, pour prouver qu'elles peuvent d'elles-mêmes obtenir leur prospérité par leurs ressources intérieures.

On m'objectera sans doute que les Etats-Unis doivent leur richesse à leur commerce très-étendu. C'est de leurs exploitations, et de la vente au dehors de leurs denrées territoriales, par la grande navigation, qu'ils reçoivent chaque jour le développement extraordinaire de leur fortune publique; et je pense que c'est, en général, ce que voient des hommes qui font plus d'attention au nombre de navires à la mer, qu'au nombre de fortunes privées.

Placés très-avantageusement sous le rapport de la navigation, les Américains en retirent sans doute un bénéfice considérable, surtout en temps

de guerre européenne ; mais il n'est pas constant que ce soit là la cause de leur richesse foncière, et de la progression dans laquelle elle s'est accrue. Un peuple qui s'élève sur une dimension aussi considérable, ne peut, dès ses commencemens, suffire à ses propres besoins. L'intérêt de son accroissement l'a forcé de chercher au loin les objets usuels qu'il ne pouvait encore fournir à sa propre consommation; et, depuis longues années, le grand commerce n'a pas été, d'après les relevés du Gouvernement, assez avantageux aux Etats-Unis, pour croire que l'étonnant accroissement de leur puissance moderne puisse provenir de leurs bénéfices commerciaux. La balance de leur commerce, à laquelle je suis loin d'attacher une confiance absolue, mais à laquelle les mathématiciens attachent toute l'importance et la sécurité de leurs calculs, n'est pas ce qu'on appelle en leur faveur; et quelques millions sortent de l'Amérique depuis les premières années de leur existence, sauf celles de la guerre européenne qui les a singulièrement favorisés. Mais il est de fait que le commerce extérieur ne les a pas enrichis, et qu'au contraire, ils se sont enrichis malgré lui, puisque son résultat annuel ne leur a pas été profitable, d'après les rapports et états rendus publics, soit par le Gouvernement, soit par les écrivains politiques modernes.

Cependant se peut-il faire qu'un Gouvernement qui perd sur ses marchés, qui ne vend que 80 millions, je suppose, et qui paye 100 millions, fasse de brillantes affaires avec un commerce ruineux? Le résultat de la balance de son commerce est-il faux pour cela? Non; mais je vais chercher à me rendre raison de la cause de sa prospérité, puisqu'elle ne vient pas directement de son commerce extérieur.

Un pays qui commence a besoin d'aide pour avancer avec rapidité, parce qu'il ne peut se procurer par lui-même ses premières nécessités, et, sans cette ressource, ses champs seraient mal ensemencés, ses terres mal travaillées, ses maisons mal construites, etc. etc. : tout souffrirait de cette privation dans un pays qui s'accroît par le défrichement et l'agriculture. Ainsi, les Américains ne se sont pas inquiétés si l'importation leur était onéreuse ou non; mais ils connaissaient son importance, et ne s'en sont pas effrayés, parce que les pertes sur l'importation n'étaient qu'une privation insensible, comparativement aux grands avantages qu'ils devaient retirer de leurs entreprises intérieures et de la multiplication de capitaux qu'ils devaient obtenir de l'effet des marchandises importées. Lorsque ces matières sont employées au plus grand avantage de l'industrie intérieure, et qu'elles lui promettent un si grand développe-

ment, certes, ce serait mal comprendre l'intérêt d'un vaste pays agricole, de fonder sa fortune sur la balance du commerce, et d'interdire à ses aventureux et industrieux colons l'usage des objets étrangers destinés à seconder les premiers efforts de leur travail et de leur persévérance.

Mais, loin que le commerce d'importation, quoique désavantageux, ait arrêté l'élan national, et malgré sa défaveur, la prospérité du pays s'est déployée d'une manière tellement hors de proportion avec celle des autres Etats jusqu'ici désignés par l'histoire, qu'on est forcé de reconnaître que c'est une plus juste direction de la fortune intérieure d'un pays qui décide de sa grande puissance.

Des calculs différens ont guidé les peuples européens : aussi n'ont-ils pas atteint avec des siècles la plénitude de la prospérité, vers laquelle l'Amérique septentrionale naissante est parvenue ou s'avance à grands pas. Le Gouvernement des Etats-Unis profite de toutes ses ressources intérieures, comme l'empire britannique a déjà fondé sa puissance, non sur des colonies, mais sur un état intérieur de prospérité tel, que ses colonies sont, comme débouché de ses produits, le complément de la puissance anglaise. Mais les Anglais se donnent bien de garde de considérer leurs colonies comme une cause pre-

mière de leurs richesses : c'est à mesure que le sol anglais s'est couvert de capitaux, c'est à mesure que l'industrie s'est perfectionnée, que le monde a cessé de suffire à ses exportations.

Si donc on se donne la peine d'examiner d'où provient effectivement la richesse première des pays les plus opulens, on parvient, en se dégageant des illusions qui fascinent les regards du vulgaire, à reconnaître que les brillantes fortunes qui jaillissent du commerce extérieur, et éblouissent les peuples, ne sont que secondairement la cause de leur fortune, et que même, dans les deux pays, l'Angleterre et les Etats-Unis, qui nous étonnent le plus par l'extension annuelle et progressive de leur navigation, c'est encore la richesse du sol qui produit l'effet le plus incontestable sur leur fortune publique.

Si la France n'est pas, à beaucoup près, parvenue à porter toutes ses parties au point d'amélioration relative qu'elle pourrait avoir acquise, c'est sans doute par quelques fausses combinaisons, ou des circonstances malheureuses, qu'elle a retardé sa marche uniforme. Mais elle a beaucoup d'élémens à mettre en action, une grande population à classer et à satisfaire; et aujourd'hui que les aventures du Nouveau-Monde ne seront plus un Botany-Bay pour les têtes ardentes et spéculatives, et pour les cadets de familles fran-

çaises, il en résulte qu'il serait bien fait de diriger ailleurs une effervescence qui doit s'accroître avec une immense population. Mais si l'Angleterre, en vingt ans, a défriché le dixième de son sol, ses énormes communaux; si les Etats-Unis, par la culture et leur industrie extérieures, ont si manifestement amélioré leur fortune publique, pourquoi l'esprit de notre jeunesse française ne serait-il pas judicieusement dirigé vers l'agriculture et les arts industriels, dans l'intérêt du pays? Manque-t-il de la place en France? et pense-t-on qu'aucunes de nos provinces soient à leur complète valeur?

Mais comment prouver aux spéculateurs français du 19e siècle qu'on peut passer une vie active et agréable loin de Paris? Cependant examinons comment les colons qui vont chercher fortune en Amérique parviennent à faire de bonnes affaires. Tout n'est pas félicité dans ces déserts lointains, et ce n'est qu'avec énergie et persévérance qu'on obtient des résultats qui font vivre en famille, mais qui ne ramènent pas immédiatement vers la fainéantise et les plaisirs d'une capitale, véritable but de l'ambition française; et tant que les hommes possédant de médiocres capitaux ne voudront pas quitter Paris, tant que les charmes de la vie champêtre ne compteront pour rien dans nos entreprises agricoles, et que nos placemens de fonds ru-

raux n'entreront pas dans l'esprit des hommes de quelque fortune et d'une certaine éducation, les provinces n'acquerront pas cette aisance et cette accumulation de véritable richesse que ces causes produisent aux Etats-Unis, comme en Angleterre. Et je le demanderai : les spéculations sont-elles plus faciles dans un pays presque sans population, où la main-d'œuvre des simples ouvriers vaut un dollar ou 5 francs 6 sous par jour? La moindre valeur du sol peut-elle équivaloir à ce retour annuel des dépenses d'exploitation? C'est-à-dire qu'il est bien difficile pour celui qui connaît les détails des frais de la culture, de concevoir comment une charge, onéreuse à ce point, peut permettre quelques bénéfices aux cultivateurs de tel pays que ce puisse être; et je ne puis me l'expliquer qu'en supposant qu'en Amérique la classe des fermiers considère la ferme comme un point de commerce et d'échange, et qu'ils spéculent autant comme commerçans que comme fermiers.

Il serait bien utile d'encourager dans le royaume cette classe de cultivateurs éclairés, au-dessus de celle de nos fermiers routiniers, et de créer pour elles des moyens d'action dans beaucoup de provinces, où l'activité commerciale réclame de l'intelligence et des capitaux. Ce n'est que par-là, ce n'est que par de grands en-

couragemens bien entendus, donnés à l'agriculture, que l'on pourra former une masse d'hommes actifs, dont le besoin de s'enrichir, judicieusement dirigé par des institutions, pourrait, comme en Angleterre, si puissamment contribuer au bien-être du pays, au lieu d'être un danger pour sa tranquillité. Les occupations champêtres pourraient équivaloir, auprès de ces nouveaux colons dans l'aisance, à tous les avantages de la propriété foncière, et ils jouiraient de leurs troupeaux, de leur exploitation, comme jadis on jouissait de ses droits honorifiques, et du droit de chasse, qui donnaient à la grande propriété foncière un supplément de jouissance qu'elle ne peut plus retrouver que par l'attrait d'une activité différente.

C'est par une classe d'hommes au-dessus des gens de la campagne, que l'on peut propager sur la surface du royaume l'exemple et le goût du bon ordre, et c'est en Angleterre particulièrement que l'on voit des hommes instruits, qui, manquant de professions analogues à leur capacité, ne dédaignent pas de se vouer à l'agriculture, et qui, ne pouvant acquérir des terres dans un pays de substitution, placent leurs capitaux en mobilier de terre, obtiennent de longs baux, font de grandes avances, élèvent gratuitement leurs enfans, forment de leurs fermes des points de commerce, et prouvent, par le succès de leurs établissemens, que ce n'est pas le sol, mais la

manière d'en tirer parti, qui produit la richesse territoriale. Cette spéculation est presque étrangère à la France : on ne voit presque pas de particuliers possédant deux ou trois cent mille francs, ne pouvant qu'à peine élever leurs familles au milieu des villes, et sans avenir pour elles, placer leurs capitaux comme les fermiers anglais; accumuler leur industrie à la fertilité du sol, dont ils ne sont pas possesseurs, mais dont ils retirent un bien plus grand produit; vivre eux-mêmes presque pour rien; élever presque gratuitement leurs enfans, et conserver à leur famille un germe d'activité qui peut, pour l'avenir, soustraire à l'infortune du partage égal les hautes classes de la société : ce qui veut dire aujourd'hui les gens bien élevés, appelés en anglais *gentlemen*.

Loin de là, l'ignorance générale en fait d'agriculture pratique, et presque complète en fait de théorie, contraint beaucoup de particuliers qui possèdent 8 ou 10 mille francs de rente en terres, à végéter, eux et leurs familles, sans consistance et sans agrément, sur leurs biens, presque à la merci de leurs fermiers malheureux, mais moins effrayés de l'avenir, sans espoir, sans autre desir dans l'esprit, que d'accumuler, à force de privations, quelques épargnes, pour les engloutir, dans un séjour de quelques mois, à

Paris ou dans quelque grande ville, séjour d'ailleurs empoisonné pour eux par l'idée de retourner neuf mois au gîte de famille, où l'on ne trouve ni l'activité ni l'occupation utile qui font le charme de la vie de campagne.

Cette terre, que l'on dit être de dix mille livres, n'en vaut pas effectivement plus de huit, qui deviendront l'héritage de quatre enfans, qui devront un jour hériter de deux mille livres de rente chacun, sans industrie acquise, en un morceau de terre inerte, ou ne possédant en bâtimens que le quart de ce qui constitue une ferme complète; tandis qu'avec un placement de fonds en mobilier, sur une ferme à long bail, le capital serait augmenté, les enfans seraient élevés avec une industrie acquise, et l'avenir de la famille ne serait pas de vivre, à la troisième génération, du travail de ses mains; enfin, le sol serait plus productif, et la fortune du propriétaire, plus stable et plus considérable, accroîtrait celle de l'Etat.

Le Gouvernement sentira tôt ou tard que l'encouragement à donner à cette espèce de spéculation qui peut être répandue presque généralement, mérite toute son attention; et sa participation à cet acte de prospérité nationale pourrait favoriser singulièrement la disposition présente des esprits à faire des entreprises utiles; car l'instruction manque, les exemples sont trop rares, et l'état de cultivateur en France n'est pas assez relevé

par l'existence de ceux qui le professent, pour engager les possesseurs de capitaux, qui veulent aussi, dans leur emploi, trouver une considération personnelle, à se livrer à la profession qui ne leur donne pas dans l'Etat une situation politique analogue à leur fortune. Un capitaliste cultivateur, qui serait possesseur d'un mobilier de 200,000 mille francs placés solidement, me paraît aussi susceptible d'être un excellent électeur, qu'un brasseur ou qu'un marchand de vin; et certes, la noble occupation des champs ne mérite pas le dédain de nos lois modernes.

Si nous parvenons à donner aux capitaux du royaume une direction si profitable pour lui, son industrie, à l'égal peut-être de celle de l'Angleterre, ferait naître au milieu de nous, par les mêmes calculs, le même développement de prospérité que nous voyons si fréquemment naître au milieu des déserts des Etats-Unis d'Amérique, ou du moins la même action serait de nature à produire les mêmes effets. Je dirai de plus que le temps l'exige, que les riches familles de fermiers s'éteignent successivement par les lois de l'hérédité; que par conséquent, dans le véritable intérêt de la propriété foncière, il est à desirer qu'une nouvelle classe de capitalistes cultivateurs succède à celle qui doit s'anéantir à la première génération : car ce n'est que par une certaine abondance

de capitaux qu'on peut obtenir de l'agriculture les immenses avantages qu'on ose encore prétendre lui disputer en France, mais que l'Angleterre et les Etats-Unis, au milieu de leurs spéculations diverses, proclament toujours les sources inépuisables de leur incomparable prospérité.

RÉSUMÉ.

Le but de cet écrit est uniquement de développer des idées, sans élever la prétention de donner des préceptes. La conviction la plus intime, et l'utilité qui doit résulter de la discussion des matières d'économie politique, serviront d'excuse à l'auteur, qui semble avoir peu de titres à les traiter avec autorité. Eloigné des affaires publiques, n'ayant point eu de carrière politique, et ne pouvant s'autoriser de ces études préparatoires qui doivent inspirer de la confiance aux lecteurs, il se croirait fort au-dessous de la tâche qu'il s'est proposée, si les circonstances du temps n'avaient pas fortifié sa résolution. Mais l'éducation pratique de la révolution, l'habitude, dès sa grande jeunesse, d'entendre presque annuellement des discussions plus ou moins raisonnables sur des matières d'un si grand intérêt, l'usage du monde et de Paris, et sa situation contemplative très-près

des grandes vicissitudes du royaume, ont pu l'aguerrir contre des fausses idées et des routines pernicieuses qu'il a cru bien fait et politique de combattre : il a pensé d'ailleurs qu'il pouvait traiter la grande question de prospérité publique d'une manière d'autant plus utile, que ses idées monarchiques sont, il s'en flatte du moins, à l'abri de tous reproches; que toute sa vie, sans hésitation et sans lacune, royaliste par sentiment et par réflexion, ses vues d'amélioration ne peuvent être considérées comme un desir de novations dangereuses, et qu'elles contribueront peut-être à prouver que les opinions les plus monarchiques peuvent s'allier à toutes les idées industrielles qui concourent à la richesse des peuples et à la prospérité des Etats.

Il a voulu prouver que la France peut se suffire, qu'elle peut accroître toutes ses ressources, qu'elle peut, par la fertilité de son sol, par sa population, par son industrie, se dégager de sa sujétion à des idées de richesses extérieures qui ne dépendent pas d'elle invariablement, et qui peuvent s'évanouir inopinément, et l'arrêter dans sa marche prospère.

Et si ce système de prospérité, fondé non sur des théories, mais sur l'expérience des temps modernes, était reconnu comme positif, et si réellement on se livrait en France à l'idée que d'elle

seule, que de l'amélioration de toutes ses parties, naîtraient un plus grand commerce, une prospérité moins variable, un aspect de guerre moins menaçant, quelle belle carrière serait encore ouverte, je ne dirai pas seulement à la France, mais à toute l'Europe !

Depuis la paix générale en Europe, on a pris un soin plus particulier de la propriété : le goût de la bâtisse est général ; on fait sur les terres des constructions utiles ; les villes s'accroissent, la population s'augmente ; les denrées premières sont cependant à bas prix. Dix années de paix ont prouvé ce que l'Europe peut être dans cent ans, si le soin du pays succède à des spéculations lointaines, si les capitaux européens se placent de préférence en Europe, au lieu de se transporter, comme autrefois, à Saint-Domingue ou autres possessions coloniales, pour en retirer de gros intérêts éphémères, ou pour peupler le Nouveau-Monde d'hommes industrieux, et nous créer philantropiquement des ennemis futurs.

L'Angleterre est la seule puissance qui puisse voir avec inquiétude les dispositions intérieures de toute l'Europe à prendre sur elle-même, à se suffire, et à se créer des ressources indépendantes du commerce exagéré qui veut envahir le monde. Mais la prospérité de l'Angleterre touche à son plus haut période. Chaque pays cherche

à s'émanciper de son industrie manufacturière; et l'enquête faite, par ordre du parlement, sur l'état de l'industrie en France, prouve que tôt ou tard tous les peuples civilisés parviendront à se libérer du tribut industriel qu'ils payent chèrement à la puissance commerciale la plus dominante. L'Angleterre a voulu jouir, en détachant des métropoles les immenses pays qu'elles gouvernaient péniblement; mais elle pourrait bien avoir sacrifié la poule aux œufs d'or : car ces pays, rendus plus actifs par leur nouvelle situation, calculeront bientôt avec plus d'énergie la nécessité de se soustraire à la supériorité de l'industrie anglaise; des taxes nivelleront les valeurs; le besoin développera l'activité de ces pays arriérés, qui bientôt, prenant leur rang dans la politique, et imitant les nations anciennes, appuieront leurs prétentions et leur prospérité sur les bases générales de la politique et de l'économie des anciens Etats.

Il faut observer que le blocus continental n'a pas ruiné l'Europe, et que par conséquent elle pourrait, à la rigueur, se passer de son commerce extérieur, si les conditions de cet avantage lui devenaient par trop désavantageuses. Tous les calculs du commerce ne sont pas mathématiquement résolus : l'élévation ou le bas prix des valeurs altère tellement les profits et la perte, qu'une

solution bien précise des avantages que de vastes Etats peuvent retirer de leur commerce extérieur, ne peut pas encore déterminer quelle est la confiance complète qu'on lui doit; on y voit bien la richesse de quelques individus qui commercent, mais sans y voir clairement l'avantage de la chose publique.

L'auteur est enfin convaincu que la plus grande richesse qu'un pays puisse atteindre est celle de la population, et que l'aisance du peuple est le plus grand stimulant que le commerce d'un pays puisse obtenir de son Gouvernement, parce qu'elle crée des consommateurs, et que finalement la consommation est le terme de toute opération commerciale. Que ce résultat soit obtenu de près ou de loin, que la consommation ait lieu sur place ou par les antipodes, le but du commerce est atteint : car il ne faut pas croire que les ventes lointaines soient les plus lucratives. Les bénéfices sur chaque opération peuvent bien alors être plus considérables; mais ils sont moins répétés, et l'argent circule avec beaucoup moins d'activité que par les échanges intérieurs.

Les pays d'états et les petits gouvernemens ont en général mieux prospéré, parce qu'une direction plus paternelle s'inquiétait davantage des intérêts locaux, surtout lorsque, sans nuire à la force du Gouvernement, on peut introduire

la surveillance plus active des hommes naturellement placés dans l'ordre social, de manière à devoir desirer le bien-être de la population. On devrait se rapprocher de ces moyens de tutelle, et l'autorité royale devrait peu prendre d'ombrage de cette surveillance active des gens de bien. On conçoit que les bureaux de Paris puissent s'affliger de perdre sur les localités l'influence à peu près inutile qu'ils exercent aujourd'hui; mais on ne voit pas là d'atteinte à l'autorité royale: car le souverain trouverait dans l'aisance du pays un ample dédommagement à la concentration dont les bureaux de ses ministres se montrent si jaloux; et si le vœu du Gouvernement n'est pas sa seule force, n'est pas exclusivement la facilité d'ordonner arbitrairement à tort et à travers, comme témoignage de sa puissance, certes, la participation des principaux propriétaires aux mesures d'économies locales, leur coopération à la surveillance des mesures des agens du Gouvernement influeraient sans doute d'une manière bien autrement avantageuse sur l'état prospère d'un vaste pays qui ne peut, dans ses détails, être utilement surveillé que par des intérêts permanens, que par des associations de propriétaires héréditairement intéressés à la prospérité locale.

Sous l'administration actuelle, aucuns motifs obtenus de la connaissance de l'esprit humain ne

stimulent les améliorations locales. Un sous-préfet à 3,000 francs d'appointemens veut être préfet ; il ne peut avoir un but supérieur dans un pays qui lui sera peut-être étranger le reste de ses jours. Le préfet veut être conseiller d'Etat, et venir à Paris dépenser les appointemens du Gouvernement. Voilà le but général, sauf des exceptions très-honorables pour les individus, mais qui ne doivent pas être calculées dans la politique d'une administration judicieusement fondée ; et quand l'administrateur quitte la localité, la suite des opérations est en souffrance. Le préfet qui succède agit dans des idées personnelles, et la persévérance, nécessaire aux bonnes administrations, n'a pas, comme sous le régime des pays d'états, la puissance d'agir pour les siècles.

Dans la situation avantageuse et raisonnable où se trouve la France, ce n'est plus que son régime administratif qui peut éprouver d'utiles améliorations. Son Gouvernement est fixé ; toutes les altérations que les ministres successifs ont, dans leur intérêt, fait subir à la Charte, au détriment de la puissance royale, sont bien loin d'avoir amélioré notre système de Gouvernement : mais tel qu'il est, nous devons en tirer le meilleur parti possible, et nous attacher pied à boule à l'améliorer, sans l'altérer davantage, s'il est possi-

ble. Bon ou médiocre dans ses bases, il faut le conserver, afin de le rendre respectable; mais quant à l'administration, rien n'empêche d'y toucher avec réserve.

Il est évident qu'un vaste Etat doit être gouverné par une action centrale; mais cette action a les inconvéniens qui viennent d'être signalés; tandis qu'un Gouvernement fédéral, très-défectueux sous le rapport de l'ensemble, a des avantages locaux dont il est impossible de ne pas reconnaître l'importance.

Un Gouvernement comme le nôtre, royal et paternel à la fois, desire sans doute emprunter au Gouvernement fédéral la faculté d'agir sur les localités par une influence plus immédiate. Déjà les ministres du Roi ont reconnu les inconvéniens qui résultent du système militaire qui nous a régis caporalement pendant de douloureuses années, et ils ont fait accorder aux conseils-généraux la faculté de disposer de certaines dépenses locales qui n'excèdent pas 20,000 francs. La mesure, très-bonne en elle-même, n'atteint pas cependant le mal moral qui résulte du peu d'importance des propriétaires de chaque département.

Ce mal moral est que, dans les départemens, la seule ambition est d'obtenir de l'argent du Gouvernement central. Ce n'est pas de la considération que l'on recherche principalement; car un indi-

vidu se trouve entièrement perdu dans une foule de 30 millions de Français, qui ne peuvent le connaître qu'accidentellement, et qui ne peuvent apprécier aucune de ses qualités personnelles; et bien que tous les Français soient aptes à remplir tous les emplois, cependant il est impossible qu'un habitant d'un département puisse froidement se flatter d'obtenir de toute la France à la fois la récompense de ses vertus publiques, qui restent étrangères à la masse de la nation. Mais si le système de gouverner par des étrangers, de placer des Gascons dans le nord et des Flamands dans le midi, n'avait pas prévalu, certes, les localités auraient été susceptibles de recevoir plus de soins, et l'émulation aurait pu succéder à cette avidité de places qui fait déserter de leurs foyers des hommes actifs qui vont chercher à Paris un but à leur ambition, et qui peut-être auraient mieux fait de le chercher dans une sphère moins grande, et de se contenter de l'estime de leurs proches et de leurs concitoyens.

Par ces causes, il existe un manque d'émulation parmi les propriétaires de provinces: rien ne les astreint assez fortement au desir de l'amélioration locale. On desire être membre du conseil-général pour en être, et non pour y faire du bien, parce qu'on sait que personnellement nul ne vous saura gré de huit jours passés à sanc-

tionner les opérations de M. le préfet, et que dès-lors on n'aspire qu'à se soustraire à des fonctions qui ne laissent aucune importance. C'est cependant là toute la magistrature qu'exerce la propriété. Sans contredit, ce n'est point assez, car il n'en résulte aucun bien, parce que l'autorité supérieure n'est pas suffisamment aidée dans sa surveillance locale, pour parvenir aux résultats qu'obtient dans d'autres pays une organisation mieux appropriée au soin des localités.

En Suisse, des familles patriciennes se trouvent, de père en fils, à la tête de la direction des intérêts locaux; la surveillance est continuelle; les détails ne sont jamais négligés : ils ne peuvent pas l'être, parce que l'action est toujours paternelle, et n'est pas le résultat du caprice d'un administrateur isolé d'intérêt avec ses administrés. En France, l'administrateur a son chemin à faire avant de s'occuper de celui de la communauté; les bons, les excellens préfets cherchent, dans le bien même qu'ils aiment à faire, une issue à leur élévation; ils travaillent avec conscience, mais ils ne sont pas les pères de la famille; ils ne sont que d'honorables tuteurs qui n'ont rien à se reprocher.

Pour faire sentir à quel point cette surveillance que je souhaite à tous les peuples est comprise dans quelques pays, je citerai le trait sui-

vant : En voyageant en Hollande, sur une route nouvellement construite en briques posées de champ, suffisamment large pour passer juste trois voitures, et bordée de banquettes de gazon, sur lesquelles étaient plantés de jeunes ormes vigoureux, je remarquai qu'ils étaient tous préservés par un seul églantier fiché dans la terre, faisant plusieurs cercles autour des tiges d'ormes, et simplement attaché par un nœud formé du repli de cette branche flexible, dans le but sans doute d'en éloigner les bestiaux. Un paysan à cheval, arrivant vers moi, s'aperçut qu'un des églantiers s'était détaché, et ne protégeait plus le jeune arbre public : je le vis descendre tranquillement de son cheval, s'approcher de l'orme, rattacher l'églantier protecteur, remonter à cheval, et continuer sa route au petit trot. Si ce soin n'eût été qu'une chose isolée, on aurait pu croire qu'il tenait au bon naturel de l'individu; mais tout, sur cette route et dans le pays, était analogue à cet amour de l'ordre, répandu manifestement dans toute la Hollande. Pendant plusieurs lieues de ce grand chemin de nouvelle création, tout était scrupuleusement respecté; aucun arbre n'était isolé de son églantier protecteur, et les gazons qui bordaient les deux côtés de la route étaient intacts, comme s'ils dépendaient d'un jardin à l'anglaise.

Or, je le demande, en sommes-nous là? Trouve-t-on généralement en France le même soin de la propriété? et croit-on que cet amour de l'ordre soit principalement un effet du hasard, ou qu'il dérive de la seule puissance du Gouvernement? L'effet d'un pouvoir central peut-il amener une nombreuse population à prendre un intérêt actif à la propriété publique, lorsque la propriété particulière elle-même est négligée? Non, ce n'est pas par des ordonnances, mais par des habitudes qu'on peut y parvenir; et ces habitudes ne sont que le résultat d'une longue administration éclairée, dont la tension permanente à l'amélioration progressive des localités opère par la suite des temps. La Suisse qui peut se comparer à la Hollande pour l'économie publique et le soin de la propriété, et dont on ne peut pas dire que le commerce maritime ait produit l'aisance; la Suisse, dis-je, a dû cependant à des institutions à peu près semblables l'analogie qui se rencontre entre ces deux peuples.

Les villes suisses régissaient les campagnes par des baillis amovibles, pris successivement parmi les familles qui, jouissant du droit de bourgeoisie, avaient la nomination de ces emplois. Ces baillis demeuraient cinq ans en place, et rentraient, au bout de cette époque, dans la classe des citoyens, avec la considération qu'ils s'étaient

acquise pendant leurs fonctions, et qui les rendait aptes à toutes les magistratures supérieures. Aussi cette amovibilité d'emploi faisait-elle naître des hommes capables de les remplir; connaissant les lieux et les individus, et jaloux, après leur magistrature, de rentrer, sans disgrâce, dans l'ordre social, et honorablement dans le sein de leurs familles. De cette façon, l'émulation peut naître, l'instruction s'acquérir; car chacun se prépare d'avance aux fonctions qu'il peut un jour remplir comme notable parmi ses compatriotes. Mais lorsque la notabilité n'est comptée pour rien dans un pays, il ne peut produire que des ambitions sans utilité locale, et l'amour des places, des croix ou de l'argent, et de Paris, remplace, en France, le desir plus utile et plus modéré de l'estime de sa province.

Je suppose que des sous-préfectures fussent accordées de préférence à des hommes du pays, déjà connus par leur situation sociale, et pour un temps limité. Les avantages pourraient en être réels : mais avant tout, quels en seraient les inconvéniens? Buonaparte, il est vrai, par système de despotisme, organisait ses administrations comme ses bataillons. Il appelait ses conscrits du Nord, et les enrégimentait avec ceux du Midi. Ses agens civils, par le même principe de désunion de tous les intéressés à la chose publique, devaient

être choisis étrangers aux localités. Mais ce qui, par plusieurs causes, pouvait être prudemment fait, militairement parlant, ne convenait, ce me semble, au civil, qu'autant qu'une puissance illégitime peut redouter l'union des esprits sous un Gouvernement éphémère, et je pense que le Roi n'a nul besoin de ces précautions, qui ne proviennent que du doute de la fidélité.

Des sous-préfets qui, dès leur nomination, connaîtraient les lieux et l'esprit public local, et qui d'ailleurs seraient sous les ordres du préfet, entièrement homme du Roi, n'auraient pas une influence dangereuse, et la protection dont ils abuseraient pour ou contre leurs compatriotes, serait bientôt réprimée. Mais toute partialité de leur part serait puissamment combattue par la nécessité d'une grande justice, qui seule pourrait leur faire acquérir l'estime de leurs compatriotes; et en relevant ces places, en les rendant temporaires, afin d'accroître l'émulation, en augmentant le traitement des fonctionnaires de manière à les rendre plus mobiles et plus aptes à représenter l'autorité du préfet, je pense que l'on obtiendrait un avantage bien desirable, celui d'immiscer davantage les propriétaires fonciers au Gouvernement, en laissant l'espoir aux administrés de parvenir à leur tour à la première place administrative de leur arrondissement.

C'est une idée vraie sous l'empire, fausse sous la monarchie, de penser que les propriétaires ne sont pas des élémens de sécurité; qu'ils ne puissent, avec avantage, être immiscés dans les affaires administratives, et que leur influence puisse devenir dangereuse. Les états de provinces avaient de graves inconvéniens : ils accordaient des impôts, et leur opposition entravait les affaires. Mais jamais, en Angleterre, les administrations de comté n'ont contrôlé les actes du parlement, et les conseils-généraux de département ne s'aviseront jamais de refuser des impôts fixés par l'autorité royale et la sanction des deux chambres. Ainsi, la coopération des propriétaires fonciers à la surveillance des intérêts locaux, pourrait seulement gêner MM. les préfets, qui, d'un autre côté, devenus moins dépendans des commis subalternes du ministère de l'intérieur, trouveraient, dans la promptitude de leur administration, et dans plus de moyens de faire le bien local de leurs départemens, un ample dédommagement de la surveillance exercée sur leur administration par des hommes les plus intéressés à l'union, à la concorde et à la prospérité d'un pays. Mais le Gouvernement ne pourrait jamais être atteint d'une manière fâcheuse par l'influence de la grosse propriété, qui n'a rien de mieux à faire que de soutenir franche-

ment et loyalement une monarchie paternelle, à qui, sans aucun doute, d'un bout à l'autre de la France, elle est complétement dévouée.

Il me semble aussi qu'une bonne administration locale a besoin de plus de ressorts pour animer son action. Un sous-préfet a besoin d'intermédiaires; il n'est pas, il ne peut pas être assez immédiatement en contact avec ses administrés, et les maires ne sont pas assez stimulés par une surveillance supérieure qui leur donne assez d'autorité pour effectuer toutes les améliorations que les communes sont susceptibles de recevoir. Les neuf dixièmes des maires de campagne ne peuvent agir, parce qu'ils sont gênés par des considérations de commérage, de crainte personnelle ou de parenté. La plupart d'entre eux ne voudraient pas se brouiller avec leurs villages pour rendre au chemin de sa commune, journellement envahi, sa largeur légale, pour déplacer des tas de fumier qui séjournent de temps immémorial à la porte du voisin. Le maire de campagne qui ne reçoit pas une influence supérieure, ne peut qu'accidentellement faire le bien, parce que le sous-préfet ne pouvant ordonner les choses de détails qu'il n'a pas le temps de voir, le maire reste responsable envers ses administrés de l'ordre qu'il fait exécuter, et qui ne peut provenir que de lui.

Dans l'état actuel des choses, les fonctions de maires sont souvent fort désagréables à remplir, et le seraient beaucoup moins, si, par une surveillance supérieure, ils se trouvaient dégagés de la responsabilité de leurs décisions. Maire d'une commune de campagne, je voulus détruire l'habitude de placer les fumiers dans les rues des villages. Les habitans s'y refusèrent, en me donnant d'excellentes raisons. Ils me dirent que leurs maisons étaient bâties sans cours, que les chenevières, fortune du pays, tenaient la place de leurs cours à fumier, et que le village étant construit d'après cette ancienne habitude, ils ne pouvaient la changer. Cependant une inspection des chemins vicinaux ayant été momentanément établie dans le département, l'inspecteur, en faisant une tournée, traversa le village, trouva l'état des lieux contraire à la salubrité du pays, blâma l'indulgence du maire, et le fumier disparut du village sans réclamation ultérieure.

Les maires de campagne, dans l'intérêt de leur popularité, comme dans celui des communes, doivent recevoir une impulsion indépendante de leurs droits et de leurs devoirs. Ce n'est pas assez, par exemple, d'une loi timide sur les chemins communaux, qui donne une faculté de les construire et de les réparer, sous le bon plaisir d'un conseil municipal; elle ne

remplira certainement pas le vœu de son auteur. Il faut qu'une loi soit impérieuse, et qu'elle oblige les membres du corps social à se conformer aux nécessités publiques. C'est ainsi qu'en Angleterre les communes sont responsables de la viabilité de leur territoire. En Suisse, la corvée n'est pas en butte aux persécutions philosophiques; elle est considérée comme le moyen le plus simple et le plus économique de parvenir au but que le commerce intérieur doit le plus desirer, la facilité, la liberté de toutes ses relations, et la Suisse se ressent de la persévérance de sa bonne organisation.

Non-seulement il faut qu'un pays reçoive des ordres positifs, mais encore il faut que ces ordres soient transmis avec célérité, qu'ils soient exécutés sans délais, et que l'habitude d'une bonne économie locale organise l'éducation pratique de la population; et c'est à ce point d'administration que notre régime actuel ne nous permet pas d'atteindre. C'est pour y parvenir qu'il serait utile d'établir entre les sous-préfets et les maires une magistrature gratuite, chargée de la surveillance des communes rurales, sous le rapport des chemins vicinaux, de l'ordre public, des embellissemens et des améliorations possibles; et comme cette magistrature serait purement honorifique, on releverait ses attributions en réser-

vant à ceux de ses membres qui l'auraient remplie bénévolement, la préférence pour composer les conseils d'arrondissement, ou pour devenir maires de ville, ou même sous-préfets amovibles.

Ce n'est pas une proposition réelle d'une organisation nouvelle qu'on se permet ici ; on cherche à prouver seulement qu'il peut exister un mode d'administration, une hiérarchie administrative plus propre à stimuler les propriétaires, et à les déterminer à seconder les efforts du Gouvernement, s'il en fait, et à se livrer davantage aux intérêts des localités et à l'amélioration générale de la propriété. C'est par-là que la France est arriérée sur plusieurs Etats voisins, et c'est par-là cependant qu'elle peut parvenir au plus grand développement de sa puissance.

Les préfets sont les hommes du Roi ; ils doivent l'être, et les fonctionnaires publics auxquels le Gouvernement confie l'administration d'un vaste territoire et de plusieurs centaines de milliers de Français, sont probablement doués d'une capacité suffisante, et doivent être investis d'une confiance analogue aux hautes et honorables fonctions auxquelles on les élève. Alors, pourquoi les priver de l'autorité, de la prépondérance dont on a semblé les revêtir ? Les préfets sont et doivent sans doute être sous les ordres immédiats d'un ministre de l'intérieur ; mais le ministre peut-il

examiner les détails de leur administration? Pourquoi la ralentir par des précautions inutiles, qui ne peuvent qu'embarrasser la marche des affaires? Pourquoi ne pas leur donner toute la faculté nécessaire pour faire le bien, et le faire à propos? Qu'un préfet rende minutieusement compte de sa gestion, rien n'est plus indispensable; mais que les détails de son administration soient déterminés, non par le ministre, qui ne peut rien décider avec maturité, non par un chef de bureau qui ne peut examiner les détails de quatre-vingt-deux administrations, et qui, de plus, est sans la moindre connaissance locale; mais qu'un préfet, dis-je, soit arrêté dans ses combinaisons, que lui seul peut concevoir, par la suprématie d'un écrivain des bureaux de Paris, voilà ce qu'on ne peut concevoir, et cependant c'est la chose même: c'est un fait reconnu, non-seulement par la plupart des préfets et des conseils-généraux de France, mais encore par les ministres eux-mêmes, qui se sont prononcés sur les inconvéniens qui résultent d'une trop grande centralisation en matières d'administration.

On a prétendu, sans doute avec quelque raison, que de bonnes lois municipales anciennement en vigueur dans quelques contrées, leur conservaient encore aujourd'hui des avantages locaux, dont d'autres pays qui n'ont pas été régis

antérieurement par une aussi favorable institution, se trouvent encore privés aujourd'hui. Quelques personnes en voudraient conclure qu'une excellente administration communale ne peut être obtenue que par voie d'élection populaire ; et, tout en desirant, autant que qui que ce soit, une plus grande action de surveillance sur les intérêts locaux, je ne vois cependant pas la nécessité de nous diriger par des formes républicaines, qui ne sont nullement indispensables à l'amélioration proposée.

Si l'on veut examiner nos maires de village et les conseils municipaux des campagnes, on reconnaîtra qu'il sont à peu près ce qu'ils peuvent être, et ce qu'ils seraient en général, s'ils étaient bien choisis par voie d'élection.

Les maires des communes rurales, nommés par le Gouvernement, sont généralement les plus riches propriétaires de la commune, ou ceux qui savent le moins mal écrire ou calculer. Le conseil municipal est en outre composé des plus forts imposés des communes; et lorsqu'il s'accroît, ce sont encore les plus grevés d'impôts qui sont appelés, dans des circonstances prévues, à décider des intérêts de la communauté.

Je défie que les élections populaires fassent de meilleurs choix, et je défie même qu'elles produisent d'autres choix en les faisant bons, et

elles pourraient en faire de détestables; ce qui n'est pas possible par les nominations actuelles du Gouvernement. Une bonne élection populaire, faite dans l'intérêt véritable du pays, où le choix judicieux du Gouvernement se dirigerait sur les mêmes candidats, aurait un résultat tout semblable. Dans la très-grande majorité des campagnes, l'élu serait toujours le plus riche ou le moins inhabile, et les choix tomberaient sur les honnêtes gens. Or, le Gouvernement ne peut pas avoir un intérêt à mal choisir, tandis que l'intrigue, qui se trouve au village comme à la cour, et sans formes gracieuses, pourrait exciter des animosités, produire des haines et des résultats très-peu satisfaisans. Je pense que ce n'est pas au mode d'élection que nous devrons l'amélioration du système communal, du moins pour les campagnes, et que l'action qu'il est susceptible de recevoir d'une surveillance supérieure, serait suffisante aux améliorations locales, dont le développement général amenerait nécessairement le royaume à sa plus haute prospérité.

Une observation importante à placer sous les yeux du Gouvernement, et qui, s'il la prenait en considération, pourrait tourner au grand avantage de la chose publique, est relative à la plus juste répartition des impôts. Le principe de leur parfaite égalité, complétement reconnu, ne suffit

cependant pas à la plus équitable proportion dans les charges publiques des divers départemens. Les recettes s'obtiennent uniformément, il est vrai ; mais les dépenses publiques sont bien éloignées de favoriser nos nombreuses provinces avec cette justice distributive qui les frappe toutes par l'impôt foncier, suivant la quotité de leurs richesses respectives. Depuis deux siècles, les provinces centrales de France sont épuisées annuellement au profit de nos provinces maritimes ou frontières. Les ports de mer, les places fortes, Paris centre du Gouvernement, et la solde de nos armées de terre et de mer, absorbent les neuf dixièmes du milliard presque annuel que la France paye pour assurer sa tranquillité générale et son bonheur. La moitié de nos départemens ne participent au contraire à presqu'aucune des dépenses dont ils fournissent les fonds dans l'intérêt de la chose publique. Voilà deux cents ans que dure pour eux cet état de dépérissement, et il est difficile de douter que cet avantage, d'une part, et ce désavantage d'une autre part, n'aient amené cette divergence de décrépitude et de prospérité qui se rencontre dans les différens départemens du même royaume. N'est-il pas palpable qu'un impôt annuel, même léger, qui s'exporte périodiquement deux cents fois de suite d'un pays, pour être dépensé sur un autre pays d'une va-

leur jadis égale, a dû ruiner l'un, comme il doit avoir enrichi l'autre?

Il serait facile au Gouvernement d'obtenir des renseignemens positifs sur cet état d'injustice sous lequel gémissent les provinces centrales : 1° en se faisant rendre compte de l'inégale répartition des dépenses publiques; 2° en demandant un état comparatif de la condition des départemens du centre, et de la circonférence du royaume, sous le rapport de leur richesse, de ses causes et de ses effets. Je suis convaincu qu'il lui serait prouvé que quarante départemens de France ne reçoivent en dépenses générales que le dixième des sommes prélevées sur eux dans l'intérêt général de l'Etat. Ce n'est point une plainte que je fais du Gouvernement : il n'existe là ni grief ni sujet de blâme contre lui; ce n'est qu'une exposition de faits, mais qui, je pense, donneront un titre incontestable de compensation aux provinces centrales de la France.

Mais quelle serait cette compensation? Il ne peut pas être question de dégrevement, puisque l'impôt est réparti proportionnellement à l'élévation des revenus réels, dans la généralité du royaume. Mais de tout temps on a fait beaucoup pour le commerce extérieur; pourquoi ne ferait-on pas quelque chose pour ranimer le commerce intérieur? Cette générosité serait peut-être un

bien meilleur calcul financier. Le Gouvernement a fait d'immenses efforts en faveur d'un système colonial qui ne pouvait durer toujours ; il a dépensé des flottes et des milliards, pour poursuivre une fausse idée de richesse : il a, pendant de longues années, employé des millions à soutenir une compagnie des Indes, dont il n'a pu que retarder la ruine. Plusieurs fois le royaume s'est épuisé pour poursuivre une gloire factice, et soutenir des intérêts imaginaires. Aujourd'hui, nous dépensons 56 millions par an pour protéger un commerce extérieur renaissant, et dont les chances sont encore problématiques : pourquoi ne ferions-nous pas, pour des provinces que l'on épuise, une partie de ces efforts qui ne seraient qu'un acte de justice envers elles, et auxquels la France jadis s'est livrée par entraînement et sans aucune prudence, pour protéger moins le vrai commerce que d'audacieux spéculateurs?

Tout est en faveur d'un système central. Sous le rapport militaire, c'est du centre du royaume que l'on peut à la fois protéger ses frontières et ses côtes. C'est par le centre de la France, auquel toutes les relations commerciales devraient aboutir, que le commerce français, par l'accroissement probable de la population, trouvera le plus grand débouché permanent possible à son activité; car rien ne pourra remplacer pour lui la

consommation de dix millions d'habitans de plus, que nos quarante départemens arriérés pourraient incontestablement alimenter et rendre heureux. Pourquoi donc voudrions-nous encore aller chercher aux antipodes la fortune qui nous attend au milieu de nous? Plaçons, je suppose, une Suisse nouvelle à la place du pays fortuné dont, par une négligence impardonnable, nous avons fait presque un désert. Rien n'est lointain, rien n'est gigantesque, rien n'est dangereux dans cet espoir d'améliorer nos provinces délabrées, dont la fertilité productive fournirait à la France actuelle la plus certaine et la plus patriotique de ses colonies. D'abord, je crois tout-à-fait militaire, en même temps qu'il serait d'une bonne économie politique, d'entretenir dans leur intérêt, au centre du pays, une armée de cinquante mille hommes disponibles, susceptible de se transporter avec armes et bagages, en un mois de temps, à tel point des frontières ou des côtes que cette force serait jugée nécessaire. Le Gouvernement n'est pas éloigné d'adopter cette manière de voir. Il a déjà particulièrement favorisé la ville de Châteauroux, par l'extension de ses manufactures d'armes; et des entrepôts d'artillerie, commencés à Bourges, sont déjà l'annonce que l'on a senti le parti militaire que l'on pouvait tirer de la situation centrale de cette ville en faveur des pays qui l'environnent,

et dont on peut obtenir fort à leur avantage des matériaux pour nos armemens. Si cinquante mille hommes devaient y séjourner en temps de paix, ils dépenseraient une quarantaine de millions par an dans un pays privé de capitaux, par la seule évaporation des impôts annuels depuis un temps immémorial, et ce serait une manière d'opérer un commencement de la compensation que je crois être due aux provinces centrales du royaume.

Le Gouvernement ensuite devrait prendre en considération le funeste état de la culture de ces provinces. On croit, en général, que tels pays sont arriérés par la faute des habitans : on attribue souvent à la paresse ce qui n'est que le résultat d'une pauvreté qu'il leur est impossible de surmonter. Que peuvent de malheureux laboureurs, dont les champs sont envahis par les herbes et les ronces de toute nature, s'ils ne trouvent pas dans une consommation active et dans un prix raisonnable de leurs denrées la récompense de leurs travaux et de leurs avances ? Quel est le débouché d'un sac de blé cultivé dans le Nivernais ou le Berri? Si le malheureux cultivateur attend que son grain soit consommé par les habitans d'un autre hémisphère, comment paiera-t-il à jour fixe ses fermages, ses journaliers, et le salaire de l'intermédiaire qui partagerait ses profits? C'est la consommation sur place qui seule

peut aider l'agriculteur, et surtout celui qui doit s'armer de courage contre les défrichemens et les difficultés de toute espèce que présentent les meilleures terres, et qui souvent s'accroissent en proportion de la fertilité de leur sol. Il faut être initié dans les mystères et la pratique de l'agriculture, pour savoir tout ce qu'il faut vaincre pour arriver au terme de sa spéculation. Les deux seuls moyens d'y parvenir, outre l'industrie, sont l'argent et la patience. Le premier manque à toutes les provinces centrales, et le second, la patience, manque presque généralement en France. Il sera donc très-difficile d'améliorer l'agriculture des provinces intérieures, et ce ne sera que par un système suivi de dépenses publiques dans le centre du royaume, par beaucoup d'encouragement et de bons exemples, que le Gouvernement pourra parvenir à développer généralement le goût des bonnes spéculations.

Une seconde ressource dans les provinces arriérées serait la formation de fermes expérimentales que des tentatives précédentes ne semblent pas devoir encourager ; mais il est, ce me semble, facile de réfuter les motifs qu'on oppose à ces entreprises du Gouvernement. Nous avons vu que le sol est la première richesse du royaume, que les bestiaux sont la première richesse du sol, et c'est là ce que les hommes de bureau ne comprennent

pas, et ce que la politique vulgaire ne veut pas considérer. Il lui faut des querelles, des combats, du sang répandu pour trouver de la gloire, et la prospérité des champs n'est pas pour elle un événement. Ainsi rien ne se fait dans cet esprit de prévoyance qui prépare la puissance d'un Etat, et le dispose à résister au choc de l'avenir. Mais des esprits plus réfléchis penseront qu'un pays plus populeux, qu'un peuple généralement laborieux, sont la véritable ressource, et peuvent aussi faire la gloire des Etats, qui puisent dans cette mine qui ne tarit pas, leurs trésors, leurs armées, et, ce qui vaut mieux encore, le respect de leurs voisins et de leurs rivaux. Que faut-il donc faire dans des provinces sans culture profitable, pour obtenir d'elles l'accroissement des faibles bénéfices qu'elles produisent dans leur décrépitude? C'est par de meilleures habitudes de culture, par des bestiaux plus nombreux, par des races plus productives, et par un juste emploi des grands capitaux qu'on peut rappeler à l'activité du sol nos provinces centrales qui n'attendent qu'un signal et des avances pour devenir les plus riches et les plus industrielles de nos colonies.

Mais il ne faut pas croire que des avances sans calcul favoriseraient leur développement. Si le Gouvernement, par exemple, comprenait que de

belles races de bestiaux sont nécessaires à l'essor de notre agriculture arriérée, serait-il suffisant qu'il distribuât de beaux animaux aux habitans pauvres de la campagne? Non, car, ou les bêtes ne seraient pas contenues dans la plupart des étables du pays, ou le malaise et le peu de soins les feraient dépérir, ou de chétives pâtures ruineraient promptement la race, et l'anéantiraient à la seconde génération.

Le Gouvernement, vacillant dans ses essais, a commencé, puis détruit ce qu'il avait fait en faveur de l'agriculture. Plusieurs fermes expérimentales ont été formées et détruites, parce qu'elles coûtaient de l'argent. Une seule a subsisté, je crois, et le troupeau de Rambouillet a survécu, parce que les bénéfices ont couvert à peu près les dépenses. Mais est-ce là ce qu'on doit calculer lorsqu'il s'agit d'un bénéfice national tel que celui qu'on a retiré de la propagation des bêtes d'Espagne, et de la confiance qu'un établissement de cette nature a droit d'obtenir du public? Quant à la conservation intacte de l'espèce, je suis convaincu que le résultat de cet établissement nous est plus avantageux que les expéditions du Sénégal, de la Mana, de Cayenne, et qu'il n'a pas coûté tant de sacrifices à la France.

Cette belle race a produit peut-être, pendant le bas prix des denrées premières, la seule ressource

des meilleures fermes de France; et quoiqu'elle ait éprouvé des variations de valeur, elle est et sera long-temps encore le fonds solide de la grande agriculture en France.

Est-ce dans un cas semblable qu'il faut regarder minutieusement aux dépenses publiques dans un pays où nous voyons se prolonger par pure routine, ou par ostentation nationale, des habitudes onéreuses et sans profits?

Je sais qu'en général on comprend très-mal les dépenses d'établissemens d'agriculture; on les regarde généralement dans l'administration comme un objet de ruine et de gaspillage; et je vais bien certainement prouver le contraire, sans prétendre qu'il ne faille pas une surveillance exacte pour prévenir les abus.

Le Gouvernement a des vaisseaux de ligne pour favoriser notre commerce extérieur; ces vaisseaux coûtent au moins 1,500,000 fr., dont, au bout de vingt ans, il ne reste pas vestige. Je veux bien supposer qu'ils aient protégé notre commerce et nos colonies; mais le sacrifice est réel et complet: les 1,500,000 fr. sont perdus pour jamais, les vers et les mousses ont, à leur profit, complété la destruction du colosse. Voyons donc, si les fermes expérimentales eussent existé, quelle serait la perte du Gouvernement au bout du même laps de temps.

Je suppose que l'établissement de chaque ferme coûtât 500,000 fr., c'est-à-dire 300,000 fr. d'achat, et 200,000 de dépenses premières ou d'établissement. Ce qui vaudrait mieux encore peut-être, et serait plus instructif, ce serait d'effectuer des défrichemens, ou d'opérer dans des pays pauvres, où l'acquisition du fonds diminuerait, et les dépenses d'établissement s'accroîtraient en proportion. La dépense une fois faite, l'équipage de la ferme serait nourri sur les produits de la ferme; les réparations des bâtimens ne coûteraient rien en extraordinaire au Gouvernement. A mesure des améliorations du sol, on tirerait des autres établissemens royaux de bonnes espèces de bestiaux; les pays arriérés se pourvoiraient petit à petit, et selon leur expérience, des animaux qui leur seraient plus profitables; les propriétaires aisés trouveraient de bons exemples, et ne perdraient plus l'espérance d'améliorer leur fortune, par le soin plus suivi de la culture de leurs terres, et, au bout de vingt années, le bien opéré par des avances raisonnables pourrait être devenu très-sensible. Mais qu'aurait-il coûté, ce bienfait si favorable, au commerce intérieur, cent fois plus considérable que notre commerce extérieur?

Trois fermes expérimentales n'auraient pas coûté de première mise de fonds plus qu'un vais-

seau de ligne, et beaucoup moins; mais dans vingt ans le vaisseau sera pourri, la ferme sera dans le meilleur état possible, riche d'engrais et de bonne culture, bien bâtie, et susceptible d'une vente assurée, parce qu'elle serait d'un rapport certain. Ainsi, plus tard, le Gouvernement pourrait, à son choix, revendre le domaine en plein rapport, au prix de l'achat primitif, des améliorations acquises par la première mise de fonds, et de la valeur du mobilier, bâtisses, bestiaux, pailles, fumiers et instrumens aratoires, et probablement il ne perdrait pas à la spéculation, dont le capital revendu servirait encore à propager l'instruction, si le Gouvernement, par des entreprises nouvelles, portait ailleurs, et partout où besoin serait, d'autres exemples et de bons préceptes agricoles.

Je suppose que nous ayons quarante départemens plus arriérés que les autres, par l'exportation annuelle, et sans retour, de la très-majeure partie de leurs impôts, et que le Gouvernement, dans leur intérêt, veuille établir dans chacun d'eux une ferme expérimentale, qui coûterait 500,000 fr. : ce serait un encouragement de 20 millions donnés en compensation de leur désavantage, dans la répartition des dépenses générales du royaume. Ces 20 millions, dont le capital ne serait pas détérioré, représenteraient, à quatre pour cent, prix

le plus élevé de l'intérêt en terres, une somme de 800,000 fr. par an, et certes, ce ne serait pas un grand effort, auprès des grands sacrifices que l'Etat a faits pour des possessions lointaines, ou même pour des compagnies particulières. Quant à l'établissement de ces fermes, je ne puis pas, dans cet écrit, entrer dans le détail des différentes entreprises agricoles qu'on pourrait exécuter, suivant la différence des sols, leur valeur respective, et leur rapport avec les capitaux accordés; mais je crois être autorisé, par des expériences positives faites à mes dépens, à certifier que des spéculations de ce genre, avec les dépenses amplement nécessaires à leur complète exécution, loin d'être onéreuses au Gouvernement, lui seraient profitables, non-seulement sous le rapport du progrès de l'industrie de nos campagnes, mais aussi sous celui du bon placement de ses capitaux. D'ailleurs, l'activité que des travaux de cette espèce donneraient à des pays inanimés, produirait un accroissement si considérable dans la recette des impôts indirects, qu'il est probable que le Gouvernement rentrerait dans le sacrifice annuel de 800,000 fr., que, par courtoisie, je veux bien admettre que les fermes coûteraient au Gouvernement: car je veux croire que les dix premières années de l'établissement seraient peu productives pour lui; mais je ne doute pas que les dix

autres ne lui fussent très-profitables, en ne négligeant rien de ce qui peut décider l'amélioration du sol.

Mais ce ne serait pas assez de cette bonne direction de dépense en faveur de l'agriculture. On remarque que la proximité des réunions d'hommes, soit villes, bourgs ou villages, accroît considérablement les bénéfices du cultivateur, qui ne peut pas, au loin ou sans frais accablans, aller chercher la consommation de ses produits. Or, je pense que si, comme aux Etats-Unis d'Amérique, le Gouvernement français voulait s'occuper de porter sur tel point une plus grande population, il pourrait, par des dispositions premières, réussir comme on l'a fait en Amérique.

On ne peut nier que les anciens villages français sont en général sans symétrie, d'une malpropreté douloureuse, et que leur état de vétusté n'est pas susceptible d'appeler vers eux un surcroît de population. La création de nouveaux villages ne pourrait-elle pas être tentée avec apparence de succès dans les territoires peu peuplés, où le sol, sans valeur, permettrait au Gouvernement d'organiser à peu de frais, comme en Amérique, par des concessions de terrains, des établissemens profitables au pays? Le commerce intérieur, ce petit commerce de village à village,

de chaumière à chaumière, que je crois le grand commerce de la France, a besoin de ne pas être interrompu par des lacunes de population qui rendent les frais de transport des denrées premières hors de proportion avec la valeur des objets d'échange : c'est une consommation rapprochée qui leur manque. Quelques terrains acquis sur le bord des routes, quelques concessions de jardins, la construction d'une église, d'une école, et l'alignement de quelques rues disposeraient peut-être des individus trop resserrés dans des territoires plus fertiles, à devenir les colons industrieux de la colonie naissante, sous les auspices d'une administration éclairée.

Les embellissemens des villes, leur création même dans des contrées sans population suffisante, seraient-ils impraticables dans la partie la plus centrale, et sous le plus beau climat de France? Et quelle est la différence que la distance des lieux peut apporter à l'exécution d'une même entreprise entre l'Europe et l'Amérique septentrionale ? Qu'est-ce qu'une entreprise coloniale, autre chose qu'une spéculation, soit agricole, soit industrielle? Et pourquoi ne pourrions-nous pas placer chez nous nos fonds français, à peu près aussi bien que nous pourrions le faire ailleurs, et avec bien plus de sécurité ?

On peut coloniser la France comme on colo-

nise l'Amérique, et s'enrichir de même par les calculs qui font prospérer ce nouvel Etat. Pourquoi nous refuserions-nous à l'action de notre population, qui n'a plus la moindre envie d'aller mourir dans un autre monde de l'insalubrité du climat, ou d'aller, après mille privations, le peupler, au lieu de multiplier en Europe les vrais débouchés du commerce, qui ne sont autre chose que l'abondante consommation des peuples?

L'idée d'encourager les placemens de capitaux en mobilier de terres, par le moyen d'hommes plus riches et plus instruits que ceux auxquels nous confions, ou, pour mieux dire, auxquels nous abandonnons généralement nos propriétés foncières, devrait être particulièrement protégée par un Gouvernement qui n'a plus, comme autrefois, la ressource de se débarrasser des ambitions par des entreprises lointaines. Il faut des hochets à la jeunesse active; il lui faut un avenir, une occupation quelconque; et celle des champs est sans doute une des plus attrayantes dont puissent se satisfaire des familles aisées, mais qui ne peuvent cependant pas jouir de toutes les douceurs, de tout le luxe de la vie. Ce serait une manière de conserver à la grande culture des moyens de se perpétuer dans les pays où la subdivision des terres, faute absolue de capitaux, n'a

pas encore pu s'opérer complétement. Cependant, une foule d'individus sont encore imbus de l'idée que la plus petite culture possible est la meilleure, parce qu'elle est la mieux faite, et parce qu'elle nourrit un plus grand nombre de particuliers. Il faut n'avoir jamais fait de calculs agricoles, pour croire aux bénéfices nets de la petite culture : c'est cependant une erreur assez généralement adoptée dans les villes par les habitans, qui jugent de l'agriculture par les jardins potagers ou maraîchers dont ils sont environnés. Mais les gens de campagne ne peuvent s'y méprendre : ils savent que ce n'est pas parce qu'une ferme est considérable qu'elle est mal cultivée, mais que cela provient presque toujours de ce que le fermier n'est pas assez riche pour son entreprise. Les hommes d'État, qui ne sont pas, en général, forts en agriculture, doivent cependant en savoir assez pour être au-dessus de ces fausses notions. Il serait cependant dangereux d'être exclusif. Il faut des exploitations proportionnées aux différentes masses de capitaux destinés à l'agriculture, suivant leur puissance ; mais la grande culture étant incontestablement la plus productive en produits nets, lorsqu'elle est bien entendue, le Gouvernement ne doit pas négliger les moyens de conserver à la propriété foncière

les hommes et les capitaux qui peuvent la maintenir ou la porter à sa plus haute valeur.

Mais ces considérations, qui dérivent des faits, auraient-elles un jour quelque influence sur la routine qui nous détourne souvent de la juste application de nos moyens, et qui nous entraîne hors de la route simple qui mène incontestablement les Etats à leur prospérité possible? Dirigera-t-on ou laissera-t-on faire? Je crois que tous les bons Gouvernemens ont voulu quelque chose, et que cette volonté de leur part a contribué singulièrement à la satisfaction des peuples, dont l'inquiétude se dirige vers la volonté de ceux qui savent les gouverner. Le mal présent de ce pays, dont l'administration est fort régulière, me semble provenir de ce que le Gouvernement ne désigne pas assez le but qu'il se donne; et vivre au jour le jour, et sans un avenir, ne me paraît pas suffire au caractère français, qui desire plutôt recevoir une impulsion quelconque.

Sous Louis XIV, on voulait avoir des colonies; on voulait des conquêtes qui n'étaient pas impossibles: l'esprit public était imbu des efforts nationaux que l'on tentait pour obtenir un résultat bien incertain, mais qui faisaient naître un vœu général, et maintenaient les sentimens des peuples dans une direction de respect et de fidélité.

pour un souverain qui travaillait au plus grand honneur de la France. Aujourd'hui, dans une paix profonde, sans espoir pour notre commerce extérieur d'une prospérité gigantesque, quel sera l'aliment à donner à la population qui va nous remplacer, et qui ne sera plus exterminée par les guerres ou par l'insalubrité de nos colonies extérieures? Sans doute le Gouvernement doit donner une direction à l'inquiétude publique, au besoin d'action de la génération future : il lui faut un plan quelconque; et si ce n'est pas sur notre propre sol, par l'intérêt des localités, qu'il cherche à développer l'ardeur d'une jeunesse nouvelle, en lui faisant apprécier le charme de la propriété, vers quelle autre direction porterait-il son inquiétude et son énergie? Il n'en existe pas d'autres pour les Français rassasiés de batailles et de gloire militaire, qui ne veulent plus de conquêtes, qui ne peuvent, par leur commerce extérieur, obtenir le bien-être général du royaume, et qui, cependant, ne manqueront jamais d'ardeur ni d'ambition.

Je suis convaincu que la nation française est tout aussi susceptible qu'aucun autre peuple de porter son énergie vers des occupations paisibles qui feraient sa richesse et son bonheur. Entraînée depuis long-temps par son Gouvernement vers des idées d'ambition, de vaine grandeur,

de conquête ou de fausse liberté; cédant à l'influence du temps et des hommes, qui l'ont successivement enivrée de l'espoir d'une gloire quelconque, jamais encore l'élan national ne s'est trouvé dirigé vers le sein de la propriété foncière, dans toutes les parties du territoire français. Aujourd'hui que toutes les illusions anciennes se sont dissipées, mais que nous conservons le sentiment national qui tend à nous affranchir d'une situation ordinaire, pourquoi ne chercherions-nous pas, avec une partie de cette énergie qui de tout temps a caractérisé la France, à faire de nous-mêmes notre propre gloire, à répandre sur le sol français la fertilité, l'abondance que nous avons portées jadis aux champs américains par une profusion de victimes et de capitaux? En nous, cherchons aussi l'abondance, et nous la trouverons sur notre propre sol, qui craindra moins aujourd'hui les révolutions des hommes, et qui n'aura rien à redouter des tremblemens de terre et des ouragans dévastateurs; et si le Gouvernement de France, enfin, dirige habilement l'émulation nationale vers la prospérité de nos campagnes, il conservera la paix de nos foyers; il trouvera dans l'aisance particulière la richesse inébranlable de l'Etat; il préparera pour le bonheur de la population, et, par son accroissement, la force la plus invariable de sa puis-

sance militaire; enfin il trouvera, pour son commerce et pour son industrie, dans la consommation immense d'un peuple heureux, le débouché le plus certain et le plus impérissable. En temps de paix, n'est-ce pas aussi là ce qui peut s'appeler de la gloire?

En rendant public cet essai, l'auteur n'a qu'un bien faible espoir de convaincre et d'être utile; mais, en le soumettant particulièrement à ses collègues les membres de la Chambre des Députés, il espère de leur indulgence que, même en n'adoptant pas toutes ses idées de prospérité publique, ils daigneront du moins reconnaître dans ses erreurs de bonne foi les rêveries d'un homme qui desire le bien de son pays.

FIN.

TABLE.

Avant-Propos.	page	v
De la vraie Richesse de la France.		7
Calculs sur les Colonies.		23
De la Marine.		31
De la Proportion de nos armées de terre et de mer.		53
Des Impôts.		69
Finances.		81
De l'Opposition.		99
Projet d'une Opposition royaliste formée d'hommes indépendans, nécessaire à l'état d'un Gouvernement représentatif.		102
Statuts.		106
Esprit de l'Opposition.		108
De la Politique extérieure.		110
Agriculture.		130
Des bestiaux considérés comme premier moyen de richesse d'un État agricole.		142
Des Débouchés du Commerce.		169
Des Colonies intérieures.		181
Des Débouchés utiles du Commerce extérieur.		213
De la Suisse.		230
Des Etats-Unis d'Amérique.		243
Résumé.		262